

ALEXANDRA DAVID NEEL

Le vieux **TIBET**
FACE A LA
CHINE *nouvelle*



PLON

CHAPITRE PREMIER

Coup d'œil d'ensemble sur la situation

Le vieux Tibet regarde la plus vieille Chine, celle que nous qualifions de « nouvelle » parce que nous discernons mal le passé profond dans lequel plongent les racines des événements dont elle est actuellement le théâtre. Le Tibet regarde, observe, il réfléchit peut-être, mais son attitude diffère passablement de celle que les Occidentaux lui prêtent.

À l'inverse des objets naturels que l'éloignement fait paraître petits et que nous découvrons plus grands en nous en approchant, les événements politiques survenant dans des pays lointains affectent volontiers des proportions importantes lorsque nous les

contemplons à distance alors qu'en réalité ces proportions sont minimales.

L'on est souvent fondé à répéter à leur sujet : « De loin c'est quelque chose et de près ce n'est rien. » Il convient, toutefois, de se souvenir que cela qui n'est rien, ou à peu près rien, aujourd'hui, est parfois susceptible, sous l'action de circonstances imprévues, de prendre, demain, l'ampleur d'une catastrophe.

Le drame minime de Sarajevo, le 28 juin 1914, nous en a fourni un exemple. Un archiduc autrichien fut tué par un patriote, des événements analogues se sont produits maintes fois sans entraîner de suites sérieuses, cependant en 1914 celui-ci déclencha la Grande Guerre I (1914-1918).

Cette Grande Guerre I amena l'avènement de Hitler et ce qui s'ensuivit : la Grande Guerre II.

À son tour, cette dernière a semé des germes bien propres à provoquer une Plus Grande Guerre III.

Nous ne pouvons pas prévoir les résultats possibles d'un conflit, même infime, surgissant dans cette région reculée et presque déserte qu'est le « Toit du Monde ». Plus d'une fois, des gens intéressés à produire une conflagration se sont plu à souffler malignement sur ce qui n'était que la danse de quelques rares étincelles sur de menus brins de paille.

Il serait oiseux de nous livrer à des conjectures à ce sujet. Jetons simplement un coup d'œil sur la carte placée au début de ce livre et considérons la position que le Tibet y occupe et les nouvelles frontières que son incorporation effective dans la Chine procure à celle-ci, puis, par son intermédiaire, aux Républiques soviétiques avec lesquelles elle est

actuellement en communion d'idées¹. Le bloc de territoire est d'importance et les millions d'individus qui y vivent ne le sont pas moins.

Il y a là des éléments bien propres à peser sur le destin de l'Asie... sur celui du monde, peut-être... Cependant, tenons-nous-en aujourd'hui à examiner l'aspect que présente le Tibet actuel : le Tibet tel que la Nouvelle Chine l'aborde.

Certains nous ont décrit le Tibet comme étant bouleversé. Il a été question d'invasion ou même d'agression chinoise, des termes qui dépeignent très inexactement la situation.

Qu'est-il arrivé au Tibet ? – Rien qui ne s'y soit déjà passé maintes fois au cours de son histoire.

¹ Alexandra David Néel écrivit ce livre en 1951-1952.

Ne disons pas *occupation* du Tibet ; l'expression convenable est : *réoccupation*.

Depuis des siècles, l'histoire du Tibet est intimement liée à celle de la Chine. Depuis des siècles, Tibétains et Chinois se sont mesurés sur des champs de bataille et sur le terrain d'une diplomatie rustique, mais non dénuée d'astuce, sans jamais réussir à se séparer complètement les uns des autres.

Les relations entre Tibétains et Chinois remontent à une époque antérieure au début de notre ère. Les chroniques chinoises les mentionnent dès le 1^{er} siècle avant Jésus-Christ, et, d'après ce qui nous en est rapporté, nous comprenons qu'elles n'en étaient pas, alors, à leur début. Ces relations furent, pendant longtemps, du genre brutal². On

² On pourra consulter au sujet des luttes entre Tibétains et Chinois l'introduction de mon livre *À l'Ouest barbare de la vaste Chine*. (Plon, éd.)

s'attaquait, on se massacrait réciproquement, les têtes tombaient par milliers. La frontière sino-tibétaine avançait et reculait suivant le sort des incursions souvent repoussées et continuellement renouvelées. Il en a été de même dans les temps modernes. J'ai vu Chiamdo, Dergé, Bathang, Litang, les régions en bordure du haut Mékong et d'autres territoires tour à tour occupés par les Chinois, repris par les Tibétains et *vice versa* pendant les années que j'ai passées dans ce pays.

Les Tibétains – ils paraissent l'avoir complètement oublié – eurent leur heure de gloire militaire du VII^e au VIII^e siècle. En 763, leurs hordes s'emparèrent de Tch'angnan (moderne Sian, chef-lieu de la province de Shensi) alors capitale impériale, au cœur même de la Chine. Vers cette époque, les Tibétains firent même figure de grands conquérants. On les vit au Pamir et aux frontières de la Perse ; ils rôdèrent à travers toute l'Asie centrale, s'établissant ci et là

pour des périodes de plus ou moins longue durée.

Puis vint le déclin. Les tribus tibétaines s'éparpillèrent, leur furie guerrière s'apaisa sans pourtant s'éteindre complètement. Au cours des siècles nous la voyons s'exercer contre des envahisseurs mongols ou en des querelles intestines, mais toujours les Chinois figurent dans le tableau, soit en première ligne, soit dans un discret arrière-plan.

En 1792, des troupes de Gourkas venant du Népal s'emparèrent d'une large partie du Tibet méridional y compris la ville de Jigatzé ; les Chinois vinrent à l'aide des Tibétains et chassèrent les envahisseurs. Le paiement d'un tribut fut imposé à ces derniers et ce tribut continua à être payé par le

Népal à la Chine jusqu'au renversement de l'Empire chinois³.

Ainsi la collaboration intermittente des perpétuels adversaires recommençait. Les liens que, tour à tour, l'amitié ou l'inimitié créaient entre Tibétains et Chinois se resserraient ; la Chine en vint à s'attribuer une suzeraineté assez peu rigoureuse, mais réelle, sur le gouvernement de Lhassa. Un *Amban*,

³ En 1841 les Népalais envahirent de nouveau la région ouest du Tibet. Les Tibétains aidés par les Chinois les repoussèrent encore. En 1884, les Népalais tentèrent une autre invasion qu'ils abandonnèrent sans s'être avancés loin. Néanmoins, pour obtenir leur retrait, les Tibétains consentirent à leur payer un tribut annuel équivalent à celui que les Népalais versaient à la Chine. De plus, le droit d'extraterritorialité fut accordé aux Népalais et, en plus, celui de maintenir, à Lhassa, un consul-agent commercial avec un petit groupe de soldats népalais pour sa protection.

haut fonctionnaire chinois appartenant, parfois, à la famille impériale, résida à Lhasa où il exerça – du moins nominalelement – un contrôle sur la politique du Tibet.

En ce qui concerne le clergé, le Dalai-lama devait obligatoirement, pour être intronisé, avoir été reconnu par le gouvernement chinois. Le jour de son accession il faisait acte de vassal en se prosternant devant un portrait de l'empereur. Il en était de même du Panchen lama siégeant à Jigatzé.

Quant aux *tulkous*, membres de l'aristocratie ecclésiastique lamaïste, il en existait de deux sortes. Le droit de porter le titre du *tulkou* – généralement énoncé dans les actes officiels sous la forme mongole : *houtouktou* – pouvait être reconnu à un lama

par le gouvernement chinois⁴. C'était le cas pour les plus importants d'entre eux. Ceux qui n'avaient pas obtenu cette reconnaissance – c'était la majorité – occupaient un rang inférieur dans cette noblesse, et se divisaient en plusieurs catégories : ceux qui, à défaut de leur reconnaissance par la Chine, avaient obtenu celle du Dalai-lama et ceux qui devaient leur investiture à d'autres lamas plus ou moins importants.

D'après les renseignements qui me sont parvenus, les nouveaux dirigeants de Pékin envisagent de maintenir cette reconnaissance officielle des lamas-tulkous, au moins des plus influents d'entre eux. Ils ont déjà suivi la coutume traditionnelle en accordant leur in-

⁴ Un acte officiel, à cet effet, a été établi en faveur du lama Yongden, mon fils adoptif et collaborateur.

vestiture au Dalai-lama et au Panchen lama, un geste de haute politique.

Par la suite, la Russie et l'Angleterre parurent sur la scène tibétaine : la Russie assez mollement, l'Angleterre avec beaucoup d'activité et bien décidée à substituer son influence à celle de la Chine⁵.

Nouveaux combats : expédition britannique (1904) qui força l'entrée de Lhassa, la cité interdite. Les Chinois ne tentèrent rien pour repousser les agresseurs. Il est douteux qu'ils auraient pu leur résister, mais ils n'esquissèrent pas un geste dans ce sens, tandis que les infortunés et stupides Tibétains, confiants dans les amulettes protectrices que les lamas leur avaient distribuées,

⁵ Et à empêcher la Russie – alors celle des tzars – à s'établir plus ou moins directement, à la frontière de l'Inde.

combattaient bravement et se faisaient massacrer par les troupes britanniques. Pendant ce temps, les fonctionnaires chinois offraient des dîners aux officiers anglais.

Les Tibétains leur en ont gardé une rancune tenace. Vingt ans plus tard, pendant mon séjour à Lhassa, ils me l'exprimaient encore.

Dans les années qui suivirent, les troupes chinoises demeurées isolées au Tibet furent vaincues par les Tibétains et contraintes d'évacuer le pays. Je me souviens de leur passage par petits groupes à travers les Himâlayas pour gagner l'Inde et, de là, être rapatriés par mer.

C'en était fait de l'influence chinoise ; les Anglais avaient gagné la partie, au moins en ce qui concernait le Tibet méridional avec Lhassa. Ils en gardèrent l'entrée fermée avec plus d'acharnement et, surtout, avec plus d'adresse que les Tibétains ne l'avaient ja-

mais fait, puis ils interdirent progressivement l'accès des territoires limitrophes : Sikkim, Bouthan, etc.⁶

Quant au Tibet oriental, les luttes séculaires entre Tibétains et Chinois continuaient.

L'influence chinoise était devenue nulle à Lhasa. Les représentants du gouvernement tibétain préposés à la garde des frontières se vantaient – comme le fit devant moi un officier stationné à Zacco⁷ – de mépriser (littéralement il disait « crâcher dessus ») tout ce qui émanait des fonctionnaires britanniques.

⁶ On verra plus loin que le gouvernement de la République indienne poursuit la même politique. Depuis, la situation a évolué et les États himalayens sont en totalité ou en grande partie ouverts au tourisme.

⁷ Sur la route de Kanzé à Dergé au Tibet oriental. À ce moment, les Tibétains avaient repris Dergé et le territoire environnant.

Pourtant, la Chine s'obstinait à revendiquer sa suzeraineté sur le Tibet et se complaisait à se donner l'air de continuer à l'exercer. Un ministère des Affaires mongoles et tibétaines existait à Pékin. Hélas ! ce qui demeurait de la Mongolie et du Tibet sous l'administration chinoise était alors réduit à de bien insignifiantes étendues de territoire. Seuls les Tibétains et les Mongols établis en Chine ressortissaient de ce ministère.

Un des derniers actes du Kuomintang expirant fut d'affirmer encore cette suzeraineté illusoire en envoyant à Lhassa une mission ayant précisément à sa tête le président de ce ministère des Affaires mongoles et tibétaines : le Dr Kwan Chi-yui.

Qu'était-il chargé de faire et de dire à Lhassa ? — On manque de renseignements précis à cet égard. Il n'eut d'ailleurs pas le temps d'exercer une grande activité diplomatique.

C'était en 1949, des troubles éclatèrent à Lhassa, un parti tibétain s'y élevait contre cette revendication de suzeraineté, un autre s'en prenait au gouvernement de Lhassa qu'il voulait renverser. Des bruits coururent, alors, qui attribuaient aux communistes indigènes le mouvement dirigé, était-il dit, non pas précisément contre la Chine, mais contre celle de la nuance Kuomintang. Toutefois, interrogé à ce sujet, le Dr Kwan Chi-yui déclara qu'il ne voyait pas qu'une influence d'origine communiste ait été à l'œuvre. Comme il en est le plus souvent dans les affaires asiatiques, la confusion régnait.

Quoi qu'il en ait pu être, la délégation chinoise et sa suite furent expulsées. Elles gagnèrent Kalimpong à la frontière du Sikkim, en territoire indien et, de là, furent escortées à Calcutta d'où elles devaient retourner en Chine.

Un arrêté analogue fut pris contre tous les Chinois, commerçants et autres, établis au Tibet.

Tandis que se poursuivait cet exode des Chinois quittant le Tibet par le sud et que les Tibétains se rengorgeaient absurdement, se félicitant de les avoir balayés hors de chez eux, d'autres Chinois, plus nombreux, entraient par le nord : les troupes de Mao Tsé-tung.

Pour un observateur désintéressé, cette sorte d'effet de théâtre ne manquait pas de comique, mais les membres du gouvernement de Lhassa n'étaient point d'humeur à en goûter le caractère drolatique. Épouvantés et d'une naïveté déconcertante, ignorant tout, semblait-il, des événements qui s'étaient produits au-delà de leurs frontières, ils conçurent l'idée d'envoyer une délégation à Londres pour y solliciter la protection de l'Angleterre contre l'armée chinoise qui s'avavançait.

Dès leur arrivée dans l'Inde on fit comprendre aux envoyés qu'ils n'avaient rien à attendre de l'Angleterre. Elle avait quitté l'Inde ; le Tibet ne l'intéressait plus puisqu'il avait cessé de lui être utile et, d'ailleurs, elle n'était plus en mesure de leur prêter secours.

Quant à l'Inde, on leur donna aussi à entendre qu'elle entretenait de bonnes relations avec la Chine et ne pouvait songer à s'opposer à l'avance des Chinois qui s'acheminaient tranquillement vers Lhassa comme des gens rentrant chez eux après une absence.

L'inconscience des dirigeants tibétains dépasse-t-elle toute mesure ou bien se sert-on d'eux, à leur insu, pour atteindre des buts politiques ?... Embarrasser les Chinois en suscitant un soulèvement contre eux au Tibet, les forcer ainsi à y immobiliser des troupes dont ils pourraient avoir besoin ailleurs plairait peut-être à certains. Cette idée a été émise. Je manque de compétence pour la discuter. Il

suffira de savoir qu'un des frères du Dalai-lama a séjourné pendant quelque temps à Formose auprès de Tchang Kai-chek.

L'y avait-on envoyé pour solliciter son aide ?... Il y aurait eu beaucoup de naïveté à le faire. Le Tibet n'aurait rien à gagner à un retour au pouvoir du Kuomintang. Les desseins de celui-ci sur le Tibet étaient exactement les mêmes que ceux du gouvernement communiste : réincorporer fermement le Tibet dans la Chine.

Deux autres frères du XIV^e Dalai-lama – dont l'un, un *tulkou*, résidait au monastère de Kum Bum, en Amdo – sont aux États-Unis ; l'un d'eux était dernièrement à l'Université de Yale.

Tous deux doivent jouir de ressources suffisamment abondantes pour leur permettre de vivre confortablement. Ils se montreront sages s'ils demeurent à l'écart des troubles

qui pourront agiter leur beau « Pays des Neiges »⁸.

Mais rien ne prouve que des troubles doivent s'y produire, ou que ces troubles puissent revêtir un caractère de réelle gravité. Pas un coup de feu n'a été tiré contre les troupes chinoises au cours de leur avance à travers le Tibet, elles ont plutôt été accueillies avec enthousiasme par la majeure partie de la population. Le régime de brutalité et d'exaction qui prévalait dans le pays n'avait pas laissé que d'engendrer du mécontentement parmi ceux qui en étaient les victimes. J'ai entendu exprimer bien des plaintes à ce sujet.

Beaucoup de ceux qui, notamment dans la province de Kham, avaient fait l'expérience

⁸ *Kham Kyi yul* le nom poétique que les Tibétains donnent à leur pays. Son nom ordinaire est *Bod yul* prononcé *Peu yul*. Le nom Tibet est inconnu des Tibétains.

des deux régimes : celui de l'administration chinoise et celui de l'administration tibétaine, préféraient grandement la première à la seconde. Les magistrats chinois, disaient-ils, s'ils ne sont pas tous absolument intègres, sont pourtant beaucoup moins portés à vendre leurs arrêts au plus offrant. Une opinion analogue avait déjà été exprimée à Sarat Chandra Dass, le voyageur indien, par des gens de Jigatzé. Il la rapporte dans sa relation de voyage⁹.

Les impôts prélevés par les Chinois étaient aussi moins lourds que ceux exigés par les fonctionnaires du gouvernement de Lhasa.

Au sujet des impôts, il est amusant de noter que dans la partie sud du Tibet où les Anglais étaient connus, les gouverneurs locaux

⁹ *Journey to Lhasa and Central Tibet by Sarat Chandra Dass* (1902). Le voyage fut effectué en 1881-1882.

et autres fonctionnaires chargés de la levée des taxes répondaient aux doléances des contribuables surchargés en leur expliquant que ce n'était pas le très bon Dalai-lama, le Précieux Protecteur incarnation du tout compatissant Chénrézigs, qui réclamait d'eux ces sacrifices. C'étaient les Anglais, les méchants étrangers qui l'y forçaient. À qui allaient l'argent et le grain amassés de cette manière, on ne le leur disait pas ; ils pouvaient imaginer à ce propos tout ce qui leur venait en tête, mais la semence de xénophobie était semée et elle renforçait, en lui adjoignant des raisons d'être plausibles, la tendance innée à la xénophobie qui habite la cervelle des braves Tibétains. — Qui habite, faut-il dire, sous des formes diverses et plus ou moins accentuées les cervelles de la majorité des hommes.

Autre sujet de grief : quand les Chinois en voyage faisaient usage de la corvée obligatoire de portage de leurs bagages (les oulas) bien que les porteurs n'aient droit à aucune

rétribution pour eux ou pour les bêtes de somme qu'ils prêtent, généralement les Chinois bénéficiaires de ce privilège distribuèrent de menues gratifications aux villageois qui les avaient servis. Quant aux « messieurs » tibétains, ils ne leur donnaient jamais rien.

Ce faisant, ils se conformaient au code barbare traditionnel, non écrit, qui veut que le « petit » honore le « grand » par des offrandes et des actes de service et qu'il se trouve lui-même honoré si le « grand » daigne accepter de lui cadeaux et travail. Tandis que, d'autre part, le « grand » ne doit rien au « petit » ; bien plus, qu'il se rend coupable d'un manque fâcheux de dignité, s'il s'abaisse à reconnaître les égards qu'on lui témoigne en donnant au « petit » l'équivalent ou quelque chose d'une valeur supérieure à ce que celui-ci a offert.

Il est curieux de constater, comme on le fait à chaque instant au Tibet, que cette façon

de voir est partagée par les « petits ». Celui qui paie n'est pas digne de respect, entend-on dire fréquemment par des paysans. Il faut voir là une expression du culte de la force et du pouvoir qui prédomine au Tibet.

Cependant, j'ai aussi pu constater que ce culte commence à perdre des dévots ou, du moins, que toujours prêts à y adhérer quand la force est de leur côté, nombre de Tibétains en arrivent à douter de la valeur de cette foi lorsqu'elle agit à leur détriment.

Nombreux sont les Tibétains qui, dans ces dernières années, ont été touchés par la propagande communiste. En ceux qui gardaient un bon souvenir des dirigeants chinois elle a ravivé et intensifié ceux-ci et chez les autres elle a engendré l'espoir d'un nouveau régime sous lequel leurs conditions de vie se trouveront grandement améliorées. Ces Chinois qui reviennent au Tibet sont très différents même des meilleurs de ceux que vous avez

connus, leur a-t-on dit ; ils feront régner la justice, le menu peuple ne sera plus opprimé, tous pourront marcher la tête haute, sans crainte... une perspective attrayante, certes. Souhaitons qu'elle se réalise pour les Tibétains... et pour beaucoup d'autres qu'eux.

Quelques mesures déjà mises en vigueur sont de nature à nourrir l'espoir des Tibétains. La fustigation en public comme châtiment légal a été abolie ; le pillage en groupe par les troupes ou, simplement, le vol commis isolément par des soldats chinois, au détriment des Tibétains, est puni par des peines sévères comprenant la peine de mort. Des soldats coupables de vol ont déjà été fusillés.

Voilà de quoi rassurer, mais aussi étonner les Tibétains, car leur conception de la conduite d'un vainqueur est demeurée au degré le plus barbare.

Quelle que puisse être leur conduite, les troupes chinoises, si elles parvenaient à sus-

citer l'horreur et la révolte des Tibétains, n'arriveraient jamais à les étonner.

Les faits véridiques terrifiants ne manquent point dans l'histoire du Tibet, mais les Tibétains connaissent peu ou même point du tout leur histoire nationale. Ce qui leur en tient lieu ce sont des légendes ou des poèmes épiques du genre de l'*Illiade* grecque, mais mille fois plus effarants qu'elle, telle la geste de Guésar de Ling¹⁰, héros national des Tibétains.

Les bonnes gens du Tibet et même leurs compatriotes plus instruits ne doutent pas que les exploits extraordinaires attribués à ce farouche guerrier ne soient absolument authentiques.

¹⁰ *La Vie surhumaine de Guésar de Ling*, traduction de A. David-Néel. (Éd. Adyar, Paris.) Rééditée par les Éditions du Rocher.

Or, Guésar, incarnation d'un dieu, vise à établir le règne de la justice parmi les hommes, à l'établir par la terreur. À travers le tissu des fables nous entrevoyons, dans la geste, des tableaux rappelant les guerres de Gengis Khan et l'on ne peut guère douter que, part faite d'une grande exagération et en ramenant les récits aux proportions de luttes entre des tribus peu nombreuses, la geste ne relate pas les mœurs guerrières du vieux Tibet.

Donnons pour un instant la parole au récit :

Voici un épisode de la guerre des gens de Djang¹¹ contre Ching-ti, le roi du Sud :

¹¹ Les lieux où se déroule l'épopée de Guésar ne sont pas situés dans un pays imaginaire ; ils peuvent être aisément repérés sur une carte. *Djang* est l'ancien nom de la ville moderne appelée Li-kiang, au Yunnan. *Markham* avec qui Djang guer-

« ... Yula Tonggyur avec ceux de Djang passèrent la rivière à la nage, couchés sur le dos de leurs chevaux et rejoignant les « braves »¹² de Ling, ils firent un carnage effroyable des soldats du Sud. Ceux qui purent échapper s'enfuirent dans la citadelle.

« En apprenant ce désastre, Ching-ti devint fou de rage. Il ordonna à d'autres troupes commandées par les généraux Koula et Tongtchoung d'attaquer immédiatement les envahisseurs.

« La mêlée fut affreuse. Chaque chef clamait très haut ses titres et ses exploits. On

roie est Garthok, et ainsi de suite. J'ai séjourné, dans la province de Kham, au château de Ling, situé, dit-on, sur l'emplacement du château de Guésar et où résidait le chef local tenu pour être un descendant du fils adoptif de Guésar.

¹² Les « braves », titre donné aussi couramment, en Chine, aux soldats.

combattait avec des flèches, des sabres, des piques et les pasteurs des tentes noires, habiles à lancer le lasso, saisissaient de loin leurs adversaires, les jetant à bas de leurs montures et les traînaient sur le sol où les chevaux les piétinaient.

« Ainsi furent capturés les deux généraux Koula et Tongtchoung que leurs vainqueurs voulaient montrer vivants à Guésar. Koula fut étendu par terre et l'on enfonça des piques dans ses quatre membres, le clouant au sol. Tongtchoung fut enchaîné.

« Lorsque Guésar les vit, il dit aux siens en désignant Koula :

« — Celui-ci est un véritable fils de démon ; sa peau possède des propriétés magiques. Un jour elle me sera utile. Je la veux. »

Sur ce, on écorcha Koula vivant ; on mit le feu aux quatre coins de la citadelle et tous

ceux qui s'y trouvaient périrent dans les flammes.

Et voici comment la peau de l'infortuné Koula devint « utile » à Guésar.

Le récit est un peu long, mais je me risquerai à l'insérer ici à cause de son pittoresque et parce que nous ne devons pas oublier que les Tibétains tiennent de semblables descriptions pour celles de faits réels. Cela nous permettra de nous faire une idée de la mentalité du Vieux Tibet, celle que la Chine Nouvelle aborde et souhaite assimiler.

« Guésar s'était, depuis un certain temps, enfermé dans ses appartements, où il s'adonnait à la méditation de « l'Unité Absolue »¹³. Seule sa femme était admise à le voir lorsqu'elle lui apportait ses repas.

¹³ Une méditation d'inspiration moniste.

« Or celle-ci informa son époux qu'un de ses sujets, nommé Todong, avait été attaqué et pillé par des gens du roi Tazig¹⁴, et qu'il priait Guésar d'envoyer des troupes contre Tazig pour reprendre les biens qu'on lui avait volés. Todong avait seulement omis d'avouer que lui-même s'était précédemment emparé de chevaux bleus¹⁵ de grande race appartenant à Tazig.

« Guésar, étant omniscient, ne pouvait ignorer ce détail, cependant, lorsque les membres de son Conseil furent rassemblés dans une pièce voisine, il ouvrit le guichet qui faisait communiquer celle-ci avec son appartement et commanda :

¹⁴ Tazig le roi de Perse ou d'une région voisine de la Perse.

¹⁵ Ce qui en tibétain désigne des chevaux gris pommelés.

« — Mobilisez cent mille guerriers. Demain je sortirai de ma retraite pour entrer en campagne contre Tazig.

« Puis il referma le volet qui claqua avec un bruit sec, et les Conseillers demeurèrent stupéfaits, s'entre-regardant, doutant d'avoir bien entendu.

« Si déférents qu'ils fussent envers le héros dont ils connaissaient la sagesse et le pouvoir, les ministres décidèrent d'attendre, avant d'appeler les hommes, que Guésar leur ait fait connaître les motifs de la guerre qu'il projetait.

« Convoqués le lendemain par lui, ils s'enquirent de sa santé, puis ils le prièrent de leur expliquer les raisons qui le portaient à attaquer Tazig car, eux, n'en voyaient aucune.

« Guésar par sa clairvoyance connaissait les agissements de Todong et le vol des chevaux bleus. Il en instruisit les chefs et conclut :

« — Todong est un malhonnête homme, un esprit brouillon, néanmoins il nous fournit le prétexte d'une guerre profitable¹⁶... C'est avec raison que Tazig est dénommé : « Tazig possesseur de trésors¹⁷ », notre victoire nous procurera un riche butin.

« Le Maître des écuries répondit :

« — En vérité, Todong est un être malfaisant, il ne cesse de commettre des méfaits. Voici qu'il a volé les chevaux d'un roi avec qui nous vivions en paix. Je ne vois pas pourquoi nous nous ferions défenseurs d'une cause injuste. Des chefs et des guerriers seraient tués par la faute d'un misérable voleur. N'en serions-nous pas désolés ?... Non, roi, nous ne voulons point nous battre.

¹⁶ On croirait entendre certains hommes d'État contemporains.

¹⁷ *Tazig nor gyi dakpo.*

« Tous les membres du Conseil approuvèrent hautement les paroles du Maître des écuries. Guésar à qui nul ne résistait d'ordinaire fut décontenancé, mais il ne pouvait contester la justesse des arguments énoncés par l'orateur.

« — Il est vrai, répondit-il, qu'il s'agit là d'une affaire personnelle entre Tazig et Todong et que ce dernier est coupable. Vous n'êtes point tenus de le soutenir et, jusqu'à présent, nous n'avons reçu aucun ordre des dieux à ce sujet. Attendons donc, passez la nuit au palais, un bon avis peut nous venir.

« Or pendant cette nuit, tandis que tous étaient profondément endormis, Manéné¹⁸, chevauchant un lion blanc, se montra sur le balcon de la chambre où Guésar reposait, et l'éveilla.

¹⁸ Manéné est la fée protectrice de Guésar.

« — Ô joyau des généraux qui soumet des ennemis, écoute-moi, dit-elle.

« En l'entendant le roi fut rempli de joie. Voici le bon conseil que j'attendais, pensa-t-il.

« — Ne te préoccupe pas, reprit la déesse, des actes de Todong. Tazig¹⁹ a envahi ton territoire, il y a pillé un de tes sujets²⁰ et l'a fait enlever par ses soldats. L'offense est suffisante pour permettre à ceux de Ling et à leurs alliés de prendre les armes. Tazig possède de

¹⁹ C'est-à-dire des sujets de Tazig qui se sont avancés sur le territoire de Ling en poursuivant Todong le voleur.

²⁰ Ce sujet était Todong que les gens de Tazig avaient surpris sur la route emmenant les chevaux bleus volés. Ils avaient repris ceux-ci et, de plus, ils s'étaient emparés des bagages personnels du voleur et avaient jeté ce dernier en prison d'où il s'était fait relâcher par ruse.

rare trésors et d'immenses troupeaux. Ling est un pays pauvre, peuple ses pâturages avec les vaches de Tazig, voici ce qui est important, fais-le comprendre à tes guerriers. Moi-même et les dieux, nos amis, t'accompagnerons et t'aiderons²¹.

« Manéné disparut. —

« Dès le matin, Guésar communiqua aux chefs les paroles de sa divine conseillère.

« Ceux-ci, dorénavant certains de l'approbation et de l'appui effectif des dieux, envisagèrent avec complaisance l'idée de s'approprier les trésors et les troupeaux du riche Tazig. La guerre fut décidée. »

De son côté, Tazig avait sa cinquième colonne et ses espions ; ceux-ci l'informèrent de

²¹ Les dieux de toutes les mythologies y compris celui des Hébreux s'embarrassent peu d'une stricte honnêteté.

l'arrivée des troupes de Guésar. Il rassembla 700 000 hommes pour le combattre. Mais plus que sur la force de son armée, Tazig comptait sur un prodige et, ici, le poème qui s'était maintenu dans un ton qui s'apparente singulièrement aux sentiments de nos contemporains – aux sentiments inhérents aux hommes de tous les âges, faut-il dire – entre dans le merveilleux.

« Non loin de la forteresse de Tazig existait un endroit redouté dont, seuls, quelques magiciens osaient s'approcher. Rien de particulier n'y était visible, sauf un énorme roc bouchant l'ouverture d'une caverne dominant de haut la vallée.

« En des temps très anciens un disciple du Maître Togyal Yékien²² y avait assidûment pratiqué la « méditation du feu ». Après bien

²² Un maître religieux, aujourd'hui divinisé par les sectateurs de la religion Bön.

des années, son corps s'était transformé en une masse ardente. Alors, par le pouvoir d'un dieu, ou par celui de l'ermite lui-même, un rocher s'était détaché du sommet de la montagne et roulant le long de son versant, s'était arrêté devant la caverne, la murant et dérobant désormais, aux regards humains, le mystère de ce qui s'y élaborait.

« La nuit, un rougeoiement sombre encerclait le rocher et l'on chuchotait que, maintenu par lui, existait un inépuisable réservoir de feu d'où celui-ci pouvait descendre vers la vallée comme l'eau d'un torrent.

« Par l'intermédiaire de doctes Bönpos²³, un lointain ancêtre du présent roi avait noué d'occultes relations avec le mystérieux habitant de la caverne embrasée et ce dernier lui

²³ Les adeptes de l'ancienne religion du Tibet, avant la propagation du bouddhisme. Les Chinois les assimilent aux Taoistes.

avait promis qu'en cas de danger il descendrait de son ermitage sous sa forme ignée, pour lui faire un rempart infranchissable.

« Une cérémonie d'adoption célébrée dès la naissance de chacun des sujets de Tazig les immunisait contre les effets de ce feu.

« Tout comme ses pères, Tazig rendait un culte à l'invisible ermite et comptait sur sa protection, mais il ignorait les circonstances de ses propres vies antérieures qui devaient s'opposer aux effets de cette protection.

« À une époque dont l'antiquité est au-delà de toute évaluation possible, deux démons avaient émis des vœux auxquels deux déités avaient répondu par d'autres vœux qui neutralisaient les premiers.

« L'un des démons désirait détruire la race humaine et l'autre renaître comme le possesseur d'immenses richesses protégées par une barrière de flammes. Tazig était une réincar-

nation de ce dernier et Koula celle du premier.

« L'un des dieux avait souhaité : « Puissé-je supprimer le malfaisant qui rêve de détruire les hommes », et, comme les deux démons étaient liés d'amitié, l'autre déité avait ajouté : « Puissé-je éteindre le rempart flamboyant du riche égoïste avec la peau de son ami. »

« C'est parce qu'il connaissait ces choses que Guésar avait fait écorcher Koula. »

Guésar reçut un nouvel avis miraculeux à la suite duquel, précédant ses soldats et « tenant en main, la peau de Koula ainsi qu'un étendard, il fendit l'air sur son cheval volant et se posa au sommet d'un col, comme un grand vautour ».

« De là, Guésar regarda : il vit, au-dessous de lui, l'immense armée de Tazig évoluant dans la plaine et sa haute forteresse décorée de drapeaux multicolores. Sur les terrasses

de la citadelle, la fumée odorante des feuilles de cyprès montait en offrande vers les dieux et les ragdongs²⁴ mugissaient puissamment.

« Au sommet de l'édifice hérissé de tridents et de *gyaltséns* d'or²⁵, Tazig parut sombre et fier. Il se tourna vers la montagne où l'ermite s'était emmuré jadis. Il fit un geste, il dit un mot et, soudain, le roc qui bouchait la caverne roula au fond de la vallée. Le feu jaillit, descendit en cascade, entoura la forteresse d'un lac de flammes et barra la route du palais de la montagne où le roi gardait ses trésors.

« Parmi l'inondation de flammes, insensibles à leur morsure, les soldats de Tazig se

²⁴ Énormes trompettes longues de plusieurs mètres.

²⁵ *Gyaltséns*, ornements emblèmes de victoire, qui décorent les toits des palais habités par de hauts personnages.

mouvai^{ent}. Sur le haut toit de sa forteresse Tazig rêvait. Et perché au sommet du col, comme un grand vautour, Guésar regardait.

« Pendant ce temps, les troupes de Guésar terminaient leurs préparatifs. Au crépuscule elles se mirent en marche en faisant un grand bruit. Chaque chef s'av^{an}çait précédé et suivi de nombreuses bannières de différentes couleurs, les casques des hommes étaient ornés de petits drapeaux²⁶ et leurs chevaux portaient des selles incrustées d'or et d'argent²⁷.

« De loin, Guésar entendit ses soldats qui, dans l'obscurité, montaient vers lui.

« Se fiant au rempart ardent qui protégeait sa citadelle, Tazig y avait fait retirer ses hommes et lui-même reposait paisiblement.

²⁶ Comme en portent les acteurs dans les drames militaires chinois.

²⁷ Comme il y en a toujours au Tibet.

Tout était silence et l'immense mer aux vagues de feu illuminait sinistrement la nuit.

« Guésar sortit de sa contemplation. Il descendit du col sur son cheval volant. Planant au-dessus du brasier, invoquant ses dieux protecteurs, le héros étendit largement la peau de Koula dans le vide et l'abandonna à elle-même. Mais elle ne tomba point comme aurait dû le faire une chose inerte. Une volonté l'animait qui la douait de résistance. Elle tremblait, se tordait, s'efforçait de fuir le feu qu'elle devait éteindre.

« L'amitié qui, dans le lointain des âges, avait uni le démon devenu Koula et le démon devenu Tazig demeurait une force agissante. La peau desséchée de Koula ne voulait point détruire la barrière qui protégeait Tazig contre son ennemi. Mais ses pitoyables efforts demeuraient vains ; graduellement elle descendait, se rapprochait du brasier et elle finit par s'y abattre. Les flammes jaillirent jusqu' au ciel, la consumant en un instant. Le

tonnerre roula dans la nuit et une trombe d'eau noya le prestigieux lac ardent.

« À ce moment l'armée de Guésar descendait du col ; profitant des ténèbres elle cerna la forteresse.

« Au matin, les soldats de Guésar attaquèrent dans les quatre directions. Ceux de Tazig leur résistèrent vaillamment mais sans succès.

« Diktchén, à la porte de l'Est, trancha d'un coup de sabre la tête de Kunkyén ; Yula perça d'une flèche la tête de Djé Tobden à la porte de l'Ouest. Le chef Tamdu fut fendu en deux à la porte du Sud et le chef Chisarabno eut le cœur transpercé à la porte du Nord. Puis les troupes de Guésar étant entrées dans la citadelle y firent un carnage effroyable de tous ses occupants, Tazig et son fils étant parmi les victimes. »

D'après les idées que les Tibétains se font de la guerre, la suite va de soi : les vainqueurs

amassent les armes des vaincus, dépouillent les morts de leurs habits et en forment des ballots pour les transporter dans leurs pays. Puis, ils s'emparent des trésors et du bétail de Tazig et regagnent Ling avec leur butin.

L'on comprend sans peine que des gens tenant pour authentiques des récits de ce genre ne sont guère prêts à s'émouvoir à cause de la marche de quelques régiments chinois à travers les immensités de leur Pays des Neiges. L'on peut aussi penser que les troupes de Mao Tsé-toung ne fourniront pas aux Tibétains l'occasion de contempler des tableaux aussi spectaculaires que ceux qui émaillent la geste de Guésar. Toutefois, en proportions réduites, l'on a vu, de nos jours, renouveler, en période d'hostilités, la tragédie de l'incendie de la citadelle de Ching-ti. À Amcho, en Amdo et à Kanzé au Kham des

monastères furent incendiés et tous leurs hôtes périrent dans les flammes²⁸.

Il y a plus. Au Tibet comme dans presque tous les pays de l'Asie règne une vague croyance en la venue d'un chef super-humain dont le rôle sera de rétablir l'ordre et la justice dans notre monde prêt à sombrer dans le chaos.

Quelle que soit la physionomie que les différents peuples prêtent à ce Messie, il ne nous est jamais présenté comme un bénin sauveur, et sa façon d'instaurer le règne de l'équité est rude, parfois féroce.

²⁸ Voir *Au Pays des brigands gentilshommes* et *À l'Ouest barbare de la vaste Chine*. À Kanzé ce furent des soldats chinois réfugiés dans un monastère qui furent les victimes. Je vivais dans la région quand ce drame eut lieu.

Quand j'habitais au grand monastère de Koum-Boum, des rumeurs couraient concernant un chef mongol ou russe qui s'avavançait à la tête d'une armée de caractère mythologique. Ses soldats étaient dépeints comme des géants capables de traverser les plus profondes rivières en n'ayant de l'eau que jusqu'aux genoux. Le merveilleux ne s'arrêtait pas là : ces guerriers pouvaient braver les tirs les plus meurtriers, les balles ricochaient sur leur peau. Mieux encore, ils ne connaissaient point la fatigue ; manger, boire, dormir ne leur était pas nécessaire.

Les Tibétains d'Amdo s'attendaient véritablement à voir surgir ces cohortes fantastiques.

D'autres conservent une pieuse foi en la réapparition de Gengis Khan qui, d'après la tradition, n'est pas mort, mais a disparu d'une manière mystérieuse et, depuis l'époque de sa disparition, est demeuré dans

une région imprécise à la frontière de notre monde.

Où qu'il ait pu passer les siècles qui se sont écoulés depuis qu'il a « manifesté les apparences de la mort » comme il est dit dans les légendes, il ne semble pas que le caractère du terrible exterminateur s'y soit modifié. S'il faut en croire ceux qui l'attendent, les mêmes carnages qui ont signalé sa carrière passée pourraient encore marquer sa future carrière de purificateur de la terre.

« Quand la justice languit, quand l'injustice se relève, alors je m'incarne et me manifeste d'âge en âge.

« Pour la défense des bons, pour la destruction des méchants, pour le rétablissement de la justice²⁹. »

²⁹ *Bhagavad Gîta*, IV, 7-8.

Qui parle ainsi ? – Vishnou par la bouche de Krishna son avatar et son nouvel avatar, le justicier, doit être Kalki, un guerrier chevauchant un fougueux coursier blanc et brandissant un sabre.

D'après les Tibétains, c'est Guésar de Ling, leur héros national dont je viens de citer quelques exploits, qui réapparaîtra. Lui aussi a quitté ce monde par un prodige, sans mourir, et, comme ses collègues Messies, il reviendra en tant que guerrier destructeur.

« ... tenant un sabre dans chaque main pour trancher les têtes des maîtres qui veulent dominer et celles des esclaves qui s'entêtent à demeurer esclaves... » ainsi que je l'ai entendu chanter dans les solitudes tibétaines par une barde spécialiste de la geste de Guésar.

L'idée de profiter des singuliers rêves messianiques qui hantent les cerveaux tibétains ne viendra-t-elle pas aux dirigeants de

la Chine Nouvelle maintenant réinstallés parmi eux ? – Peut-être leur est-elle déjà venue. Ne se considèrent-ils pas comme les pionniers de cette ère rigide, d'impitoyable justice que les Guésar et autres héros-dieux sont dits devoir instaurer ? Une « purification » barbare préluant à celle-ci serait sans doute douloureusement ressentie au Tibet, mais elle ne pourrait bouleverser des esprits que les récits de leurs épopées nationales ont préparés à la contemplation des pires horreurs.

Il est d'ailleurs fort peu probable que les Chinois rentrés au Tibet s'y livreront à de sinistres extravagances. Pour le moment, leur conduite demeure banalement classique. Des réquisitions sont opérées : les palais des Grands dignitaires lamaiques et des Tibétains opulents sont affectés – en tout ou en partie – au logement des troupes et des fonctionnaires chinois, ou servent de locaux aux services administratifs. Les grains amassés et

gardés jalousement dans les greniers des monastères et des chefs locaux sont rendus à la circulation ou saisis à titre d'impôt pour la nourriture des troupes.

La petite armée tibétaine est incorporée dans l'armée chinoise. D'autres mesures concernent le commerce et le clergé. Rien de tout cela n'est sensationnel ; nous en avons connu l'équivalent dans nos pays pendant les deux Grandes Guerres.

La vague d'excitation que le retour en force des Chinois a soulevée dans l'atmosphère tranquille du Tibet s'est étendue sur les États himâlayens : Népal, Sikkim, etc. Ce dernier petit pays enfoui parmi un dédale de forêts vierges et de hautes montagnes m'est particulièrement familier pour y avoir passé nombre d'années. Un mouvement à tendances progressistes s'y est produit ; son leader : Tashi Tséring visait à remplacer le mode suranné de gouvernement du maharajah local. À ce dernier qui n'avait jamais été

qu'un insignifiant fantoche sous la domination anglaise, il voulait substituer, ou adjoindre un Congrès élu d'après le modèle de celui de l'Inde.

Les promoteurs du mouvement énonçaient aussi un certain nombre de mesures qu'ils se proposaient de prendre pour moderniser le pays et élever le niveau intellectuel de ses habitants dont la plupart sont illettrés.

Ce programme déplut au gouvernement de l'Inde qui refusa d'admettre le Sikkim parmi les États membres de la République élisant des délégués aux chambres parlementaires siégeant à Delhi. Le Sikkim, assimilé aux « tribus arriérées » – telles celles habitant à la frontière nord de l'Assam – fut relégué en dehors de l'Inde.

Le maharajah local Tashi Namgyal³⁰ demeure à son poste sous la tutelle d'un résident indien remplaçant l'ancien résident britannique.

Son minuscule État a été officiellement déclaré indépendant, une étiquette qui permet au gouvernement de Delhi d'y exercer, en fait, une autorité aussi absolue que l'était celle des Anglais.

L'un des premiers résultats de cette « indépendance » a été d'interdire l'accès du Sikkim³¹ aux étrangers aussi strictement que celui du Tibet lui-même.

³⁰ Renversé en 1973 et remplacé par un Premier ministre sous la tutelle du Gouvernement indien.

³¹ Depuis quelques années, avec un visa obtenu en Inde, les touristes sont autorisés à pénétrer jusqu'à Gangtok, la capitale.

Notons à ce sujet qu'avant la Grande Guerre I, l'entrée au Sikkim était tout à fait libre. Les étrangers séjournant à Darjeeling y faisaient de fréquentes excursions ; des bungalows avaient même été construits en de nombreux endroits du pays pour permettre aux touristes d'y loger en cours de route. Des missionnaires suédois résidaient dans les villages de Lachén et de Latchung, à l'extrême nord du Sikkim, près de la frontière tibétaine. Quant à moi, j'ai habité le Sikkim pendant plusieurs années et l'ai parcouru en tous sens.

Pourtant, même les approches de ce territoire sont devenues interdites et des étrangers ont été expulsés de Kalimpong un gros bourg touchant à la frontière sud du Tibet, mais situé en territoire indien³².

³² Ajoutons ici que cinq jeunes savants appartenant à l'Université d'Oxford conduits par Mrs.

L'avance des troupes chinoises vers les provinces centrales du Tibet causa passablement d'inquiétude parmi les hobereaux de ces régions, ils ne manquèrent point d'imaginer la conduite que tiendraient les Chinois d'après celle décrite dans les histoires concernant les guerres soutenues par le Tibet ou par ses proches voisins ; celle qu'il leur aurait semblé logique de tenir eux-mêmes en pareille circonstance, cela signifiait : pillage.

Cette peu agréable perspective engagea un certain nombre d'entre eux à fuir. Fuir ne consistait pas à s'expatrier au loin, mais simplement à franchir la frontière et à s'installer

S.B. Tyson, un géographe, qui avait projeté une exploration de la chaîne du Panch Chull, dans l'Himâlaya se sont vu refuser la permission de s'y rendre, la raison donnée à ce refus étant que ces montagnes se trouvaient « trop près de la frontière tibétaine ».

en territoire indien. C'est surtout à Kalimpong qu'ils s'établirent. Ils n'y étaient pas dépaysés, la population locale est de langue et de race tibétaines. Et puis, le Précieux Protecteur (le Dalai-lama) s'étant lui-même arrêté non loin de là pour attendre les événements, sa conduite dicterait la leur.

Quelques mois s'écoulèrent, les richards tibétains dépensaient gros, car la vie était coûteuse dans cette localité devenue surpeuplée et ils n'y touchaient point leurs revenus habituels. Puis, on ne les traitait pas avec les égards qu'ils avaient espérés. Bientôt, on les considéra comme des étrangers et ils durent se soumettre à nombre de ces formalités par lesquelles on s'évertue aujourd'hui à tourmenter l'homme assez imprudent pour mettre le pied hors du territoire sur lequel il est né et où il est catalogué en des registres *ad hoc*. Les naïfs Tibétains qui, comme la grande majorité des Asiatiques, se sont jusqu'à ces jours passés d'actes d'état civil, de

passesports, de cartes d'identité, etc., s'effarèrent en se voyant tenus pour indésirables, obligés de se faire inscrire, de solliciter des autorisations de séjour, la durée de ces séjours, comme la liberté de leurs mouvements, étant strictement limitées.

Le gouvernement demeuré à Lhasa leur enjoignit de ne pas se prêter à ces vexations, mais comment auraient-ils pu se défendre ?... Nous défendons-nous, nous Européens ou Américains à qui pareil asservissement est imposé en dépit d'une proclamation dérisoire de « Droits de l'Homme ? »

Ils s'en retournèrent donc au Tibet devenu province chinoise autonome en ce qui concerne ses affaires intérieures d'une manière analogue à celle des autres provinces de la République chinoise.

Le jeune Dalai-lama, un garçon de dix-huit ans, peut-être à moitié Chinois³³ a également émigré. Plus exactement, les gens de son entourage l'ont emmené hors de Lhasa avant l'arrivée des troupes chinoises à Lhasa.

Avec lui, s'en allaient nombre de fonctionnaires, de serviteurs de rangs divers et une caravane de plus d'un millier de mules, plus de très nombreux porteurs évacuant des

³³ Il est natif d'Amdo, un territoire administré par la Chine. La population y est constituée par un mélange très complexe de races : mongoles, chinoises, tibétaines et restes d'anciennes tribus des Sétuanpas auxquelles appartenait le célèbre Tsong Khapa fondateur de la secte de Gélugpas — aujourd'hui le clergé officiel. La langue courante de la région est le chinois.

caisses pleines d'or et d'objets précieux provenant du trésor du Potala³⁴.

Où ces fuyards comptaient-ils se rendre ? – Sans doute la même ignorance des conditions politiques actuelles de l'Asie qui leur avait fait envisager une intervention anglaise en leur faveur leur avait-elle suggéré d'autres rêves absurdes. Ils se méprenaient sur l'importance que l'on attribuait dans le monde à leur pays de civilisation arriérée, dénué de culture moderne et d'armée effective.

Le temps n'était plus où les Dalai-lamas étaient en Chine et en Mongolie l'objet d'une vénération confinant au culte.

Le prédécesseur immédiat du jeune homme, le treizième Dalai-lama fuyant en Chine pendant l'invasion britannique (1904)

³⁴ Le palais du Dalai-lama à Lhassa.

ne s'était-il pas prévalu de la règle qui veut que, par respect, on ne doive jamais faire passer un Dalai-lama sous une voûte, pour exiger que les portes des murailles des villes qu'il lui fallait traverser sur sa route soient démolies.

Les autorités chinoises avaient, alors, accédé à son extravagante prétention. Toutefois, ayant pris conscience de leur absurdité, elles s'étaient abstenues au retour du Dalai-lama dans son pays de lui témoigner la moindre marque de déférence, ce dont, me disaient ses familiers, il avait été furieux.

Lorsque, plus tard, il abandonna de nouveau le Tibet que les Chinois envahissaient, pour se réfugier dans l'Inde, les Anglais qui y régnaient crurent de bonne politique de lui témoigner une certaine politesse³⁵.

³⁵ Celle-ci, de même que les relations qui s'établirent ensuite entre le Gouvernement britan-

Histoire ancienne que tout cela. Le gouvernement de l'Inde signifia au Dalai-lama que s'il désirait prendre refuge en territoire indien, il serait reçu honorablement et qu'une localité lui serait désignée où il devrait résider paisiblement, s'abstenant de toute activité politique. Le séjour de Delhi lui serait interdit. Il en serait de même des États himalayens ou des régions de l'Inde du Nord proches de la frontière du Tibet. Kalimpong où son prédécesseur avait fait un long séjour pendant son exil (1912-1913) lui fut aussi interdit.

nique et celui de Lhasa furent travesties de façon amusante à l'usage des masses tibétaines. Il leur était dit, par leurs chefs, que les envoyés britanniques qui se rendaient à Lhasa y venaient pour présenter les humbles hommages du roi d'Angleterre au Dalai-lama et solliciter sa protection.

Le Dalai-lama, ses gens et sa caravane s'arrêtèrent donc à Yatung, le dernier village tibétain situé à l'extrême pointe sud du pays, à la frontière du Sikkim et y attendirent les événements.

Mais aucun événement ne se produisit. Les délégués tibétains envoyés à Lhassa y signèrent le traité que l'on mit sur une table devant eux. L'on prêta aux gens de l'entourage direct du Dalai-lama une velléité de résistance et le désaveu des conditions acceptées par les signataires du traité. Pur enfantillage.

Les Chinois étaient à Lhassa, le Dalai-lama et sa Cour pouvaient y retourner avec le trésor du Potala ou bien s'exiler et n'être plus rien qu'une troupe de gens riches quelconques, comme l'ont été pendant longtemps ceux de la Cour du Panchen lama exilé en Chine.

Les paysans de Yatung et des environs commençaient à trouver encombrants le Précieux Protecteur, sa horde et son troupeau de mules qu'ils avaient à nourrir, gratis bien entendu, et des murmures s'élevaient parfois au lieu des formules habituelles de vénération.

La sagesse conseillait le retour à Lhasa où la vie demeurera somnolente et douce pour la Cour lamaïque si elle s'abstient d'initiatives inconsidérées.

Le Panchen lama compatriote du Dalai-lama, son cadet de quelques années et à demi-Chinois, a été amené en grande pompe à son siège de Jigatzé. D'après le traité signé à Pékin il jouira dans sa province (celle de Tsang) d'une certaine autonomie à l'égard de Lhasa, ce qui réjouira les Tsangpas dont les tendances séparatistes remontent à loin dans le passé.

Ce traité doit aussi mettre fin à l'animosité qui existait entre la Cour de Lhasa

d'inclination probritannique et la Cour de Jigatzé d'inclination prochinoise et avait amené la fuite du Panchen lama et son long exil en Chine.

Les deux protagonistes de ce drame politique sont morts ; leurs très jeunes successeurs se soucient évidemment peu de cette vieille querelle que l'inclusion du Tibet dans la Chine a rendue sans objet.

Pékin enjoint aux deux Grands, lamas de vivre, désormais, en bonne intelligence et pour manifester celle-ci, les autorités chinoises ont donné, à Lhassa, un grand banquet auquel les deux Grands lamas ont assisté assis l'un près de l'autre sur des trônes d'égale hauteur.

L'on verra, dans les pages suivantes, combien sont minutieuses, au Tibet, les questions de préséance et que la hauteur des piles de coussins formant sièges y joue un rôle important.

À ce sujet une discussion très significative s'est élevée entre les dignitaires de la Cour du Dalai-lama et le Représentant du gouvernement chinois.

Les premiers voulaient qu'en toute occasion le Dalai-lama fût assis sur un siège plus élevé que celui occupé par le Représentant de la Chine. Les Chinois ne l'entendaient pas ainsi. D'après eux, les deux personnages devaient démontrer publiquement leur égalité en dignité en étant assis au même niveau.

La prétention des Chinois n'avait rien d'exagéré ; elle pouvait même paraître modeste et constituer une véritable concession à la fierté des Tibétains si l'on se souvenait que, sous le règne des empereurs chinois, le Dalai-lama devait se prosterner devant leur portrait. Toutefois, dans l'entre-temps, des envoyés ou des résidents – chargés d'affaires britanniques – avaient remplacé, à Lhassa, les Ambans impériaux et ces adroits diplomates avaient camouflé l'autorité, en fait ab-

solue, qu'ils exerçaient sous une affectation de déférence envers le Grand lama.

Les entrevues, au Potala ou ailleurs, s'effectuaient en style européen. Le Dalai-lama s'asseyait dans un fauteuil, son interlocuteur britannique se contentait modestement d'une chaise.

Les Tibétains eussent voulu que cette nuance subsistât. On pensait différemment à Pékin et, fort des ordres reçus de là, le Résident s'obstina. Fauteuils à la mode européenne, qui est aussi la mode chinoise, ou coussins suivant celle du Tibet, peu importait, mais le Représentant de la Chine Nouvelle victorieuse devait regarder le chef temporel du Tibet sans avoir à élever les yeux vers lui.

On discuta longuement, ridiculement ; les Tibétains ne pouvaient que céder, ce qu'ils firent.

Les incidents amusants n'ont pas manqué au début du nouveau régime.

Quoi que des étrangers mal informés puissent croire, la révolution chinoise n'a pas été conçue comme devant amener un renversement total des conceptions basiques concernant la structure sociale. En bien des points on pourrait, au contraire, voir dans les mesures récemment édictées un retour aux lois établies par les semi-mythiques empereurs divinisés : Yao, Tchung et Yu. Sous le premier de ceux-ci, environ 2 500 ans avant Jésus-Christ, le cadastre existait déjà en Chine et les terres y étaient divisées par groupes de huit familles, une égale superficie de terrain étant attribuée à chacune d'elles.

Les Confucéistes traditionalistes peuvent donc se trouver satisfaits par les nouvelles lois agraires autant que les paysans redevenus, comme l'avaient voulu les « Saints Empereurs », la véritable base de l'édifice social.

Les dirigeants actuels du Tibet ont probablement voulu donner à leurs administrés un tableau animé du nouveau régime qu'ils comptent instaurer d'après d'antiques principes.

À certain jour, ordre fut donné aux nobles et aux notables de la capitale et de ses environs de s'assembler porteurs d'instruments aratoires : charrues et autres, et de se former en procession pour se rendre aux champs.

L'on peut rappeler, à ce propos, que, jadis, il était prescrit à l'Empereur d'ouvrir la saison des travaux agricoles en labourant lui-même un champ. Pour accomplir ce rite, l'Empereur s'habillait en paysan.

Les Tibétains ignoraient probablement ce fait, mais on les en aura instruits. Et voici que devant la foule des Lhassapas ébahis ont défilé en tenue de cultivateur les aristocrates oisifs et généralement hautains qu'ils avaient coutume de saluer très bas.

Pas trop bêtes les organisateurs de cette exhibition.

Dois-je dire que la procession a été dûment filmée et qu'on en diffusera la projection non seulement au Tibet mais en d'autres régions pour l'instruction et l'édification de la gent paysanne ?

Des mesures moins spectaculaires, mais d'une portée plus sérieuse, concernent la prospection.

Il y a de l'or au Tibet. Jusqu'à présent on se bornait à un très mesquin lavage des sables de certaines rivières, mais voici que l'on prétend que de véritables gisements existent en certaines régions du nord-ouest. Des gisements d'autres minéraux, de houille, et même d'uranium auraient également été décelés. Des prospecteurs, les uns Chinois, les autres Russes sont à l'œuvre et, cette fois, les Tibétains ne pourront plus s'opposer à leur activité comme ils le firent il y a environ

trente ans, lorsqu'un jeune Tibétain, ayant fait des études en Angleterre, tenta quelques recherches dans le sous-sol du pays. De violentes protestations s'élevèrent alors contre pareille innovation. D'après les superstitieux Tibétains, fouiller la terre en tarirait les sucs et la rendrait stérile.

Un sujet d'émerveillement pour les Tibétains doit être la vue de soldats employés à des besognes pacifiques. Or, ce spectacle leur est offert en maints endroits de leur pays.

Les Chinois ont décidé de mettre en valeur de larges étendues de territoire³⁶ afin de pouvoir se passer des importations de grain et d'autres articles qui arrivent au Tibet par voie de l'Inde ayant à franchir la barrière co-

³⁶ Des espèces de blé convenant à cette région ont été semées au Tibet septentrional : le Chinghai, immense territoire où n'existent que des alpages.

lossale des Himâlayas. Or, un système d'irrigation intelligemment construit est susceptible de rendre fertiles des milliers d'hectares du sol tibétain actuellement improductifs. C'est à la construction de ces canaux que travaillent des équipes de soldats chinois.

D'autres sont occupés à établir un réseau de routes qui modifiera considérablement les conditions de vie des Tibétains en les tirant de leur isolement.

La route reliant le Szetchouan au Tibet à travers le Sikang (pays tibétain de Kham) que l'opposition du gouvernement de Lhasa avait fait arrêter à l'extrémité du Chingai (les grands alpages septentrionaux) est en progrès pour atteindre Lhasa. Une branche de celle-ci courant droit vers le nord atteindra le Kansou où elle fera sa jonction avec les routes menant au Sinkiang, en Mongolie et à Pékin, à travers le centre de la Chine.

Les ingénieurs chinois se sont aussi attaqués à une autre route partant du sud du Sinkiang et allant à Garthok d'où elle doit continuer vers Jigatzé et Lhassa. Un tronçon de cette route se dirigera vers le Ladakh (pays tibétain au nord du Cachemire).

L'on travaille activement à une route traversant le Sikkim qui rendra possible le passage des camions montant de l'Inde vers Lhassa.

À l'est, les véhicules automobiles venant de la Chine entrent déjà à Chiamdo et cette même route doit se prolonger vers Lhassa.

Enfin, au sud-est, les routes qui desservent des parties encore récemment tout à fait isolées du Yunnan s'étirent à travers des territoires tibétains limitrophes : le long du haut cours du Mékong et dans le district de Tsawaron d'où elles iront effleurer la frontière de l'Assam.

Il n'est pas jusqu'à la Sainte Lhasa qui ne se modifie rapidement. Imitant ce qui a été fait à Dehli, les Chinois bâtissent à côté de la vieille cité une nouvelle Lhasa de physionomie moderne destinée à être le siège du gouvernement et complétée par un aéroport.

Des avions à Lhasa, la ville interdite presque légendaire ! Quelle révolution ! Pourtant, malgré son changement de face, Lhasa demeure plus « interdite » que jamais. Qui s'en étonnerait en voyant tous les pays hérissés leurs frontières de barrières administratives bien plus hostiles aux libres voyageurs que ne l'étaient, jadis, les remparts de glaciers dont la nature s'était plu à pourvoir le Tibet.

Après que se sera apaisée la curiosité suscitée par le retour des Chinois au Tibet, le rideau retombera, sans doute, sur la pièce qui se joue dans le décor immense du Toit du Monde et le silence se refera sur ses solitudes enchantées qui n'intéressent que très in-

cidemment les Grandes Puissances de notre époque.

Il n'y a pas eu de tragédie³⁷, rien qu'une comédie à laquelle il faut souhaiter de se continuer légère et bon enfant, conforme au caractère de l'aimable peuple tibétain.

C'est sur ce caractère et sur les mœurs, souvent originales, qui en résultent dans les divers groupes sociaux que nous allons maintenant jeter un coup d'œil. Nous deviendrons, ainsi, plus capables de bien saisir les réactions dont sont susceptibles, au contact de l'idéologie professée par la Chine Nouvelle, les individus que nous verrons penser et agir.

³⁷ Se rappeler qu'Alexandra David-Néel écrivait ce livre en 1951-1952. C'est en 1959 que S.S. le Dalai-lama et sa suite ont quitté Lhassa pour l'Inde.

Cependant, à côté et intimement mêlé au Tibet décrit dans ce livre, il en est un autre.

De même que lorsque s'écartent les nuées qui voilent les hautes cimes l'on peut contempler la splendeur des pics neigeux, l'observateur recueilli et clairvoyant peut aussi, par-delà les activités banales du Tibet des foules, discerner les profondeurs intellectuelles et le rayonnement spirituel de cet autre Tibet.

CHAPITRE II

L'existence morne des hobereaux

La vie politique et ses intrigues n'affectent au Tibet qu'un nombre très minime d'individus et ne s'étendent guère au-delà des provinces centrales. Les zones sévères et froides du Ngari comme celles privilégiées de la nature des pays de Po, de Lho et du Kongbou, y sont toujours restées à peu près étrangères.

Là règnent sur des populations plus ou moins primitives et clairsemées, des chefs locaux dont les plus importants s'attribuent fièrement le titre de gyalpo³⁸. En tête de leurs « sujets » viennent des richards du terroir :

³⁸ Ryalpo = roi.

des *tchougpos*³⁹ propriétaires de terres généralement acquises sans droit précis par un de leurs ascendants. Le produit de ces terres cultivées par des métayers dont la condition est, souvent, analogue à celle des serfs, et celui d'un bétail assez important constituent le fond des revenus d'un *tchougpo*. Il en est de même pour le chef qui y ajoute le fruit de certains impôts qu'il lève à son gré sur ses administrés et celui des amendes qu'il inflige lorsqu'il agit en qualité de juge arbitrant des querelles ou punissant des méfaits.

Une sorte d'esclavage assez bénin subsiste encore en maintes parties du Tibet. Attachés à une famille particulière, les esclaves (*queu*)⁴⁰ y fournissent une grande partie de la domesticité. Cet esclavage n'est toutefois

³⁹ Phyug po.

⁴⁰ Khol po.

pas légal. Il repose sur la coutume mais, au Tibet, coutume vaut pratiquement loi.

Cependant, la plus forte partie du revenu des chefs et des *tchougpos* provient du commerce. Tout le monde trafique au Tibet : riches et moins riches, les pauvres eux-mêmes, hommes, femmes et enfants. Nul Tibétain qui n'ait quelque chose à vendre ou à troquer : drap précieux ou commun, laine, chevaux et mules, chaudrons, beurre, fromage, bouse des troupeaux servant de combustible, du haut en bas de l'échelle sociale l'on vend, l'on échange avec âpreté et l'on peut voir des miséreux tirant de sous leurs guenilles de vieux os ramassés dans la poussière et les proposant à d'autres pauvres hères qui les pileront et se serviront de leur poudre pour assaisonner leur maigre pitance.

Chefs, nobles et riches propriétaires, de même que les dirigeants temporels des monastères commercent par l'intermédiaire de marchands attitrés. L'État et le Dalai-lama

commanditent également des marchands qui se rendent en Chine et dans l'Inde à la tête d'importantes caravanes.

En dehors de la collecte de leurs revenus et du soin de leurs intérêts commerciaux, chefs et hobereaux des régions écartées ne se sont, jusqu'à présent, embarrassés d'aucun autre souci. Leur attitude envers le gouvernement de Lhassa et ce qui s'agite autour de lui consiste en une pesante indifférence nuancée d'un rien d'hostilité, celle que peut éprouver l'animal sauvage tapi dans son repaire, songeant à l'intrusion possible de bêtes d'une autre espèce, probablement dangereuses.

Rien de mieux pour nous pénétrer de l'atmosphère dans laquelle s'est mue jusqu'à présent la population laïque du Tibet que de nous introduire successivement dans quelques demeures familiales : maisons opulentes et humbles chaumières campagnardes.

Elles nous offriront un tableau animé de ce Tibet qui, après des siècles de relations tour à tour cordiales ou agressives avec la vieille Chine, se trouve subitement en présence d'une Chine nouvelle bien propre à le déconcerter.

Commençons par nous faufiler dans le logis de Koushog⁴¹ Pal Zang.

Koushog Pal Zang est un *koudag*,⁴² c'est-à-dire un noble ; présentement il n'occupe pas de fonction publique, mais il est de ceux qui pourraient y être appelés. En fait, il ne s'en soucie guère. C'est une sorte de rustique épicurien, grand propriétaire terrien, trafiquant comme tous ses compatriotes et qui

⁴¹ Sku shogs = monsieur, avec une nuance de respect. Analogue à Sir en anglais.

⁴² Sku drag, soit « corps de la meilleure espèce ».

passé la majeure partie de ses jours plongé dans un demi-engourdissement béat.

Dans sa jeunesse, Koushog Pal Zang a dévotieusement visité Jigatzé et Lhassa, mais il n'a point répété ces voyages, n'en sentant pas le désir. Son mariage s'est effectué par l'entremise de parents et d'amis comme il est d'usage au Tibet. En grande cérémonie on a conduit vers lui une fille de bonne famille, suffisamment jolie et suffisamment placide pour qu'il en puisse être satisfait. Elle s'est installée paisiblement dans la demeure cosue de son mari où nul ne contrarie son règne de maîtresse de maison, le père et la mère de Koushog Pal Zang étant morts. Pal Zang lui-même sans être d'une beauté exceptionnelle est doué d'un physique agréable, et ne se montre pas d'humeur contrariante.

La tcham koushog⁴³ est une unique épouse. Entourée de ses servantes, elle mène dans son vaste et luxueux appartement particulier une vie d'indolente euphorie semblable à celle de son bénin seigneur et peu exigeant maître. Le ménage coule des jours sans heurts, les époux sont heureux d'un bonheur neutre très doux. Deux enfants bien portants et dociles sont nés de leur union.

Il fait à peine jour, deux femmes portant sur leur dos des baquets en forme de hotte sortent de l'enclos muré où se dressent l'habitation de Pal Zang et ses dépendances. Toutes deux se dirigent vers le torrent qui bondit sur des rochers à quelques centaines de mètres du porche qu'elles ont franchi. Tout en marchant elles marmottent de pieuses litanies : louanges à la déesse Dolma ou toute autre récitation liturgique, pour

⁴³ Lcham sku chogs.

elles, simple succession de syllabes dont elles ne comprennent pas le sens, mais qu'elles tiennent, avec une foi profonde, pour préserver le récitant des attaques malicieuses des démons.

Avant qu'elles soient rentrées avec leur charge, les *mayogs*⁴⁴ qui couchent dans la cuisine ont rejeté les couvertures entre lesquelles ils ont dormi à même le sol de terre battue et se mettent à leur besogne.

Le *mayog* est le serviteur du cuisinier : le *matchén*⁴⁵. Selon l'importance de la domesticité, celle-ci comprend un ou plusieurs *mayogs*. Le cuisinier peut aussi être unique ou être pourvu de seconds. Chez Pal Zang il y

⁴⁴ Ma gyog.

⁴⁵ Ma tchén, ou en langue honorifique s'appliquant à un « chef » de très grande maison : *Seupeune* (gsol dpon).

a deux *mayogs*, valets de cuisine et un cuisinier en second, ce qui dénote un train de maison confortable sans toutefois approcher, même de loin, de celui des *gyalpos*, des gouverneurs de province ou des hauts dignitaires ecclésiastiques.

Tout d'abord, les *mayogs* allument du feu. Il n'y a pas de houille au Tibet, du moins on n'en exploite point, sauf dans quelques régions limitrophes de la Chine. À l'exception des zones forestières dont les habitants font usage de bois ou de charbon de bois, les Tibétains n'ont pas d'autre combustible que la bouse séchée⁴⁶ des troupeaux. Transportée en sac, à dos de *yak*, des pâturages dans les villes, elle fait l'objet d'un commerce important.

⁴⁶ Dénommée *diou* ou *djouwa*, bouse de vache – *rima* crotte de chèvre – *taibang* crottin de cheval.

Ce combustible très sec se présente sous un aspect qui n'a rien de répugnant et ne répand aucune odeur, sauf quand il brûle et même, alors, son odeur quoique forte n'a rien de particulièrement désagréable ; celle de certains charbons l'est bien davantage. Je dirai même que l'on s'y accoutume et qu'on finit par l'aimer.

À ce sujet, il est à noter que, comme nous allons le voir, les cuisines tibétaines ne sont point pourvues de cheminées. Il en résulte que la fumée y tourbillonne longuement imprégnant de son odeur spéciale les vêtements épais de ceux qui y passent la plus grande partie de leur temps.

Ainsi, les habits en fourrure ou en gros drap de ceux dont les foyers sont alimentés avec la bouse des troupeaux sentent l'odeur de la bouse qui brûle, ceux des gens qui font usage de bois sentent l'odeur tout aussi particulière de la fumée de bois. Ce fait donne lieu entre les habitants des zones forestières et

ceux des régions dénuées d'arbres à des échanges de quolibets exprimant un dégoût réciproque.

Pouah ! disent ceux des régions au sol nu, pouah ! Ces gens brûleurs de bois empes- tent !

Pouah ! disent les indigènes des forêts, pouah ! La puanteur de ces gens qui sentent la bouse est insupportable !

Chez Koushog Pal Zang on brûle de la bouse séchée. Celle-ci est difficile à enflam- mer et pour entretenir un feu flambant il est nécessaire de manœuvrer un puissant souf- flet. C'est à cette besogne que s'occupent, à tour de rôle, les deux *mayogs*.

Le soufflet ressemble vaguement à un bi- niou, mais à un biniou géant. De plus, il ne comporte qu'un seul tuyau, celui par lequel l'air s'échappe. La poche est faite d'une peau de chèvre formant un sac ouvert à son extré- mité supérieure tandis que l'autre est étroi-

tement serrée autour d'un long tuyau de fer. Celui qui manœuvre cet ustensile est assis ; le soufflet repose près de lui par terre sur le bord de l'âtre. D'une main, l'opérateur maintient le tuyau dirigé vers le combustible, ou tout à fait contre celui-ci, et avec l'autre main il fait jouer la fente du sac de peau, alternativement l'entrouvrant pour y laisser pénétrer l'air et la refermant en pressant sur la poche gonflée pour chasser, par le tuyau, l'air qui y a été emprisonné.

Manœuvrer habilement ce soufflet demande un certain apprentissage et est quelque peu fatigant. Comme de bien d'autres besognes inhérentes à la vie nomade au Tibet je suis arrivée à m'acquitter avec une virtuosité suffisante du rôle de souffleur.

L'un des *mayogs* active donc vigoureusement la peau de bique de son ustensile et la cuisine s'emplit d'une épaisse fumée car, comme je viens de le dire, elle n'a pas de

cheminée. Pour en tenir lieu, deux ouvertures se faisant face ont été pratiquées dans les murs, près du plafond. Celles-ci servent en même temps de *karkoung*⁴⁷ qui laissent pénétrer un peu de jour. Comme la plupart des cuisines tibétaines celle de Koushog Pal Zang est obscure.

Il est curieux de constater que la grande majorité des Asiatiques ne construisent pas de cheminées.

Japonais et Chinois du Centre et du Sud se servent de braseros et paraissent être immunisés contre les émanations asphyxiantes du charbon brûlant dans ces récipients en des chambres closes. Ce n'est point que des accidents ne surviennent jamais – j'ai vu mourir plusieurs Chinois dans mon voisinage et par deux fois j'ai moi-même failli périr asphyxiée

⁴⁷ Dkar khung, littéralement « trou à lumière ».

– mais, à tout prendre, les accidents mortels sont assez rares.

Dans la Chine du Nord, au Kansou, le système du *kang* prévaut. Le *kang* est une plate-forme construite en briques et en terre battue sous laquelle on allume du feu. Un trou s'ouvrant au-dehors sert à introduire le combustible et à laisser échapper la fumée... rarement toute celle-ci, car, à moins d'être neuve et d'avoir été soigneusement bâtie, la plate-forme présente toujours des interstices à travers lesquels passent la fumée et les gaz provenant de la combustion. Le *kang* sert de lit.

Les Tibétains ont adopté les braseros, sauf à la cuisine qui, dans les maisons aisées, est pourvue d'un fourneau. Celui-ci est en terre et en brique ou, simplement, en pisé, il est de forme rectangulaire ou carrée et occupe généralement le milieu de la pièce. Sa grandeur varie suivant l'importance de la maison et celle des repas que l'on doit préparer.

La partie supérieure du bloc de maçonnerie forme une table percée de trous de dimensions variées, propres à recevoir des chaudrons, des marmites et des pots grands et petits. Ces trous n'ont pas de couvercles.

Le combustible est introduit par un large orifice situé dans un des côtés du fourneau. Assis en face de cet orifice le domestique préposé au soufflet s'évertue à tenir le feu flambant tant que dure la préparation des mets.

Ces cuisines obscures où cuisiniers, marmitons et autres serviteurs se meuvent parmi de grisâtres volutes tournoyantes, évoquent volontiers l'idée de fantômes s'agitant dans les demi-ténèbres d'une sorte de limbes.

Dans les régions forestières où les toits sont en chaume, en planches ou en écorce, la fumée se fraie des issues à travers la toiture.

Au Tibet central où les toits consistent en des terrasses en terre battue, le problème de

l'échappement de la fumée a été résolu en perçant des trous dans la terrasse. Quand il pleut ou qu'il neige, on recouvre ces ouvertures avec des pots ou des marmites hors d'usage. D'ailleurs, le climat du pays est sec. Le nom poétique de Pays des Neiges⁴⁸ que ses habitants lui ont donné est une allusion aux gigantesques remparts de crêtes et de pics couverts de glaciers qui l'entourent.

La tournure d'esprit de la grande masse de la population tibétaine n'est pas sans présenter des analogies avec celle de nos ancêtres du Moyen Âge. Comme eux, les Tibétains se complaisent volontiers en des plaisanteries grossières. Les toits-terrasses avec leurs trous à fumée donnent occasion à une de ces plaisanteries vieilles, certainement, de plusieurs siècles, mais qui ne cessent pas d'être répétées et de provoquer de gros rires.

⁴⁸ Gangs yul.

Oserai-je la répéter... Pour la comprendre il faut savoir que les Tibétains du Tibet central ont un système particulier de latrines. Celles-ci consistent en un trou percé, au niveau du toit-terrasse, au sommet d'un conduit en maçonnerie qui descend jusqu'au bas du bâtiment le long du mur extérieur.

Les cendres du foyer, les épluchures, des ordures diverses sont aussi jetées dans ces latrines.

À certaines époques on enlève les pierres qui bouchent l'ouverture inférieure de ce conduit, au ras du sol, et tout son contenu, devenu sec, s'écroule. Il est alors recueilli et transporté dans les champs comme engrais.

Parfois une petite cabane est bâtie sur un coin du toit et forme un cabinet clos, mais très souvent aussi, rien ne distingue l'orifice spécial des trous à fumée.

Trôner bien en vue au troisième ou au quatrième étage d'une maison ne gêne pas le

moins du monde les Tibétains qui envisagent avec simplicité tous les actes de la vie.

La plaisanterie que j'ai mentionnée consiste, en bref, à rappeler l'aventure d'un individu à qui les maîtres de la maison où il se trouvait n'étaient pas familiers et qui prit un trou à fumée pour l'orifice qu'il aurait dû choisir. Le conte est, naturellement, agrémenté de détails sur les conséquences de l'erreur. Il me paraît préférable de les omettre ici.

Dans la cuisine de Koushog Pal Zang le feu flambe, les servantes sont revenues de la rivière et ont déversé le contenu de leurs hottes-baquets dans un grand récipient. Une louche est accrochée près de celui-ci pour puiser l'eau nécessaire au service.

De l'eau est mise à bouillir dans un chaudron. Sauf chez les très pauvres gens, il y a toujours de l'eau en ébullition dans une cuisine tibétaine car le cuisinier doit pouvoir, à

leur première requête, présenter du thé aux maîtres de la maison ou à des visiteurs.

Quand l'eau bout, le cuisinier daigne arriver, il n'est pas le *matchén*, le chef, puisque Koushog Pal Zang entretient un cuisinier en second. C'est ce « sous-chef » qui confectonne le thé matinal. Tandis que les valets de chambre serviront le déjeuner des maîtres, un *mayog* ira porter le sien au *matchén* qui est un personnage et, probablement, déjeune dans sa chambre. Un autre domestique se rendra chez l'intendant, personnage encore beaucoup plus considérable, qui a son valet particulier et mange aussi chez lui.

Un peu plus tard, le *matchén* se rendra chez l'intendant (le *nyérpa*⁴⁹) qui lui délivrera les provisions nécessaires pour les repas des maîtres et des serviteurs au cours de la prochaine journée.

⁴⁹ Gnier pa.

L'intendant a la charge non seulement des provisions de bouche, mais de toutes les réserves emmagasinées dans la maison : vêtements, étoffes en pièces, objets mobiliers, etc.

Il tient les comptes des revenus, présente, à leur sujet, de vagues rapports à son maître tout disposé à se fier à lui. Les choses vont ainsi jour après jour ; les affaires de Pal Zang prospèrent doucement... celles du bon intendant ne prospèrent pas moins bien dans cette demeure de la quiétude.

Le réveil de Pal Zang déclenche une série de gestes stéréotypés qui, avec une surprenante unanimité, s'accomplissent vers la même heure dans toute l'étendue du Tibet avec les seules variantes dues à la différence des échelons sociaux.

Pal Zang a dormi sur une couche formée de coussins épais et très durs placés bout à bout. Peut-être a-t-il enlevé sa robe ne gar-

dant qu'un pantalon et un gilet, peut-être est-il demeuré le torse nu sous ses couvertures.

Les couvertures tibétaines sont, habituellement, en laine épaisse, non teinte, ou bien elles imitent les boucles d'une toison de mouton. Les unes et les autres peuvent être striées de rayures de couleur. Toutefois, les marchands commandités par Pal Zang lui ont apporté de Chine un superbe couvre-lit capitonné couvert de brocart rouge.

La literie ne comporte pas de draps de lit. On n'en fait pas usage au Tibet.

Redressé, assis sur son séant, Pal Zang frappe dans ses mains par un geste coutumier, mais sur la petite table étroite à deux étages placée près de sa couche, un timbre est placé et, après avoir frappé dans ses mains, Pal Zang sonne.

Ainsi en est-il chaque jour, les deux bruits se succèdent, le claquement sonore des larges paumes du maître de la maison et le tinte-

ment grêle – voix de la civilisation s’avançant timidement – du petit timbre probablement fabriqué au Japon, puis importé en Chine, et qui doit bien s’étonner de l’endroit où le destin l’a jeté.

Pal Zang ne m’a jamais invitée à assister à son « petit lever », mais je puis le décrire avec exactitude, car ses détails sont certainement semblables à ceux dont s’accompagne le réveil de tous les hommes de son rang et que j’ai, soit entendu narrer, soit observé moi-même. La chose se peut en toute décence : les Tibétains ne sont pas coutumiers de déshabillages... et ils se lavent peu.

À l’appel de leur maître deux serviteurs se sont précipités dans sa chambre. Le premier en titre de ceux-ci est le zimpön⁵⁰, l’autre un simple domestique. *Zimpön* signifie littéralement : le « chef de la chambre », un titre

⁵⁰ Gzim-dpon.

qui rappelle celui des gentilshommes jadis attachés – au moins nominaleme^{nt} – au service particulier des rois. Au Tibet, seuls les gens de haute qualité ont des *zimpöns*, les autres se contentent de dénommer leur valet de chambre *yagpo*⁵¹ ou plus poliment *shabshi*⁵². Toutefois, Pal Zang, bien que simple noble provincial, se donne des airs, il affirme que sa généalogie le fait descendre des anciens rois du pays. La chose est possible ; j'ai connu deux autres Tibétains qui se targuaient et avec preuves valables, semblait-il, de cette flatteuse origine.

Le *zimpön* s'avance, incliné, vers la couche de son maître, comme pour prendre ses ordres. Celui-ci n'en a pas à lui donner. Aucun gentleman tibétain n'a quelque chose de

⁵¹ Gyog po.

⁵² Shabs-phyi.

particulier à dire de si bonne heure. Le *zimpön* le sait mais il se conforme à un rite.

Pendant ce temps, le second valet apporte un brasero plein de cendres chaudes et, par la porte entrebâillée, on lui tend une énorme théière en argent qu'il pose sur le brasero.

Une théière en argent dénote l'opulence du maître de la maison. Ailleurs, la théière peut être en bronze et plus ou moins ornementée ; chez les pauvres gens elle est en terre⁵³.

Le *zimpön* enlève maintenant le couvercle d'une tasse placée sur la table accotée à la couche sur laquelle Pal Zang est assis.

Comme tous les Tibétains riches, celui-ci y demeure pendant la majeure partie de son temps, assis les jambes croisées, bavardant

⁵³ Le Dalai-lama et certains grands lamas possèdent de grandes théières en or.

avec ses commensaux ou avec des visiteurs, lisant, écrivant ou dormant. La jolie tasse en porcelaine de Chine dont le *zimpön* a été le couvercle doit demeurer constamment à la portée du maître et est presque toujours pleine de thé, car selon un dicton tibétain, un des signes dénotant le confort est de toujours « avoir les lèvres humides de thé ou d'eau-de-vie ». La tasse repose sur une soucoupe en argent pourvue d'un pied et elle est surmontée d'un couvercle en argent orfèvré, en forme de toit de pagode, terminé par une boule de corail.

Ces tasses tiennent dans une maison tibétaine la place que nous donnons à l'argenterie : couverts de table, etc. Pal Zang en possède un bon nombre dont certaines sont en jade avec des soucoupes et des couvercles agrémentés d'ornements en or et dans

lesquels sont sertis des perles et des turquoises⁵⁴.

Après avoir enlevé le couvercle de la tasse et posé celui-ci sur la table, le *zimpön* s'en va prendre la théière et l'apporte en le tenant haut levée, comme le veut l'étiquette, et en marchant lentement.

Arrivé près de la couche, il s'incline profondément pour verser le thé, replace le couvercle sur la tasse qu'il a empli et se retire à reculons rapportant la théière sur le brasero. Tous ces gestes s'effectuent généralement en silence et sont tous les jours identiques.

Koushog ne boit pas immédiatement le thé qui lui a été servi presque bouillant. Les Tibétains préfèrent boire leur thé tiède ; un

⁵⁴ Comme services de table, les Tibétains riches ont aussi de grands plats et des bols en argent.

goût que je ne partage pas. Bien entendu, il s'agit de thé beurré.

Au bout de quelques instants, le *zimpön*, jugeant le thé suffisamment refroidi, enlève le couvercle de la tasse et, demeurant cérémonieusement incliné, il offre celle-ci à son maître en la tenant par la soucoupe.

En passant, j'indiquerai que les « tasses » dont les Tibétains se servent sont, en réalité, de petits bols sans anse. La soucoupe n'est point plate comme les nôtres. Elle comporte, en son centre, un creux plus ou moins profond dans lequel le pied du bol s'enfonce. Celui-ci est donc maintenu en place et le buveur peut tenir la soucoupe inclinée et ne pas toucher le bol lui-même.

Soucoupes et couvercles des bols à thé jouent un grand rôle dans le protocole de la politesse tibétaine. Offrir à un invité un bol muni d'un couvercle et d'une soucoupe est lui témoigner du respect. Un degré moindre

d'estime se marque en lui présentant un bol sans couvercle mais pourvu d'une soucoupe. Aux domestiques et gens du commun on ne donne qu'un bol nu.

Pal Zang a bu, mais sans vider complètement la tasse, ce qui ne serait pas de bon ton, sauf si l'on est hors de chez soi et que l'on veuille indiquer à son hôte que l'on ne désire plus de thé. Dès que son maître a reposé la tasse sur la table, le *zimpön* la remplit de nouveau et la recouvre.

Les serviteurs apportent ensuite une cuvette, un pot contenant de l'eau chaude et une petite serviette éponge : un article importé de l'Inde ou de la Chine en grande vogue au Tibet.

Pal Zang étend ses deux mains au-dessus de la cuvette et les frotte l'une contre l'autre tandis qu'un domestique verse de l'eau sur elles. Comme la plupart des Tibétains modernisés, Pal Zang se sert d'une savonnette

très parfumée, elle aussi d'importation étrangère. Les Tibétains, surtout ceux qui vivent près de la frontière chinoise, ont des brosses à dents et des brosses à ongles. Pal Zang possède quelques exemplaires de ces instruments, mais il les garde plutôt à titre de curiosité.

Son maître s'étant lavé les mains, le *zimpön* lui présente un bol d'eau chaude. Pal Zang en prend une gorgée, mais il ne l'avale pas.

Conservant l'eau dans sa bouche, il serre les lèvres, ne laissant qu'une petite ouverture entre elles et, soufflant, il pulvérise le liquide sur les paumes de ses mains qu'il tient étendues devant lui. Les mains étant humectées, notre Tibétain se les passe sur la figure, répétant plusieurs fois l'opération. Il s'essuie, alors, le visage avec la petite serviette : c'est à peine nécessaire, il n'a guère été mouillé.

Tout riche et tout noble qu'il soit, Pal Zang est un retardataire. Sa façon de faire sa toilette est démodée et seuls les paysans et les pauvres y demeurent encore fidèles. L'usage moderne, copié sur la coutume chinoise, est que le domestique trempe une petite serviette dans de l'eau presque bouillante, la torde fortement et la présente ouverte et toute fumante à son maître qui se la passe sur la figure.

Ceux qui n'ont pas de valet opèrent de même pour leur propre compte.

Disons incidemment que le vaporisateur buccal est très employé en Orient, sinon toujours pour la toilette, du moins pour d'autres usages.

Blanchisseurs et tailleurs chinois et indiens aspergent de cette façon les vêtements qu'ils repassent. Le balayeur arrose de même le sol ou le plancher pour éviter la poussière, les femmes humectent par ce procédé les

feuilles de tabac qu'elles roulent pour faire des cigares, etc.

Mais revenons à Koushog Pal Zang ; on l'a aidé à remettre sa robe. Se peigner ?... ce n'en est pas le jour. Cette opération n'est pas quotidienne chez ceux, de plus en plus rares parmi les hommes des classes supérieures, qui ont conservé la natte à la mongole. Quant à ceux qui portent les cheveux courts, ils n'en sentent pas beaucoup le besoin, sauf s'ils habitent une grande ville et sont enclins à la coquetterie.

Mais voici venu le moment de déjeuner.

Des acolytes du *zimpön* font leur entrée dans la chambre.

J'ai dit que Pal Zang se donnait des airs de grandeur. À la vérité, le cérémonial qu'il exige n'est usité que chez les très hauts personnages laïques ou ecclésiastiques.

Les domestiques qui apportent les mets ont l'aspect de chirurgiens ou d'assistants chirurgiens se disposant à pratiquer une opération : un linge leur couvre la bouche et le nez, mais là se bornent les détails hygiéniques : la blouse blanche manque et les robes des serviteurs sont généralement quelque peu crasseuses.

Pourquoi ce masque sur la figure ? Il s'agit d'une manifestation de respect plutôt que d'une précaution hygiénique : l'haleine des inférieurs, cuisiniers et autres gens de la domesticité préposée à la manutention des aliments ne doit point toucher ceux destinés à leur maître.

Le souffle⁵⁵ des « inférieurs » ne doit pas non plus effleurer la personne de leurs « su-

⁵⁵ Sans qu'ils s'en rendent compte, les Tibétains subissent en ce qui concerne le souffle l'influence de théories indiennes qui représentent

périeurs ». C'est pourquoi les gens du commun peuple tiennent une main devant leur bouche en s'adressant à quelqu'un à qui ils doivent témoigner du respect.

Le rite du lever était analogue chez la maîtresse de la maison, sauf qu'en place de domestiques mâles des servantes l'accomplissaient.

Les époux Pal Zang ne partageaient pas la même chambre et durant mon séjour chez eux, rien ne me révéla la modalité des visites qu'ils se rendaient. Monsieur allait-il chez Madame ou Madame allait-elle chez Monsieur ?...

le souffle comme le principe vital essentiel. De cette croyance découlent toutes les règles se rapportant aux effets que le souffle est susceptible de produire.

Si je puis me permettre une incursion sur ce terrain délicat, je confesserai que les circonstances accessoires qui entourent les relations conjugales entre Tibétains me sont toujours demeurées un mystère. J'ai réussi à connaître les conditions dans lesquelles s'accomplissent maints rites magiques secrets, mais ma curiosité – sans doute indiscreète – concernant celles qui permettent les jeux amoureux des laïques du Pays des Neiges est demeurée insatisfaite. Peut-être doit-on en conclure que ces braves gens aux âmes sans complications ne « jouent » pas.

La vie des Tibétains, à part celle des religieux s'adonnant à la méditation, ne comporte aucune intimité. À aucun moment de la journée ou de la nuit ils ne peuvent être certains que quelqu'un ne fera pas soudainement irruption dans l'endroit où ils se trouvent.

Ils dorment dans des chambres qui ne sont pas uniquement réservées à cet usage et

qui, à part de rares exceptions, se transforment pendant la nuit en dortoirs.

On trouve dans le roman *le Lama aux Cinq Sagesses*⁵⁶ un tableau exact de cette promiscuité telle qu'elle peut exister dans la demeure d'un *gyalpo*. La description est faite par un témoin oculaire.

Circonstance aggravante, si l'on peut dire, en général la chambre est éclairée par une ou par plusieurs lampes brûlant devant les images des Bouddhas et des saints Lamas défunts.

Chez les gens aisés dont le logis est vaste, ordinairement, seuls les membres de la famille occupent une même pièce, mais partout ailleurs père, mère, enfants, grands-parents s'il y en a, serviteurs, hôtes de passage quand

⁵⁶ *Le Lama aux Cinq Sagesses*, par Alexandra David-Néel et le lama Yongden. (Plon, édit.).

il en survient, s'étendent ensemble sur le sol de terre battue ou sur le plancher raboteux de la cuisine. Une couverture de grosse laine, des peaux de moutons cousues ensemble, parfois un lambeau de tapis constituent toute leur literie. Il va de soi que dormir en compagnie est aussi de règle chez les pasteurs vivant sous la tente.

Quand mon fils adoptif, Yongden, eut atteint l'âge où une telle question pouvait lui être posée, je m'y hasardai :

— Comment font-ils des enfants ? lui demandai-je. Ils ne sont jamais seuls.

Yongden ne sourit même pas.

— Ils en ont, répondit-il.

Il ne voyait pas qu'il pût y avoir là matière à enquête.

Désappointé, je m'enhardis à reprendre ma question avec un Tibétain d'âge mûr, père de famille et médecin de profession.

Sans que je m'en rendisse exactement compte, mon éducation occidentale m'avait suggéré ce choix. Certains sujets, pensons-nous, peuvent, sans manquer à la décence, être abordés avec les membres du corps médical. Toutefois, les Tibétains ne s'embarrassent pas des mêmes préjugés que nous et n'ont point les mêmes curiosités que nous.

L'Esculape du Toit du Monde se méprit sur le sens de ma question. Il dit, simplement :

— Il est naturel d'avoir des enfants.

De cela je ne doutais point.

Mes velléités d'investigation en restèrent là.

Le déjeuner était copieux chez les Pal Zang. Tous les Tibétains sont grands mangeurs et encore plus grands buveurs, tous de taille à se mesurer avec notre Gargantua et de

triompher de lui. La quantité de viande qu'un Tibétain peut ingérer en un seul repas est stupéfiante. J'ai fait, à ce sujet, plus d'une expérience amusante.

Pendant mon séjour au monastère de Koum-Boum, j'hébergeai pendant quelque temps un grammairien en renom dont je souhaitais un complément d'instruction. Il avait amené deux domestiques avec lui, l'un pour son service personnel, l'autre pour soigner leurs trois montures et deux mules de charge.

La trinité de ces dignes gens consommait quotidiennement un gros mouton, une ample quantité de viande séchée, plusieurs kilos de nouilles, de la farine, en abondance pour confectionner des pâtés dénommés *momos* et des biscuits (*kabzés*). En plus, ils mangeaient du riz au beurre et au sucre (*dési*) agrémenté de raisins de Corinthe. Ils engouffraient des potées de yaourt (*sho*) et, bien entendu, une énorme théière contenant du thé beurré de-

meurait en permanence sur un brasero, dans la chambre de mon distingué visiteur.

Cependant, il me fut rapporté après le départ de ce dernier qu'il avait exprimé du mécontentement concernant mon hospitalité : il ne s'était pas trouvé suffisamment nourri.

Un gigot entier ou une pièce de bœuf de grandeur analogue ne fait qu'une bouchée pour un Tibétain.

J'ai vu un de mes jeunes domestiques – il avait environ quatorze ans – partir un gigot à la main, pour suivre des mules portant mes bagages. Une demi-heure ne s'était pas écoulée que le garçon ne tenait plus qu'un os parfaitement nettoyé qu'il réservait pour mettre bouillir dans une soupe. Le gigot ne l'empêcha pas de faire un fort repas à la première halte que nous fîmes et un autre encore le soir avant de s'endormir ; il avait simplement servi de hors-d'œuvre.

Lorsque je résidais à Jakyendo, au Tibet septentrional, j'ai pu contempler une scène que je regrette beaucoup de n'avoir pas pu photographier, mais il ne fallait pas y songer, les « gargantuas » à l'œuvre se seraient fâchés.

Mon proche voisin était le représentant d'un gros commerçant de Lhasa qui avait un comptoir dans la localité. Il était assisté par trois commis qu'il invitait de temps en temps à prendre un repas avec lui. C'est ce qui était arrivé ce jour-là.

Un temps superbe s'y prêtant, les quatre Tibétains assis sur de petits tapis posés sur le sol dînaient en plein air dans une grande cour commune à plusieurs habitations dont la mienne.

Les bols contenant des sauces et des condiments se trouvaient, comme d'ordinaire, placés devant chaque convive, ceux du patron, alignés sur une table étroite et très

basse, ceux des employés, simplement rangés par terre.

La pièce de résistance du menu consistait en un quartier de bœuf appuyé debout contre la muraille, à portée des convives. Avec leurs couteaux les hommes y taillaient à volonté de larges tranches de viande crue. Ils besognaient vigoureusement et rapidement, le quartier de bœuf disparaissait à vue d'œil. À la fin du repas, il n'en restait guère que les os.

Des bolées de forte eau-de-vie chinoise avaient copieusement arrosé ce dîner à la suite duquel patron et commis se levèrent tout guillerets pour aller vaquer à leurs affaires.

Cette consommation démesurée de viande étonnera peut-être certains qui ont appris que les Tibétains professent le Bouddhisme et en concluent, très logiquement, qu'ils devraient être végétariens.

D'abord, le Bouddhisme populaire, au Tibet, est loin d'être pur et conforme aux principes fondamentaux de cette doctrine. Il garde une part considérable des croyances et des pratiques de l'ancienne religion du pays : le Bön. Quant à être logique, il n'est point au monde de doctrine religieuse, philosophique, sociale ou politique dont les adhérents nominaux font preuve, dans la pratique, d'une entière fidélité au *credo* qu'ils proclament.

En fait, les végétariens sont rares au Tibet. Seul un petit nombre de religieux et de religieuses, généralement des anachorètes, se conforment strictement à la loi bouddhiste qui défend de tuer. Quelques laïques, encore moins nombreux, vivent aussi de *kar tcheu*⁵⁷ mais beaucoup observent ce régime à des dates déterminées : le 8, le 15 et le 30 du

⁵⁷ *Dkar bshés*, littéralement aliment blanc, c'est-à-dire pur.

mois lunaire et, aussi, pendant la durée du premier mois de l'année. C'est là une façon de rendre hommage à un précepte dont ils reconnaissent l'excellence, mais auquel ils n'ont pas le courage de s'astreindre.

Le régime blanc comprend le lait, le beurre, le fromage, le riz, toutes les céréales en grain ou en farine et les différents aliments végétaux : légumes, racines et fruits.

Les Tibétains ne cherchent pas à excuser l'usage de la viande par des arguments casuistiques comme le font les Bouddhistes du sud de l'Asie.

Nous ne tuons pas *nous-mêmes* les animaux, disent ces derniers. Il suffit que nous n'ayons pas commandé d'abattre la bête, qu'elle ne l'ait pas été expressément pour nous, que nous ne l'ayons pas vu tuer, que nous ignorions qu'elle l'a été ; ces conditions étant remplies, il est légitime et innocent

d'acheter un morceau de viande et de la manger.

Cette justification vaut celle qu'offrirait un chef de bande qui ne volerait pas *lui-même*, qui n'assassinerait pas *lui-même*, mais qui s'approprierait les fruits de l'activité criminelle de ses hommes.

S'il n'existait pas d'acheteurs pour la viande, il n'y aurait pas de bouchers, déclarent les Tibétains qui se gaussent des excuses absurdes présentées par leurs coreligionnaires du Sud.

Une autre excuse que l'on entend chez ces derniers : les pêcheurs protestent qu'ils ne tuent pas les poissons, « nous les sortons seulement de l'eau », affirment-ils.

Bien qu'elle nous entraîne quelque peu hors de notre sujet, je crois permis de prolonger cette digression pour signaler, concernant l'alimentation comprenant de la viande, une opinion supportée par ceux des Tibétains

qui ont subi l'influence des doctrines tantriques. En bref, les partisans de cette théorie déclarent :

La viande que nous ingérons s'incorpore à notre individu. Elle y devient chair, sang, os, etc. Elle y devient « esprit » car le mental procède du physique soit directement par l'activité des éléments physiques qui nous constituent, soit par les éléments étrangers que notre activité physique saisit et incorpore à notre individu – tandis que, par réaction, le mental influence également le physique.

Je ne puis aborder ici l'examen détaillé de ces théories. Je me bornerai donc à en présenter une analyse succincte.

L'animal – de même que le végétal – que nous mangeons étant assimilé par nous, en totalité ou en partie, il en résulte que les éléments dont il était composé résident en nous. Ils s'y mélangent avec d'autres éléments, néanmoins l'animal ou le végétal est là.

Dès lors, cette sorte de « réincarnation » ne peut-elle pas être un progrès pour l'animal qui se trouve associé à un être supérieur à lui et qui, ainsi, après avoir été sa victime, est entraîné par lui vers un destin plus haut ?

Mais, ajoutent les adeptes de ces théories, il convient également de considérer l'effet inverse. L'aliment qui se mêle à la substance de l'homme qui l'a ingéré ne demeure point passif. Lui, aussi, contient une énergie qui lutte et se mesure avec celle des éléments auxquels il a été uni.

En un mot : l'homme élèvera-t-il à son niveau les éléments animaux qu'il a assimilés ; se servira-t-il pour son propre perfectionnement de l'accroissement de force qu'il en reçoit, ou bien sera-t-il poussé, par leur influence, à reproduire quelques traits du comportement ou du caractère des êtres inférieurs réincarnés en lui ? – Autrement dit : chez ceux qui mangent de la viande sera-ce

l'animal qui deviendra humain, ou l'homme qui deviendra animal ?

Évidemment, énoncée de cette manière simpliste, la proposition est grotesque et risible, mais elle reproduit assez exactement la pensée des Tibétains dont je tiens ces informations.

Leur conclusion est : Seuls peuvent manger légitimement de la viande les hommes capables de triompher des incitations bestiales qu'elle peut produire et de transmuier la force qu'ils acquièrent en l'employant au développement de leur intelligence et à un accroissement de leur activité bienfaisante.

Toutefois, si des dissertations sur ce sujet ont cours dans les milieux lettrés, la masse des bonnes gens du Tibet ne s'embarrassent pas de théories aussi compliquées. Ils déclarent franchement : Manger de la viande est mal, c'est causer de la souffrance à des êtres qui, comme nous, cherchent à être heureux,

c'est les priver de la vie alors que, comme nous, ils veulent vivre. Mais nous aimons la viande, elle a bon goût, elle nous tient chaud, nous fortifie, nous voulons en manger. Nous tuerons donc des yaks et des moutons. Pour l'avoir fait, nous pâtirons dans cette vie et dans les vies à venir. Telle est la justice : la suite inévitable des causes et des effets.

Ainsi, yaks et moutons continuent-ils à être sacrifiés pour la délectation des gloutons « bouddhistes » tibétains.

Comment sont-ils abattus ?

Certains Tibétains ont conçu l'idée que trancher la gorge à un animal est un acte cruel et qu'il y a moins de méchanceté à l'étouffer. Pour le faire, ils lient le museau et le nez de la bête avec une forte lanière, l'empêchant ainsi de respirer.

Beaucoup d'autres qui ne s'embarrassent pas de sentiments de pitié plongent un long couteau dans le cœur de la victime. Maintes

fois le boucher ne réussit pas à transpercer le cœur du premier coup et il doit frapper la pauvre créature à plusieurs reprises.

Cette manière de tuer les animaux, tout comme la suffocation, empêche le sang de s'écouler au-dehors, et, contrairement à nous, les Tibétains tiennent à ce que la viande reste imprégnée de sang. Celui qui coule lorsque l'on dépouille la bête et qu'on la coupe en morceaux est soigneusement recueilli et immédiatement bouilli pour confectionner des boudins.

Jusqu'à ces temps derniers, les indigènes de race tibétaine répandus dans les Himâlayas tuaient les bestiaux en leur décochant une flèche dans le cœur. Eux aussi, si habiles archers qu'ils pussent être n'amenaient pas

toujours la mort de l'animal avec la première flèche⁵⁸.

Cependant de même que les « civilisés » témoignent de la sollicitude pour l'âme de ceux dont ils ont condamné le corps à mort, les Tibétains qui croient à la réincarnation s'inquiètent du sort *post mortem* des animaux qu'ils tuent.

Il est d'usage qu'un lama lise auprès d'un mourant – soit un laïque, soit un membre du bas clergé non initié aux doctrines supé-

⁵⁸ Si par hasard ces procédés barbares soulevaient l'indignation de certains de mes lecteurs, je me permettrai de leur rappeler que les « civilisés » qui tolèrent les courses de taureaux n'ont aucun droit de blâmer les rustiques Tibétains. Eux, du moins, tuent pour satisfaire un besoin : celui de manger, tandis que le supplice du taureau dans la corrida ne sert que de divertissement à la foule aux instincts sanguinaires.

rieures – une sorte de guide de l’au-delà qui lui enseigne la manière de s’y comporter, afin d’éviter les accidents fâcheux et de tirer avantage des conditions nouvelles dans lesquelles son « esprit »⁵⁹ se trouvera.

La même idée est appliquée aux animaux. Après de la bête abattue, un lama récite un texte liturgique propre, croit-on, à communiquer à son « esprit » les informations capables de l’aiguiller vers une renaissance heureuse dans une condition supérieure à celle qu’il vient de quitter.

Les Tibétains mangent volontiers de la viande fraîche, mais celle qui est faisandée (sha yip) ne leur répugne nullement, bien au contraire. Ils partagent en cela le goût de cer-

⁵⁹ Le terme tibétain n’est pas « esprit » mais *rnam shés* qui signifie le principe conscient et ne doit pas être tenu pour signifier ce que nous appelons « âme ».

tains amateurs de gibier dans nos pays – principalement dans les pays du Nord.

Ce qui est plus curieux est le fait suivant :

Une épidémie se déclare parmi les troupeaux, les yaks meurent. Les indigènes ne peuvent pas se résigner à perdre tant de viande. Cependant, manger la chair des animaux morts d'une maladie notoirement infectieuse leur répugne un peu. Je dis *un peu* car, consommer la viande des bêtes mortes naturellement est chose courante au Tibet.

S'ils conçoivent, comme dans le cas d'une épidémie, l'idée que la chair des animaux qui ont péri peut être nocive et que, d'autre part, ils ne peuvent se résoudre à s'en priver, ils emploient l'étonnant procédé suivant : la bête morte est enterrée puis, environ un mois plus tard, elle est déterrée. Elle est alors jugée propre à la consommation et est dépecée.

Je m'abstiendrai de décrire l'état dans lequel la viande se trouve à ce moment, bien

que la haute altitude du pays et la sécheresse du climat retardent considérablement les progrès de la décomposition. Quand je voyageais à travers des régions inhabitées où il nous fallait emporter des provisions de vivres pour plusieurs mois, j'ai vu mes domestiques attacher sur les bagages la viande qui leur était destinée. Celle-ci n'était pas couverte, elle restait exposée à l'air, se desséchait sans se corrompre et demeurait parfaitement saine. L'enfouissement produit, parfois, des effets analogues mais c'est assez rare.

Puisque j'en suis au sujet des bêtes crevées consommées par les Tibétains, je dois inclure celles qui sont mortes par accident. Celles qui, par exemple, ont chu dans un précipice.

Les Tibétains qui croient pécher en ôtant la vie à un animal jugent licite de consommer la chair d'un animal qui n'a pas été tué par eux, comme c'est le cas dans un accident. Mais l'homme est, en tous pays, un être dé-

sempérément malin. Ce n'est pas seulement chez les bouddhistes du Sud qu'il existe des casuistes retors disposés à justifier les infractions au code religieux et nos braves Tibétains sont capables en bien des points d'en remonter à Escobar lui-même. Provoquer un accident semble à nombre d'entre eux un geste excusable. On peut le commettre apparemment par inadvertance. Dans un sentier étroit bordant un profond ravin, l'on peut pousser un mouton, une chèvre, effrayer un yak. L'animal se tue en tombant : *on ne l'a pas tué*. On lui a laissé la chance de résister à la poussée qu'on lui a donnée, de ne pas s'effrayer au point de perdre l'équilibre... On n'a peut-être pas *délibérément* projeté la mort de l'animal ; on s'est dit seulement : *il pourrait tomber*, et, s'il tombait, cela serait de la viande bienvenue... Beaucoup de pensées ingénieuses s'élaborent dans les cervelles tibétaines.

Tandis qu'il prenait plaisir à ses copieux repas, Koushog Pal Zang ne songeait point à discuter avec sa conscience le problème de la consommation de la viande et toutes les questions qui s'y rapportent et que je viens d'esquisser. Peut-être en avait-il appris quelque chose par son chapelain, mais plus probablement ce dernier ne leur accordait lui-même aucune attention, se bornant, comme son patron, à savourer les bons morceaux de mouton ou de yak qui lui étaient servis.

Toutefois, les manières grossières des marchands, mes voisins, festoyant dans une cour, un quartier de bœuf accoté au mur près d'eux, n'étaient pas de mise chez un gentleman tel que Pal Zang ; on y mangeait élégamment à la mode chinoise en se servant de baguettes ainsi que le font les Tibétains de la bonne société.

Pal Zang et les siens ne manquaient pas, non plus, après leur repas, de laisser dans

leur plat et dans leurs bols une partie des mets qui leur avaient été servis. Finir complètement ceux-ci est le fait de vulgaires pauvres hères. La quantité d'aliments laissés par les gens bien élevés est dénommée *seulag*⁶⁰ elle est donnée aux domestiques et, parfois, à des visiteurs.

Il faut se garder de voir là une marque de mépris. Bien au contraire, le *seulag* reçu d'un supérieur à soi en rang social équivaut à un témoignage de faveur ou même d'estime.

Lorsqu'il s'agit de très hautes personnalités telles que le Dalaï-lama ou le Panchen lama, leur *seulag* prend le caractère d'un

⁶⁰ Gsol lhag.

aliment sacré auquel toutes sortes de vertus sont attachées⁶¹.

Nous lisons dans l'histoire des premiers rapports des étrangers avec le Japon que des Européens envoyés en mission auprès d'un empereur du Japon s'étaient vu distribuer les restes du souverain et, pleins d'indignation, devant une telle insulte avaient immédiatement quitté le palais.

Par la suite, ayant eu connaissance des coutumes tibétaines, je me suis demandé si, loin de vouloir insulter ses visiteurs, l'empereur japonais n'avait pas eu l'intention de leur témoigner de la courtoisie.

Les étrangers s'étant peut-être mépris à ce sujet, des événements politiques

⁶¹ Comme le *prasad* (faveur) les aliments qui ont été offerts aux Dées hindoues et ont séjourné sur leurs autels.

s'ensuivirent. Que de bouffonnes comédies se jouent mêlées aux drames de l'histoire humaine !

« Comme des images vues en rêve, ainsi faut-il regarder toutes choses », a dit Nâgârjuna.

Ô sagesse !...

Chez Pal Zang, les époux déjeunaient séparément ainsi que leurs enfants, mais le dîner vers le milieu du jour réunissait toute la famille et leurs hôtes quand ils en avaient, dans la vaste pièce où dormait le maître de la maison. Ils mangeaient dans la même chambre, mais non pas à la même table.

S'asseoir autour d'une table commune ne se fait pas au Tibet.

Chez les gens de la bonne société, une petite table est placée devant chaque convive. Les plus pauvres se passent de table et comme les commis que nous venons de voir

festoyer, ils placent leurs bols devant eux, par terre. Il faut se souvenir que les Tibétains s'assoient, les jambes croisées, sans les étendre.

J'approuve complètement cette façon de prendre ses repas ; elle est hygiénique et agréable. Le vis-à-vis d'un individu mastiquant des aliments n'a rien de plaisant.

L'influence chinoise s'exercera-t-elle en ce domaine ? – On peut le craindre. Dans les régions frontières du Tibet oriental, les Tibétains qui, sans vouloir l'avouer, tiennent les Chinois pour supérieurs à eux, se sont mis à les imiter de diverses façons : vêtements, mobilier, nourriture, y compris la mode de manger à la même table en puisant dans un plat commun. Quelques-uns m'ont avoué avoir eu peine à surmonter le dégoût que leur inspirait cette coutume répugnante, mais le désir de paraître « civilisés » avait pris le dessus.

Une autre particularité des repas pris en commun – j’entends dans une même chambre – est que les convives sont aussi à différentes hauteurs. Les Tibétains, sauf ceux qui imitent les Chinois, n’ont point de chaises, ils s’assoient sur des coussins que l’on peut empiler à volonté pour constituer des sièges plus ou moins élevés. Chacun, même dans l’intimité familiale, se place suivant son rang. Par exemple, si le père de famille siège sur trois coussins superposés, la mère en aura deux, les enfants un, ou devront se contenter d’un carré de tapis posé sur le plancher ou sur le carrelage. Carrelage est un terme inexact que j’emploie faute d’en trouver un autre⁶². Il s’agit de pierres de différentes couleurs concassées en menus morceaux enfoncés, parfois en formant des dessins, dans un lit de terre boueuse. Quand

⁶² Le terme anglais *stone floor* serait plus adéquat.

celle-ci s'est séchée en emprisonnant les fragments de pierres, elle forme une surface très dure qui est longuement polie avec de l'herbe et des chiffons. Par la suite, dans les maisons riches, cette opération est répétée quotidiennement, si bien que la mosaïque devient aussi lustrée qu'un de nos parquets cirés. De plus, des morceaux de drap sont souvent disposés près de la porte de l'appartement. Les domestiques qui y entrent posent les pieds sur ces pièces d'étoffe et avancent en patinant sur elles, de sorte que les semelles de leurs bottes ne peuvent pas rayer la mosaïque et que leurs mouvements contribuent, au contraire, à son entretien.

Ce détail et maints autres que l'on pourrait ajouter prouvent que les Tibétains, du moins ceux appartenant aux classes sociales supérieures, ne se complaisent pas dans la malpropreté sordide que les auteurs étrangers se sont généralement plu à décrire.

La différence de hauteur des sièges s'applique, naturellement, aux hôtes et, de même que l'attribution des couvercles et des soucoupes des bols à thé, celle du nombre de coussins empilés constitue un point extrêmement important d'étiquette tibétaine⁶³.

Le fait d'être juché, jambes croisées, en tailleur à des niveaux différents ne gêne en aucune façon les visiteurs ou les convives pendant un repas. Ils bavardent ensemble, qui levant la tête pour s'adresser à un interlocuteur placé plus haut que lui, qui baissant le nez pour répondre à un plus humble sire as-

⁶³ N'avions-nous pas à la Cour de nos rois des fauteuils, des chaises et des tabourets marquant les degrés de préséance de ceux qui s'y assyaient ? Sans remonter si loin, les parents de la génération des miens ne permettaient pas à leurs enfants, même adultes, de s'asseoir dans un fauteuil en leur présence. Ces formes de politesse se perdent, semble-t-il.

sis sur un simple morceau de tapis. La variété des altitudes auxquelles siègent les membres d'une réunion évoque vaguement l'idée d'une carte en relief représentant les hauteurs respectives d'un groupe de montagnes.

Les Pal Zang, qui ont déjeuné très copieusement, dînent plus copieusement encore et font un troisième repas substantiel vers la fin de la journée.

Pendant le temps qui s'écoule entre ces repas, Koushog Pal Zang s'entretient parfois avec son intendant des questions touchant les récoltes, la rentrée des fermages payés en nature, où tous deux supputent le profit que donneront les transactions commerciales effectuées par les marchands commandités qui voyagent en Chine ou dans l'Inde.

Souvent, Pal Zang ne parle de rien de tout cela. Il joue aux dés ou au mah jong avec ses commensaux : secrétaire, chapelain, intendant, ou même avec son *zimpön*. Des visi-

teurs peuvent venir – ils sont rares. À défaut d'eux, Pal Zang emmène parfois tous les hommes de sa maison dans le jardin pour s'y exercer avec eux au tir à la cible où il se montre d'une certaine adresse.

Pal Zang a de beaux chevaux dans ses écuries, mais il ne les monte que pour aller en voyage. Se promener pour le seul plaisir de prendre de l'exercice paraît absurde aux Tibétains. À pied ou à cheval, ils ne se déplacent que pour se rendre à un endroit précis, dans un dessein déterminé.

Et si Pal Zang ne voit rien d'autre à faire, il bavarde de mille riens, écoute raconter des histoires ou en raconte lui-même. Vieilles histoires maintes fois redites, narrant de grasses farces naïves tournant facilement à la grivoiserie. Pendant ce temps, thé et alcool demeurent toujours servis devant ceux présents. Ce dernier aide à trouver du sel aux histoires et à provoquer des rires bruyants...

sans doute, aussi, à donner l'illusion de s'amuser.

Il existe au Tibet un nombre, d'ailleurs restreint, d'histoires plus particulièrement à l'usage des laïques, tandis qu'une autre série comprend les contes édifiants.

Les plus célèbres des premières appartiennent à une sorte de geste tissée autour d'un personnage bouffon appelé Han Gyalpo, le roi des fourbes, *alias* Akou Teunpa. Le nombre des exploits attribués à ce héros, et par conséquent, des histoires qui les décrivent, n'est pas fixé. Celles-ci se racontent isolément sans former un enchaînement régulier, selon qu'elles se présentent à la mémoire du conteur.

Voici quelques-uns des épisodes les plus populaires :

Il y avait une fois deux coquins. L'un était Tibétain et l'autre Indien. Le Tibétain pensa :

je veux jouer un bon tour à cet idiot de Râm Das qui habite de l'autre côté de la frontière. Il ramassa de la bouse fraîche, l'enveloppa dans des feuilles vertes et ficela les paquets, leur donnant la dimension habituelle des mottes de beurre. Cela fait, il plaça les paquets dans un panier. Pour mieux camoufler sa marchandise, il frotta un peu de beurre sur le panier, sur sa figure, et sur ses vêtements, comme s'il s'était sali en manipulant du beurre. Ensuite, il chargea le panier sur son dos et se mit en route, se dirigeant vers le Sud.

Au coquin de l'Inde, l'idée vint de tenter, sous couleur de commerce, de duper les rustaude Tibétains vivant au nord de la frontière.

Il confectionna des sabres en bois, les glissa dans de beaux fourreaux, laissant la poi-

gnée apparente⁶⁴ puis les rangea dans un panier. Ensuite, portant le panier sur son dos, il partit marchant vers le Nord.

Le hasard voulut que les deux fripons se rencontrassent au sommet d'un col, l'un venant du Nord et l'autre du Sud. La montée avait été raide, fatigués, ils s'assirent, posant leurs fardeaux à côté d'eux sur le sol et chacun d'eux lorgnant furtivement le panier de l'autre.

« De beaux sabres, en vérité ! » pensa le porteur des paquets de bouse. Une appréciable quantité de beurre, se dit le coquin, porteur des sabres de bois. Et en tous deux surgit l'idée d'un échange profitable à effectuer.

⁶⁴ Les Tibétains ont l'habitude de porter un sabre passé dans leur ceinture. Ces sabres, pourvus de fourreaux parfois très richement ornements, sont un article courant de commerce.

« Même si les lames ne sont pas de première qualité, peu importe ; je ne donnerai que de la bouse en échange. Même si le beurre est un peu rance, il aura plus de valeur que des lattes de bois. »

Ainsi les deux sacripants pensèrent-ils ensemble, et ils engagèrent la conversation.

— J'allais vers le Sud pour vendre ce beurre, dit le Tibétain.

— Je me dirigeais vers le Nord pour vendre ces sabres, déclara l'Indien.

— Peut-être pourrions-nous éviter les fatigues d'un long voyage en échangeant ici nos marchandises, proposèrent-ils⁶⁵.

Toutefois, ni l'un ni l'autre ne demanda à examiner les articles qu'on lui offrait, de

⁶⁵ Ce fait qui peut nous paraître tout à fait invraisemblable ne l'est pas pour les Tibétains, très enclins à effectuer des échanges.

crainte d'être confondu si la même chose était requise de lui.

Le marché conclu, les voyageurs échangèrent leurs paniers et chacun d'eux persuadé qu'il avait dupé l'autre retourna sur ses pas, se hâtant aussi vite que ses jambes le lui permettaient, afin de mettre le plus d'espace possible entre lui et sa victime.

Arrivés loin du lieu de leur rencontre, le Tibétain et l'Indien s'arrêtèrent pour inventorier leur gain.

— Malheur ! exclama le Tibétain, je n'ai là qu'une hotte pleine de lattes en bois.

De son côté, l'Indien, qui s'était retiré sous bois hors du chemin, pensant étendre sur une galette⁶⁶ du bon beurre venant directement des pâturages, proférait un horrible ju-

⁶⁶ Une *shopati*, aliment courant dans l'Inde.

ron en enfonçant ses doigts dans la bouse molle.

Le plaisir qu'ils avaient éprouvé en croyant leur ruse couronnée de succès s'était changé en fureur. Tous deux firent volte-face, chacun désireux de rattraper son voleur, afin de se venger de lui.

Courant à la rencontre l'un de l'autre, ils se rejoignirent encore une fois.

Toute explication était superflue. Ils tombèrent immédiatement l'un sur l'autre, échangeant force horions.

À bout de souffle, meurtris, n'en pouvant plus, une idée jaillit spontanément en tous deux : « Nous nous valons en gredinerie... »

Et ils demeurèrent immobiles, silencieux en face l'un de l'autre, bouche bée.

L'homme du Nord, qui était le plus intelligent⁶⁷, s'avisa le premier du parti qu'il y avait à tirer de la situation.

— Écoute, dit-il à l'Indien, nous sommes tous les deux extrêmement malins. Vraiment, les plus malins des hommes.

— C'est vrai, approuva l'homme du Sud. Tu n'as pas réussi à tirer du profit de moi et je n'en ai pas, non plus, tiré de toi.

— Frère, continua le Tibétain, il faut nous associer. À nous deux, nous ferons fortune. J'ai un plan.

« À peu de distance d'ici habite une famille riche. Le père est mort récemment. Il avait un fils unique qui demeure maintenant dans la maison paternelle avec sa mère et sa

⁶⁷ L'homme du Nord, c'est le Tibétain, et comme le conte est un conte tibétain, il ne manque pas de donner la supériorité au coquin tibétain.

femme. Nous allons tenter de nous faire donner la moitié des biens de cette famille. C'est chose difficile mais possible si nous nous y prenons adroitement. Tu n'auras qu'à obéir strictement à mes instructions.

L'Indien promit de le faire.

Son compagnon le conduisit alors dans un cimetière⁶⁸ près du village où résidaient les dupes qu'il avait élues et lui commanda de creuser un trou suffisamment profond pour qu'il puisse s'y cacher.

⁶⁸ Par cimetière il faut entendre un terrain où l'on incinère habituellement les morts. Les ossements restant sont reçus par la famille du défunt et jetés dans une rivière ou bien pilés et mélangés à de la glaise pour former des *tsa tsa* imitant en miniature les monuments religieux appelés *chörten*. Les *tsa tsa* sont déposés dans un endroit pur : une caverne, le sommet d'une montagne ou un monument *ad hoc*. De la cendre, seule, reste sur le sol.

« Tu demeureras immobile dans ce trou, commanda le Tibétain à son complice, je viendrai ici avec le fils du défunt propriétaire et je ferai semblant d'interroger l'esprit de ce dernier.

« Quand je demanderai : Combien avez-vous eu de fils ? tu répondras : deux. Puis tu déclareras que ta volonté expresse est que la maison, les fermes, le bétail et les terres restent la possession du cadet tandis que, pour sa part, l'aîné doit recevoir l'or, l'argent et les objets précieux qui sont conservés dans le *dzeu*⁶⁹. Ceux-ci doivent lui être remis immédiatement.

« J'emporterai le tout et reviendrai te chercher. Ensuite, lorsque nous serons loin, nous partagerons le butin. »

⁶⁹ *Mrdzod*. L'endroit où l'on emmagasine et tient renfermés les provisions et les objets de prix.

L'Indien acquiesça, creusa le trou et y descendit. Le Tibétain prit alors une grosse pierre et la posa sur le trou. Cela fait, il ramassa de la poussière et de la cendre provenant des crémations et les répandit sur la pierre et tout autour d'elle, afin qu'on ne puisse pas remarquer que la terre venait d'être fraîchement remuée.

Confiant dans le résultat de sa ruse, il se rendit alors chez les riches fermiers.

Immédiatement, il demanda à voir Akou Passang, c'était le nom du défunt. On lui répondit que ce dernier avait quitté notre monde. Alors le chenapan parut être atterré et se répandit en lamentations.

— Oh ! mon père, hurlait-il. Mon pauvre père ! J'arrive de si loin pour vous voir et voici que je ne vous trouve pas !... Quel malheur !... Quelle tristesse !...

Les gens de la maison n'y comprenaient rien. Le jeune propriétaire lui remontra :

— Vous vous trompez, il ne peut pas s'agir de mon père ; il n'avait qu'un seul fils qui est moi.

— Non, répliqua le fourbe, il en avait un autre : moi, qui suis votre aîné⁷⁰. Si vous en doutez, interrogez son esprit, il vous répondra sûrement.

« Il n'y a nul besoin d'appeler un *pao*⁷¹. Nous pouvons évoquer directement l'esprit à

⁷⁰ Il n'y a pas de registres d'état civil au Tibet, les naissances ne donnent pas lieu à une déclaration légale et la polygamie de même qu'un concubinage à la mode chinoise sont admis. L'aîné pouvait être fils d'une femme résidant dans une autre région du Tibet.

⁷¹ *Dpao* littéralement signifie un héros, mais s'applique généralement à un individu qui est, à certains moments, possédé par des déités ou par l'esprit des défunts qui parlent par sa bouche.

l'endroit où le corps de notre père a été incinéré. Où est-ce ?... »

Le sacripant faisait semblant de ne pas connaître le pays, alors qu'il avait dûment repéré le cimetière et y avait dressé son piège.

Le jeune homme consentit et conduisit le Tibétain à l'endroit voulu.

Là, celui-ci se prosterna le front contre terre en se lamentant de nouveau.

— Ah ! mon père que ne puis-je te revoir ! gémissait-il. Réponds au moins à ma question. Combien avais-tu de fils ?

« Deux ! » déclara une voix sépulcrale venant de dessous terre.

Et la même voix ajouta :

« Ma volonté est que mon fils cadet reste en possession des bâtiments, des fermes, des champs et des animaux. Il doit donner immédiatement à son aîné l'argent, l'or et tous

les objets de prix qui sont enfermés dans la réserve. »

Le jeune homme, persuadé que l'esprit de son père avait manifesté sa volonté, n'osa pas y contrevenir. Il retourna chez lui accompagné par le Tibétain, vida la réserve de son précieux contenu et le remit à son pseudo-frère qui s'empressa de déguerpir avec son butin.

Suivant leur convention, le coquin devait alors délivrer son complice toujours prisonnier dans son trou au cimetière. Il s'y rendit en effet, mais au lieu d'enlever la pierre qui couvrait la fosse où l'Indien attendait qu'on l'aidât à se hisser hors d'elle, le vilain personnage plaça une autre lourde pierre sur la première, comptant que leur poids empêcherait l'Indien de se libérer.

Puis tout fier de son exploit, il s'éloigna.

Cependant, son complice parvient à se délivrer. Aussitôt, il se mit à la poursuite du

traître et le rejoignit dans un bois où celui-ci, fatigué, s'était arrêté.

Aux reproches de l'Indien, le Tibétain répondit qu'il n'avait pas eu de mauvaise intention. Il tenait seulement à mettre le bien acquis à l'abri, loin de la maison de leur dupe. Il se proposait précisément d'aller chercher son ami. Puisqu'il était arrivé tout était bien.

Cependant, l'Indien insistait pour que l'on procédât au partage. Le Tibétain s'y montrait disposé, mais à son avis, les parts ne devaient pas être égales. C'était lui qui avait conçu l'idée de la ruse qui avait si pleinement réussi et il était juste que son intelligente initiative fût récompensée par l'attribution d'une part de butin plus grande que celle revenant à son ami.

— Si l'idée vient de vous, n'est-ce pas moi qui vous ai aidé à la rendre fructueuse ? rétorquait l'Indien. N'est-ce pas moi qui ai pris

la peine de creuser la fosse et qui y ai souffert pendant des heures ?

La discussion s'envenimait de reproches, s'accompagnait d'injures, et les deux vilains, s'échauffant, recommencèrent encore une fois à se bourrer de coups.

Dans la série des contes, ces deux individus n'apparaissent que comme des personnages de second plan, mais ici entre le grand héros lui-même : Han Gyalpo, *alias* Akou Teunpa.

Il vient à passer, conduisant une mule, tandis que les deux voleurs se battent.

Il s'arrête et intervient.

— Oh ! oh ! mes compères ! que faites-vous là ? Quelle est la cause de votre querelle ? — Dites-la-moi ; je pourrai peut-être vous mettre d'accord.

Sans confesser l'origine du bien en litige, le Tibétain et l'Indien lui répondent qu'il s'agit d'un partage et du montant des parts.

Han Gyalpo estime qu'entre amis il convient de faire les parts égales et s'offre à effectuer lui-même la division.

Sa proposition est acceptée.

— Des cordes seront nécessaires pour construire une balance à l'aide d'une grosse branche et pour y suspendre les ballots, remarque alors Han Gyalpo.

Heureusement, tout à proximité est un champ de chanvre qui vient d'être fauché, on y trouvera de quoi confectionner des cordes.

— Mettez-vous tout de suite à l'ouvrage, conseille le maître fourbe aux deux hommes.

Tandis qu'ils travaillent, chacun de leur côté, Han Gyalpo a échafaudé un plan.

Il a jugé le Tibétain trop vigoureux pour qu'il puisse espérer en venir à bout. Quant à

l'Indien, beaucoup moins robuste, il ne le craint pas. Il s'approche donc de lui et avec des paroles mielleuses feint de s'apitoyer sur lui que son méchant compagnon aurait dépouillé si, par bonheur, il n'était point passé à temps sur la route pour intervenir en sa faveur. Mais, au fait, pourquoi ne repaierait-il pas de la même monnaie la traîtrise du Tibétain ? – À eux deux, ils pourraient le ligoter et quand il serait immobilisé, l'Indien, au lieu d'être désavantagé, emporterait le butin.

Lui-même offrait son aide par pure amitié. Il haïssait l'injustice et ne pouvait souffrir de voir dépouiller un honnête homme.

L'Indien acquiesça joyeusement à ce projet, et ainsi fut fait. Les deux hommes se jetèrent à l'improviste sur le Tibétain et avec les cordes qu'il avait tordues, ils l'attachèrent à un arbre.

Puis, tandis que l'Indien narguait le captif, Han Gyalpo le ligota à son tour et l'attacha à un autre arbre, en face du premier larron.

Alors Han Gyalpo rassembla l'or, l'argent et les objets précieux dérobés au naïf fermier et chargeant le tout sur sa mule, il partit au grand galop, laissant ses dupes attachées se faisant vis-à-vis contre leurs arbres respectifs.

Naturellement, après maints efforts, les deux gredins parviennent à se libérer et se mettent à la poursuite de Han Gyalpo, d'où une nouvelle série d'aventures auxquelles nombre d'autres individus sont mêlés et dans lesquelles Han Gyalpo triomphe toujours des nigauds à qui il s'adresse.

Une autre série de contes comprend la rencontre, au bord d'une rivière, de Han Gyalpo avec un cavalier qui le reconnaît, se vante de ce que, lui, du moins, ne sera jamais

du nombre de ses dupes et défie le roi des fourbes de le tromper.

Han Gyalpo regarde attentivement son interlocuteur.

— Oui, déclare-t-il, il serait sans doute très difficile de vous abuser ; vous paraissez bien loin d'être un imbécile.

L'autre se rengorge.

— Essayez tout de même, nargue-t-il. Parions.

— Que voulez-vous parier ?

— Un mouton, dit le voyageur.

— Fi ! s'exclame le fripon. Voulez-vous m'injurier ? Disons un cheval.

— Soit, un cheval, consent le benêt.

— Bien, reprend Han Gyalpo, mais c'est là une affaire sérieuse. Vous savez que quand nos lamas doivent empêcher de tomber la grêle qui menace les récoltes ou chasser les

démons qui s'attaquent à la santé du bétail et à celle des pasteurs, il leur faut pour réussir se servir de certains instruments.

Tout le monde sait cela, le villageois en convint.

— Il en est de même de moi, continue le roi de fourbes. Pour réussir à tromper un homme tel que vous, j'ai besoin de mes meilleurs instruments, mais, voilà, je ne les ai pas avec moi. Je les ai déposés chez des amis, près d'ici. Afin que je puisse les apporter sans retard, prêtez-moi votre cheval, je vous prie.

— Conclu, dit le parieur.

Aussitôt, Han Gyalpo enfourche la bête, la pousse dans la rivière et ayant atterri sur l'autre rive, il crie à l'idiot qui le regarde :

— Le tour est joué, vous êtes dupé. D'ailleurs, ce cheval, je l'ai gagné. Il était l'enjeu du pari.

La victime de ce méchant tour ne manque pas de rejoindre le vaurien et de lui réclamer sa bête. Celui-ci, sous prétexte d'aller la quêrir pour la restituer, jette son infortuné propriétaire dans une série d'aventures qui se terminent invariablement, pour ce dernier, par une impitoyable rossée que lui attirent des actions saugrenues effectuées d'après les avis de l'insaisissable roi des fourbes.

Chacune de ces aventures constitue le sujet d'un conte.

Han Gyalpo n'est pas seulement fripon, il est aussi libertin.

Un des contes nous le montre convoitant les faveurs d'une jolie fermière. Il y a un gêneur : le mari, décrit comme un robuste benêt doué d'une intelligence minime, mais de poings solides. Il sera aisé de le duper tout en évitant ses réactions brutales.

Après quelques visites préliminaires effectuées sous différents prétextes, Han Gyalpo

réussit à persuader au nigaud qu'un trésor est caché dans son champ. Le fourbe qui prétend connaître les rites propres à faire découvrir l'endroit exact où le trésor est profondément enfoui exécute diverses contorsions puis décrète, avec un ton d'oracle, que le fermier devra creuser à l'endroit qu'il indique et qu'une fois l'ouvrage commencé il ne devra l'interrompre sous aucun prétexte, de crainte que des génies jaloux profitent de ce manque d'attention pour subtiliser le trésor.

On devine ce qui suit ; c'est une histoire à la Boccaccio. Le mari pioche, pioche, il s'enfonce par-dessus les yeux dans le trou qu'il creuse, tandis que sa femme s'ébat avec son galant tout en criant, de temps en temps, des encouragements au travailleur :

— Besogne ! mon homme. Besogne !...

Et le conteur ne manque jamais d'ajouter cette plaisanterie qu'il croit être fine :

— On ne sait pas auquel des deux hommes cette exhortation s'adressait.

La dame du logis était encore plus désœuvrée que son époux. Elle ne recevait guère de visites, les femmes d'un rang analogue au sien habitaient des *dzong*⁷² ou des manoirs dispersés dans le pays et à grande distance les uns des autres et, tandis que Pal Zang s'entretenait familièrement avec son intendant, son chapelain, son secrétaire et même ses valets de chambre, Madame tenait ses servantes à distance.

Elle lisait un peu, et seulement des histoires de saints faiseurs de miracles, des contes pieux relatifs à des événements imaginaires en la réalité desquels elle avait une foi entière. Elle examinait aussi – et avec plus

⁷² Rdzong, un fort, mais par extension le château d'un gouverneur de province.

de minutie que Pal Zang – les comptes des dépenses de la maison et ceux concernant ses dépenses personnelles – au Tibet, il n’y a pas communauté de biens entre les époux. Puis, elle aussi trafiquait, commanditait des marchands. Si bien que tout en ne faisant rien, la châtelaine désœuvrée ne laissait pas que d’avoir l’esprit occupé de mille soins.

Certaines préoccupations animaient quelque peu la vie confortable et morne du ménage Pal Zang ; la Tcham Koushog surtout leur accordait une bonne partie de son temps. Il s’agissait de l’avenir des enfants : un fils de dix-sept ans et une fille de quinze ans.

Le père avait décidé de la carrière que le jeune homme suivrait. Les parents tibétains ne se soucient guère à ce propos des goûts ou des aptitudes de leurs enfants. Certes, ils veulent leur bien, mais ils songent aussi au leur : au profit matériel ou social que peut apporter

un fils occupant un poste important conférant de l'autorité, ou une alliance avec une famille influente dans laquelle leur fille entrerait par mariage.

Le fils aîné du *gyalpo* du pays étudiait à Lhassa au collège des nobles en vue d'exercer une fonction officielle : *tsipön*⁷³ gouverneur de province ou une charge analogue possible à cumuler avec la sinécure de *gyalpo* d'un minime territoire.

Le cadet était entré dans l'Ordre religieux et son père comptait qu'il y ferait brillamment et profitablement son chemin soit dans l'administration ecclésiastique, soit comme professeur éminent d'un des Collèges universitaires du monastère de Drépung dont il était membre.

⁷³ *Rtsi dpon* = trésorier.

Cet héritier du *gyalpo*, son fils aîné, promis à de hautes destinées dans la hiérarchie gouvernementale, la Tcham Koushog le convoitait pour sa fille. Si le *gyalpo* avait sur Pal Zang l'avantage d'être le chef d'un territoire, Pal Zang, se disait-elle, était de plus ancienne et plus illustre noblesse que lui. Il était aussi plus riche, ce qui lui permettait de ne pas être exigeant quant au prix demandé pour sa fille⁷⁴ et même, celle-ci, en quittant la maison

⁷⁴ Au Tibet, le prétendant à la main d'une jeune fille doit payer à ses parents une somme qui est considérée comme une juste compensation pour les dépenses qu'ils ont faites pour l'élever. Plus les parents de la fille sont riches ou de condition sociale élevée, plus la somme à leur verser est importante. Il s'agit, dans ce cas, non seulement d'un remboursement de dépense, mais de reconnaître l'honneur de devenir leur gendre. Les fiancées tirent justement gloire du haut prix auquel elles ont été estimées. Notre système d'une dot remise entre les mains du mari leur semble humi-

paternelle, serait pourvue d'un bien très appréciable en bijoux, bétail, argent et objets mobiliers.

Quant à son frère, il devait, à Lhasa, rivaliser avec le fils du *gyalpo*, même l'emporter sur lui. Pal Zang était prêt à offrir à qui convenait les présents nécessaires pour que les mérites de son fils fussent reconnus et ré-

liant. Plus d'une fois des Tibétains m'ont demandé narquoisement : « Les femmes de votre pays sont-elles donc si laides qu'il faille donner de l'argent à ceux qui les épousent, comme s'il s'agissait pour eux de devoir accomplir une besogne désagréable ? » – D'autre part, les parents donnent des cadeaux à leur fille lorsqu'elle quitte la maison paternelle. Chez les gens riches, ces cadeaux peuvent avoir une valeur considérable. De même que ceux offerts par le jeune homme à ses futurs beaux-parents ; les présents offerts sont en grande partie en nature : chevaux ou autre bétail, pièces de soieries, rouleaux de drap, ustensiles divers, etc.

compensés par un succès y correspondant⁷⁵. Le jeune homme devrait, aussi, s'allier par mariage à une famille influente de Lhassa, celle d'un *shapé*⁷⁶ capable de l'épauler pour poursuivre une carrière distinguée et lucrative.

Combien, parmi cette noblesse des districts écartés, s'abandonnaient à des rêveries de ce genre ! Elles meublaient l'existence monotone et vide des *gyalpos* et des *koudaks* locaux dans ce Tibet où, hors de la proximité de Lhassa, de Jigatzé et des régions limitrophes de la Chine, la vie était figée depuis

⁷⁵ Les juges qui président aux examens et décernent les grades universitaires ne sont rien moins qu'insensibles aux cadeaux qui leur sont offerts au nom des candidats.

⁷⁶ *Shabs-péd*, littéralement « dont les pieds sont des lotus » = un membre du Conseil d'État.

des temps dont les indigènes, ignorant l'histoire, ne pouvaient estimer la durée.

Plus d'une fois, ces rêves s'achevaient par des déceptions.

Ce fut le cas pour les Pal Zang.

Leur fils n'a pas épousé la fille d'un *shapé* ; il n'a pas terminé ses études assez tôt pour être pourvu d'un poste avant les changements politiques résultant de la nouvelle position du Tibet devenu, en fait, province chinoise.

Quelle place les autorités suzeraines feront-elles, dans leurs cadres administratifs, à ces jeunes gens dépourvus de toute culture moderne et engoncés dans une morgue de caste totalement périmée ?

Quant à la fille de Pal Zang, elle n'a pas eu à s'acclimater aux changements qui affecteront les jeunes filles de sa condition. Elle a terminé tragiquement sa courte vie d'enfant docile et effacée.

Le fils aîné du *gyalpo* a épousé la fille d'un dignitaire de Lhassa. Tchan Koushog déçue, mais n'abdiquant rien de son orgueil, s'est refusée à donner à sa fille un mari de rang social inférieur au sien. Finalement, elle a accepté les propositions faites au nom d'un minime *gyalpo* habitant la zone frontière qui s'étend au sud-ouest de Sungpan entre le Ching-Hai (la région du Koukou-Nor) et le Szetchouan septentrional.

Au cours de mes voyages, il m'arriva de rencontrer un *gyalpo* de ce territoire vraiment barbare ; ce roitelet n'était guère qu'un chef de brigands qui, de son minable fortin, détachait de petites expéditions qui attaquaient les voyageurs s'aventurant dans le pays, ou tombaient à l'improviste sur les bourgades chinoises, les pillaient hâtivement et s'enfuyaient avec leur butin dans les solitudes aux frontières imprécises.

Temps révolus. Déjà lors de mes derniers séjours dans les marches chinoises, des pa-

trouilles commençaient à circuler dans cette région ; certains prétendaient qu'elles ne faisaient qu'ajouter de nouvelles bandes de brigands à celles qui tenaient le pays depuis, sans doute, des siècles...

Le comportement, des troupes de la Chine Nouvelle paraît être différent, mais quant aux Tibétains des tribus des frontières – les gens des extrémités : les *takhopas* comme les dénomment avec mépris les « civilisés » du Tibet central – combien de temps faudra-t-il pour les amener à abandonner des errements séculaires dont ils se font gloire ?

C'est chez ces barbares que la Tcham Koushog envoya sa fille de quinze ans pour y porter le titre de *gyalmo*, toute déchéance était évitée, l'épouse de Pal Zang n'en demandait pas davantage.

De substantiels présents : chevaux, bétail, rouleaux de soieries chinoises et de drap fin, plus de lourds lingots d'argent avaient été of-

ferts par le futur mari pour prix de la fiancée, ce qui témoignait du cas que celui-ci et les siens faisaient d'une alliance avec Pal Zang et ce dernier, se trouvant honoré, ne songea point à élever d'objection.

Ni lui ni sa femme n'avaient vu leur gendre de la frontière – cela n'est point un fait exceptionnel au Tibet. Les gens par l'entremise de qui le mariage s'était conclu avaient assuré aux parents que leur fille serait confortablement établie et ceux-ci les avaient crus sur parole.

Montée sur un beau cheval blanc, cadeau de ses parents, emportant de nombreuses robes et des bijoux et accompagnée par deux servantes qui resteraient à son service personnel, la fillette en pleurs était partie avec le groupe de cavaliers, conduits par l'oncle du *gyalpo*, qui avaient été envoyés pour la prendre.

Le petit dzong du *gyalpo* des extrémités offrait suffisamment de confort. Sur ce point, il répondait pleinement à la description qu'en avaient faite les envoyés chargés de la demander en mariage. Une femme d'une trentaine d'années eût pu s'en accommoder et, peut-être, s'y trouver heureuse. Mais la fille des Pal Zang avait quinze ans et le mari qui la reçut était un rustique barbare, veuf et approchant de la soixantaine...

En retournant chez les Pal Zang, après la mort de la petite, les servantes racontèrent qu'elle s'était empoisonnée.

Peut-être l'y avaient-elles aidé... par charité.

CHAPITRE III

Les paysans

Les émigrés n'ont évidemment constitué qu'une fraction minime de la population tibétaine. La grande masse de celle-ci n'a pas quitté ses foyers.

En premier lieu, les paysans ne pouvaient pas songer à s'expatrier ; leurs champs sont leurs seuls biens. Comment auraient-ils pu, loin d'eux, subvenir à leur subsistance ? — Une telle perspective était inimaginable et les paysans ne l'imaginèrent point. L'idée de fuir un danger ne leur vint, sans doute, pas davantage. Rapines, razzias opérées par des brigands, exploitations souffertes par le fait des autorités de divers degrés, la paysannerie tibétaine en a fait l'expérience depuis des siècles sans que se laisse entamer l'esprit

d'optimiste insouciance qui l'anime. Qu'elle ait à pâtir des mêmes ennuis dans l'avenir, elle y verra le train inéluctable des choses.

Cependant, quelque chose de particulier s'est produit. Des prédicateurs d'une foi nouvelle ont annoncé aux masses paysannes l'avènement d'une ère merveilleuse sous la forme d'un partage équitable des terres.

À vrai dire, il ne s'agit pas là d'une véritable innovation. Au IX^e siècle, le roi socialiste Muni Tsémpeo avait déjà tenté une réforme agraire en distribuant la terre aux paysans. Ceux-ci ne parurent pas aimer les bonnes intentions de leur souverain. Le clergé, surtout, y fit opposition. S'appuyant sur la croyance populaire, les lamas objectèrent que les conditions dans lesquelles un homme naît sont déterminées par les actes que celui-ci a accomplis au cours de son existence précédente.

Le partage des terres opéré par Muni Tsém-po n'eut pas de succès ; bientôt, les paysans ancrés dans leurs anciennes coutumes aliénèrent les propriétés qui leur étaient échues ou s'en laissèrent stupidement déposer par des voisins avides et sans scrupules. Par trois fois, le roi s'efforça de rétablir l'égalité du partage, se heurtant toujours à l'incompréhension et à la malignité de ses sujets. Finalement, sa mère et ses ministres, que ses tentatives de socialisme pratique irritaient, l'empoisonnèrent pour y mettre définitivement un terme.

Aujourd'hui, les paysans tibétains quoique très peu instruits de ce qui se passe en dehors de leurs pays n'ignorent pourtant pas complètement les résultats obtenus en Chine par les nouvelles lois agraires. Sans bien se rendre compte de ceux-ci et de la manière dont ils sont susceptibles de les affecter eux-mêmes, ils attendent avec une sympathie an-

icipée *cela* qui peut venir à la suite des troupes chinoises.

Il importera de ne pas les décevoir. Il importera, surtout, pour les dirigeants chinois, de savoir manier cette paysannerie tibétaine, semblable en plus d'un point à la paysannerie chinoise, en fait à toutes les paysanneries du monde, mais présentant, pourtant, des caractéristiques très particulières qu'il conviendra de bien connaître et de ménager si l'on veut l'amener à assimiler graduellement et de façon durable l'esprit de la nouvelle Chine.

D'un bout à l'autre du Tibet, les paysans offrent une remarquable uniformité de tempérament ; partout on trouve en eux le même mélange de jovialité, de terreur superstitieuse et de servilité avec une brutalité sous-jacente innée.

Le paysan se meut dans une atmosphère pesante de croyances sinistres. Les démons, pense-t-il, sont présents partout, partout ac-

tifs. Aucun geste ne peut être fait sans risquer d'irriter l'un ou l'autre d'entre eux ou de déclencher des forces malignes entrant mécaniquement en action sans obéir à aucun commandement émanant d'un être pensant discernable, animé d'une volonté raisonnée. Plus fortement que le citadin, le campagnard se sent entouré par ces puissances anonymes, mais terriblement efficaces, enveloppé par elles comme l'on peut être enveloppé par le brouillard. Pour cette raison, matin et soir, de tous les villages du Tibet, s'élève un sourd bourdonnement fait du marmottement de formules destinées à protéger ceux qui vont vaquer à leurs occupations ou ceux qui vont s'abandonner à l'état passif qu'est le sommeil.

L'expérience a prouvé aux Tibétains, comme à nous tous, qu'approcher la main d'une flamme a pour conséquence une brûlure et que saisir maladroitement une branche épineuse cause la sensation doulou-

reuse d'une piqure, mais les Tibétains n'acceptent pas facilement l'automatisme de ces faits. L'idée de forces inamicales impersonnelles pénètre mal dans leur cerveau. Ils peuvent admettre un ennemi inconnu mais ne se résolvent guère à l'impossibilité de le découvrir, de l'anthropomorphiser en lui prêtant une volonté et des sentiments analogues aux leurs.

Ayant amené « l'invisible » sur ce terrain, ils se sentent plus à l'aise.

Il est possible de discuter avec les déités, les génies, les fées, les démons, de les solliciter, de se concilier leurs faveurs, de les apaiser en cas d'offense. Il est même possible de les décevoir, de contrecarrer leurs desseins, de les duper et les Tibétains sont pourvus de multiples rites propres à les servir efficacement en ces diverses occasions.

Ce n'est pas à l'extérieur seulement que d'hostiles « invisibles » sont à redouter le

long des routes, embusqués dans les buissons ou logés sous les mottes de terre que le laboureur dérange. Rentré chez lui, sa porte close, le paysan ne se sent pas entièrement en sûreté.

N'existe-t-il pas sous le sol de terre battue de la cuisine – à la fois salle commune et dortoir pour la famille – quelque membre de cette tribu innombrable des « invisibles » dont un geste involontaire pourrait susciter la colère et les malheurs qui la suivraient ? – Et voici que, précisément, un bambin, en courant, a heurté la mère qui retirait du feu le chaudron de lait bouillant. Un peu du liquide brûlant est tombé dans les flammes. Ne fallait-il pas que la déité de l'âtre se trouvât à ce moment exact somnolant sous le foyer à l'endroit précis où le lait est tombé... La ménagère ne pouvait pas le savoir ; néanmoins, comme il se doit, elle s'est hâtée de jeter du beurre dans le feu. Le beurre est un bon calmant à appliquer sur les brûlures.

Hélas ! le remède n'a point produit l'effet escompté. Le petit dieu⁷⁷ a été brûlé ; il souffre, se fâche et se venge.

Parmi les membres de la famille, l'un a mal aux yeux, des furoncles apparaissent chez un autre et un troisième devient fiévreux. Le *pao*⁷⁸ consulté a nettement déclaré que le dieu est malade et punit ceux qui ont causé sa maladie.

Il se peut très bien que la femme auteur involontaire, mais certainement seul auteur réel, de la brûlure qui tourmente le dieu, n'éprouve point elle-même les effets de sa colère. Chez les Tibétains, comme chez la plupart des peuples anciens, la notion de responsabilité personnelle est passablement

⁷⁷ Le *thab lha*.

⁷⁸ *Pao*, un sorcier-devin, généralement adepte de l'ancienne religion du Tibet : le Bön.

obscur ; celle de responsabilité collective prévaut. Le fils paie pour la faute du père⁷⁹, le père pour celle du fils, etc.

⁷⁹ Cette idée se retrouve souvent dans le Bible. Le Dieu des Hébreux déclare qu'il punit « l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération » (*Exode*, XX, 5). Cette conception des Hébreux apparaît en maints endroits des livres formant la Bible. David, criminel qui a fait tuer Urie après avoir eu des relations adultères avec la femme de ce digne et dévoué officier, n'est pas puni, pas plus que l'épouse coupable. C'est leur jeune fils qui meurt et, en guise de châtement, le prophète Nathan annonce aussi à David que ses concubines lui seront enlevées et données à un de ses proches qui « couchera avec elles à la face du soleil, c'est-à-dire, publiquement » (II, *Samuel*, X). Voir aussi la curieuse histoire d'un recensement ordonné par ce même roi David, recensement qui avait déplu à Dieu. Comme châtement de sa faute, David, qui est épargné, peut choisir entre trois calamités qui

Le seul moyen de guérir les malades est de guérir le dieu. Celui-ci, bien entendu, restera invisible, mais l'on pourra voir la « marque » de sa blessure. Où cela ?... Il faut d'abord chercher autour du foyer, sous celui-ci ; parfois le démolir entièrement. Si l'on ne trouve rien, c'est que l'infortuné dieu s'est, en proie à la souffrance, déplacé et gît en un autre endroit. Le *pao* en état de transe, qui dirige les recherches, se démène tout autour de la maison. À la fin il s'arrête, plante brusquement en terre le long bâton ferré qu'il tient à la main. On creuse le sol à cet endroit et l'on y trouve généralement quelque chose. Un caillou d'une couleur ou d'une forme spéciale, un aggloméré de gravier ou de glaise ou

frapperont, *non pas lui*, mais *ses sujets* : trois années de famine, trois mois de défaites devant les troupes ennemies ou la peste sur tout le territoire. David choisit la peste et soixante-dix mille Israélites en meurent. (I, *Chroniques*, XX.)

n'importe quoi. Il y a toujours quelque chose à trouver. Le *pao* déclare que c'est là la « marque » de la blessure – l'on pourrait dire l'ampoule ou la plaie causée par la brûlure. Il suffira d'enlever la « marque », caillou ou autre chose, et le dieu sera guéri... et apaisé. Les malades aussi seront guéris... assez souvent, mais pas toujours et, dans ce dernier cas, il faudra recourir à d'autres rites.

Cependant, il est aussi possible que l'offense causant les maladies soit de date ancienne et que nul ne se rappelle ni la nature ni l'époque.

Mille causes diverses peuvent inciter les « invisibles » : *nâgas*, *tséns* et autres à passer leur ire sur les pauvres humains.

Le *pao*, en transe, a révélé que la « marque » de la blessure reçue par un *nâga* ou par un *tsén* est à rechercher. Le rayon des recherches peut être passablement étendu, comprendre un ou plusieurs villages et les

terrains environnants. Une sorte de sport s'organise alors qui, pour le témoin sceptique que j'étais, ne manquait pas d'une amusante originalité.

Le *pao* était en état de transe, feinte ou réelle, il était difficile de le savoir. Par l'effet de sa gesticulation et de sa déclamation, ce qui avait commencé par être une mimique simulée pouvait bien se muer chez lui en une frénésie qu'il ne contrôlait plus. Telles étaient, du moins, mes réflexions ; quant aux paysans qui suivaient le *pao*, nul d'entre eux ne doutait qu'il ne fût possédé par un dieu.

Le bonhomme armé de son long bâton ferré courait de-ci de-là, s'élançant soudainement en avant à la vitesse d'un cheval de course, revenant sur ses pas, s'arrêtant brusquement, esquissant des pas de danse, tournoyant sur lui-même, puis repartait en courant, toujours gesticulant, chantant, hurlant, exténué, haletant, tremblant de tous ses membres. La foule courait derrière lui, an-

xieuse, suivant tous ses mouvements. Cette burlesque comédie avait pour elle un sens sérieux, il s'agissait de trouver et de supprimer la cause à laquelle était due la maladie de Tséring ou les diverses calamités qui frappaient sa famille et ses biens. La gravité, l'angoisse de tous ces pauvres imbéciles étaient si poignantes que, courant avec eux, je ne me sentais aucune envie de rire.

Enfin, le *pao* à bout de forces s'arrêtait, plantait brusquement son bâton dans le sol en poussant un cri strident. C'était là ! Il avait trouvé l'endroit.

Des hommes s'empressaient de creuser un trou sous la surveillance attentive du *pao*. Voilà ! Celui-ci se baissait, ramassait l'objet : pierre ou conglomérat constituant la « marque » de la blessure qui faisait souffrir le génie et l'irritait.

Une fois, le *pao* retira du sol une petite motte d'argile présentant la forme d'un pot

minuscule. Il la divisa et il en suinta un liquide rougeâtre qu'il déclara immédiatement être du sang. Son visage s'empreignit d'une expression consternée.

— Ceci est grave, annonça-t-il aux villageois atterrés. Le malade est en danger de mort presque certaine.

Il fallait aviser et sans tarder. La famille du malade fit mander des lamas et des *böns*⁸⁰ pour leur faire célébrer différents rites... tout cela coûterait cher... Mais je reviendrai sur ce dernier sujet.

En dépit de la crainte qu'ils leur inspirent, les Tibétains ne laissent pas que d'attribuer à leurs invisibles ennemis un incroyable degré de stupidité. Ils croient pouvoir les berner avec des stratagèmes enfantins.

⁸⁰ *Böns* ou *Bönpos* : Sectateurs de l'ancienne religion du Tibet.

Par exemple, craignent-ils en partant en voyage d'être suivis par d'indésirables malfaisants compagnons d'un autre monde, ou bien leur voyage doit-il de toute nécessité être effectué en un jour néfaste⁸¹, ils simulent ce

⁸¹ Certains jours de la semaine sont considérés comme étant néfastes à tous les points de vue. D'autres ne sont funestes que pour l'accomplissement de certaines actions. Il ne faut pas donner de l'argent ni des objets quelconques le samedi (*penpa*, écrit *spénpa*) parce que cela entraînerait des pertes, de l'appauvrissement. D'autres jours ne sont point propices à un départ pour un voyage, etc. Il y a des mois néfastes. Ce ne sont pas les mêmes chaque année. Les astrologues les désignent d'après leurs calculs. Il arrive alors que le calendrier de cette année-là est modifié. De façon à éviter le mois néfaste, on le supprime, c'est-à-dire qu'on lui donne le nom de son voisin. Il peut ainsi y avoir des années où le sixième mois est omis. Le calendrier saute du cinquième mois au septième, par contre, deux mois successifs sont alors dénommés : septième mois, etc.

départ la veille du jour où il aura réellement lieu.

Le lama d'un monastère dans l'enceinte duquel j'habitais une maisonnette était coutumier de ces procédés.

Je le voyais partir avec autant de solennité que son petit monastère pouvait en offrir. Les grandes trompettes (*ragdong*) de bronze mugissaient sur le toit-terrasse du bâtiment principal. Des *trapas* (moines) portant des bannières, des oriflammes, jouant du *gyaling*, battant des tambours, entrechoquant des cymbales escortaient le lama qui montait à cheval vêtu de ses plus beaux atours de voyage.

La procession parcourait, ainsi, environ un kilomètre puis le lama mettait pied à terre, se déshabillait, revêtait une robe ordinaire. Les *trapas* ployaient bannières et oriflammes, enveloppaient leurs instruments de musique, se débandaient et retournaient iso-

lément au monastère par des chemins détournés. Le lama faisait de même.

Le lendemain de grand matin, il repartait en silence suivi des seuls serviteurs qui devaient l'accompagner dans son voyage. Tous montaient à cheval à une petite distance du monastère. Le tour était joué. Les démons partis la veille sur une fausse piste erraient, maintenant, désorientés, à travers le pays.

Pour en terminer avec le caractère stupide dont les Tibétains gratifient certains démons, tout en vivant dans une mortelle frayeur d'eux, j'ajouterai l'exemple suivant.

Lorsque quelqu'un meurt dans une maison de paysans, les membres de la famille du défunt qui, comme tous les Tibétains, n'admettent pas que la mort puisse être due à des causes naturelles, redoutent que le démon qui a tué leur parent ne revienne commettre un autre meurtre dont l'un d'eux sera la victime. Ce démon est dit résider sous

terre ; peut-être se cache-t-il dans les fondations de la maison... peut-être y a-t-il là plusieurs démons. Il faut les chasser.

Comment ?

L'on fait rougir une grosse pierre dans un brasier. Ensuite, la tenant avec des pincettes l'on se rend à un coin de l'habitation et l'on appelle le démon, l'invitant à un bon repas. « Voici, lui dit-on, un gros morceau de viande saignante, fermez les yeux et ouvrez la bouche toute large. »

Le démon, sur la stupidité de qui ces bonnes gens comptent, accourt, ferme les yeux, ouvre une large bouche et la pierre rougie est lancée dans un trou creusé à cet effet, la bouche du démon étant tenue pour se trouver au fond de celui-ci.

La douleur qu'éprouve l'infortuné diable le fait fuir du lieu où ceux de son espèce sont si durement traités.

La même comédie est renouvelée aux quatre coins du bâtiment.

Les « invisibles » malfaisants ne sont pas les seuls à entretenir la terreur des paysans tibétains. À un degré moindre, tout individu inconnu venant à passer par le village ou étant vu à proximité de celui-ci est suspect.

Il est vrai que les nombreux voyageurs : pèlerins ou autres qui errent à travers le Tibet sont facilement susceptibles de se muer en maraudeurs. Les Tibétains aiment courir le pays et partent d'un cœur léger, pour des pérégrinations durant plusieurs années, sans se soucier de « frais de route ». Ils mangeront pourtant, sinon toujours autant qu'ils le voudraient, du moins toujours assez pour ne pas périr de faim. Personne ne meurt de faim au Tibet, sauf si l'on s'égaré dans les solitudes ou dans les neiges. On mendie, on chaparde. N'est-il pas juste que ceux qui *n'ont pas* se fournissent chez ceux qui *ont*? Nul Tibétain

n'élève d'objection contre cette conception de haute morale. Seulement, seulement, en général, ils préfèrent qu'elle ne leur soit pas directement et, surtout, pas trop libéralement appliquée.

On est généreux au Tibet, mais on aime l'être avec mesure, et pèlerins ou autres vagabonds sont souvent enclins à dépasser la mesure. Dès lors, leur présence inquiète.

Toutefois, cette inquiétude-là est légère ; les bonnes gens des campagnes en connaissent une autre très proche de celle qu'inspirent les démons. Il s'agit d'individus, pour la plupart étrangers au Tibet : Indiens, Népalais ou natifs des régions frontières des Himâlayas, des *zoguis*⁸².

L'opinion populaire attribue à ces *zoguis* des mœurs abominables. Non seulement ils

⁸² Prononciation tibétaine du mot *yogui*.

sont de malfaisants sorciers, mais ils pratiquent des rites religieux sinistres. Aussi, dès que la présence d'un *zogui* est signalée, les paysannes rappellent-elles leurs enfants et les enferment dans leur maison avec la même hâte qu'une mère poule rassemble ses poussins en apercevant un épervier.

Qu'il y ait exagération ne fait pas de doute. Cependant, du Népal et des confins de l'Inde émergent de singuliers personnages adeptes de sectes adhérant à un bas tantrisme qui ne laisse pas que d'avoir poussé des racines au Tibet même et d'y compter des fidèles. Que la terreur qu'inspirent les *zoguïs* errant – tout innocents que la majorité d'entre eux puissent être – soit parfois justifiée, je n'oserais le nier absolument. En fait, j'ai failli être mangée par trois d'entre eux.

L'aventure débuta de la façon la plus banale du monde.

Le lama Yongden⁸³ et moi, nous voyagions à pied, traversant des forêts. Nous avons fait halte vers le milieu de la journée pour manger. Tandis que nous prenions notre frugal repas, trois voyageurs survinrent et s'arrêtèrent pour nous regarder. C'étaient des guenilleux ; la couleur orange rougeâtre des haillons qui les vêtaient indiquait qu'ils étaient apparentés à quelque ordre religieux ou tentaient de le paraître. Leur physionomie n'était pas vraiment tibétaine, ils ressemblaient plutôt aux indigènes de la frontière indienne ou des confins du Népal : des Sherpas ou des métis de ces races.

En pareille circonstance, il est d'usage, au Tibet, d'offrir aux passants de partager votre repas.

⁸³ Les lecteurs de mes livres précédents savent que le lama Yongden est mon fils adoptif et mon compagnon de voyage.

Nous le fîmes. Les pauvres hères mangèrent copieusement et, comme c'est l'habitude, nous nous interrogeâmes mutuellement sur les buts de nos voyages.

La mine de ces vagabonds ne revenait pas à Yongden. Il vint à penser qu'ils pourraient bien essayer de nous voler et, afin de leur inspirer une crainte capable de les en empêcher, il imagina de déclarer que j'étais une *Khadoma*⁸⁴.

Les *Khadomas* sont des fées qui s'incarnent parfois et vivent alors comme des femmes humaines tout en conservant des

⁸⁴ Les *Khadomas* (mkah groma), littéralement celles « qui se promènent dans le ciel » sont aussi appelées les « mères » bien que, parfois, elles jouent le rôle d'amantes. Elles sont considérées comme possédant la connaissance de doctrines secrètes qu'elles communiquent à certains élus de leur choix, généralement des anachorètes.

pouvoirs supra-normaux. Il est beaucoup parlé d'elles au Tibet.

L'un des voyageurs se mit, alors, à me regarder fixement. Son insistance me déplaisait. Qu'avait-il en tête ? me demandais-je.

Enfin, les trois individus bien repus s'en allèrent. Nous partîmes un peu après eux et, volontairement, avançâmes lentement, voulant donner à nos indésirables convives le temps de nous distancer et espérant, ainsi, ne plus les rencontrer.

Cependant, nous les retrouvâmes dans la soirée ; ils avaient fait halte pour nous attendre.

« L'espoir de manger encore à nos dépens les a portés à s'arrêter », pensai-je.

L'homme qui m'avait si attentivement dévisagée quelques heures auparavant recom-

mença de nouveau son manège et cette fois ses compagnons firent de même.

J'abrège. Le lendemain matin, nous les laissâmes encore partir en avant et les retrouvâmes le soir, nous guettant au bout du sentier.

Le jour suivant, la même comédie se renouvela. Mon fils et moi nous commençons à être ennuyés. Ces vagabonds étaient tous trois de grands et forts gaillards. S'ils avaient de mauvaises intentions, ils n'auraient pas de peine à avoir raison de nous. La forêt était absolument déserte.

Mettant tout au mieux s'il ne s'agissait que de mendiants désireux de se faire nourrir, le peu de provisions que nous transportions sur notre dos n'était pas suffisant pour nous permettre de faire des largesses.

Tandis que je ruminais ces pensées désagréables, nous arrivâmes à une ferme isolée parmi les bois. Les trois voyageurs s'y trou-

vaient déjà, assis dans la cour près d'une pile de bûches.

Sans leur accorder d'attention, Yongden marcha directement vers la porte de la ferme, la poussa sans en demander la permission et s'annonça comme un lama *guéshés*⁸⁵ qui allait en pèlerinage avec sa mère.

— Nous ne demandons pas de nourriture, ajouta-t-il, nous sommes munis de vivres. Nous ne désirons que l'abri.

Cette déclaration fit bon effet. Nous fûmes immédiatement priés de demeurer pour la nuit et naturellement, on nous questionna au sujet des trois hommes qui venaient d'arriver. Voyageaient-ils avec nous ?

Nullement. Nous ne les connaissions point, nous leur avons fait l'aumône et ils

⁸⁵ *Guéshés* (dgéshés), un haut diplômé en philosophie d'une des universités de Lhassa.

s'attachaient à nous depuis plusieurs jours pour continuer à se faire nourrir.

— Ce sont des *zoguis*, dit alors la fermière, hochant la tête avec une expression de déplaisir.

Les voyageurs s'étaient déjà donné cette qualité en parlant avec nous lorsque j'avais remarqué qu'ils n'étaient pas Tibétains.

Les fermiers n'invitèrent pas les *zoguis* à entrer chez eux ; ils versèrent du thé dans leurs bols et ne s'occupèrent plus d'eux.

— C'est étonnant, me dit la maîtresse du logis, vous êtes les troisièmes voyageurs qui passez par ce chemin depuis quelques jours. D'ordinaire nous ne voyons personne pendant plusieurs mois.

« Il y a un peu plus d'une semaine, il est venu une pèlerine, une pauvre, elle était en haillons et n'avait pas de provisions. Nous l'avons abritée et nourrie pendant quelques jours, puis elle a dit qu'elle voulait aller médi-

ter dans la forêt avant de continuer sa route. Elle paraissait avoir l'esprit un peu dérangé. Nous lui avons donné un sac de tsampa, un peu de thé et de beurre et elle est partie.

« Plusieurs soirs après son départ, nous avons vu, de loin, qu'un feu était allumé dans les bois, puis nous n'avons plus rien vu, la femme aura dû s'en aller.

« Cette mendiante prétendait être une *Khadoma*. Nous ne l'avons pas crue ; elle disait cela pour attirer les aumônes. Les *Khadomas* n'ont pas besoin de mendier ; tout ce qu'elles veulent leur vient par leur pouvoir surnaturel. »

La misérable pèlerine ne m'intéressait pas, ses pareilles sont nombreuses au Tibet. Ce que je souhaitais, c'était me débarrasser de la compagnie des trois drôles qui s'attachaient à nous.

Je déclarai donc à la fermière que j'étais fatiguée et désirais me reposer pendant

quelques jours. Voulait-elle nous garder chez elle, mon fils et moi.

Certainement, elle le voulait avec plaisir. Mon fils était un honorable lama : un *guéshés* ; nous avons nos vivres et nous payions ce que nous demandions en plus. Loin d'être à charge, nous procurions quelque profit. Tout était bien.

Je m'attardai donc à la ferme comptant que les voyageurs suspects dont je voulais me défaire se laisseraient d'attendre à un endroit où on ne leur faisait pas l'aumône et s'en iraient. Ils partirent, en effet, tandis que je demeurais à la ferme pour me laisser distancer.

Pendant que j'étais là, un homme arriva, venant de la direction que les *zoguïs* avaient prise ; celle que je devais suivre moi-même.

L'homme était épouvanté. Il avait fait une horrible découverte. Alors qu'il errait sous bois, non loin du sentier, cherchant des

branches mortes pour allumer du feu, afin de préparer du thé, il avait soudain, aperçu le cadavre affreusement mutilé d'une femme encore couverte de quelques vêtements en loques. À la description qu'il donna, la fermière reconnut la mendicante qu'elle avait hébergée.

Je pensai que la malheureuse, seule dans la forêt, avait été attaquée par une panthère qui l'avait à moitié dévorée et j'exprimai mon idée.

Mais l'homme qui avait vu le cadavre me contredit immédiatement.

— Non pas, déclara-t-il, elle a été dépecée par des hommes, avec des sabres. Ils ont enlevé les deux cuisses, le dessus du crâne et ils ont taillé des morceaux de chair dans le corps.

Les fermiers n'eurent point de doute quant aux auteurs.

— Ce sont les *zoguis* étrangers qui l'ont tuée, dirent-ils.

Le Tibétain qui avait découvert la victime n'avait pas rencontré les assassins.

Qu'il y ait eu crime était certain. Celui-ci était dû à une horrible superstition qui a cours parmi les adeptes de certaines sectes tantriques⁸⁶.

La femme avait dû rencontrer les *zoguis* et s'être vantée d'être une *Khadoma* pour leur inspirer du respect et de la crainte, exactement comme mon fils l'avait fait à mon sujet. — À moins qu'elle n'ait vraiment entretenu la croyance en sa pseudo-divinité ; de telles aberrations ne sont pas rares au Tibet. — Quoi qu'il en soit, par cette imprudente vantardise, la malheureuse s'était elle-même dé-

⁸⁶ J'ai déjà signalé celle-ci dans mon livre : *Mystiques et magiciens du Tibet*.

signée comme victime aux sinistres voyageurs.

D'après la croyance de certains adeptes des sectes Aghora, Kapalika, Shaktika et autres, manger un morceau de la chair d'une fée incarnée – une *Khadoma* – ou de celle d'un saint personnage ayant atteint un haut développement spirituel confère la connaissance de sciences secrètes et redoutables avec les pouvoirs magiques qui s'y rattachent.

Généralement, les sectateurs de ces doctrines attendent la mort de la *Khadoma* ou de l'individu exceptionnel pour consommer des morceaux de sa chair, enlever ses fémurs pour en faire des trompettes rituelles et son crâne pour s'en servir en guise de coupe⁸⁷.

⁸⁷ J'ai un nombre de ces ustensiles macabres dans les collections que j'ai rapportées du Tibet. Tous m'ont été *donnés*. Ils sont rarement vendus car, d'après l'opinion courante, le vendeur s'attire

Pourtant, quelques fanatiques trop pressés recourent parfois à l'assassinat.

Je comprenais pourquoi après avoir entendu dire par Yongden que j'étais une *Khadoma*, les voyageurs avaient fixé leur attention sur moi et pourquoi ils s'attachaient à nous. La pensée de m'assassiner leur était probablement venue. Et tandis qu'ils hésitaient, supputant les chances qu'ils avaient de venir à bout de nous deux et, ensuite, de s'assurer l'impunité, la rencontre qu'ils avaient faite d'une femme seule, se vantant d'être une *Khadoma* leur avait fourni la proie désirée.

La certitude en cette matière n'était pas absolue, mais les présomptions étaient fortes : j'avais failli être mangée.

du malheur et l'acheteur court le risque d'accidents affectant sa personne et ses biens.

Démons, *zoguis* et mystérieuses influences malignes ne sont pas les seuls objets d'angoisse pour les campagnards du Tibet. Il y a les dettes.

On aurait peine à trouver un paysan tibétain qui ne soit pas endetté à perpétuité. Il y aurait là de quoi plonger dans le désespoir tout autre que lui, mais la forte dose d'insouciance et de fatalisme qui existe dans son caractère s'y oppose et, bien que se tourmentant à la pensée des échéances à venir, il n'en poursuit pas moins son train de vie coutumier, celui que l'usage lui impose. D'ailleurs, pourrait-il faire autrement ?...

D'où proviennent les dettes ? — Comme partout ailleurs, de l'imprévoyance et des mauvaises récoltes, mais, en plus, d'une sottise alliée à la superstition.

Le paysan qui croit aux mauvais esprits, aux sorts jetés par des sorciers et à maintes sornettes analogues a recours, pour guérir

ses malades, se préserver des épidémies, s'assurer contre la perte de ses biens, etc., aux Böns shamanistes, aux Mopas, des « voyants », des devins et au clergé lamaïste local.

Séances de divination, exorcismes, lecture à domicile des Écritures sacrées par les lamas, rites religieux d'offrande, de propitiation, etc., tout cela coûte cher, non seulement en honoraires à payer aux célébrants, mais en nourriture pour les repas copieux qu'il faut leur servir.

Le Bön shamaniste exige des animaux à sacrifier aux « invisibles » hostiles qu'il doit apaiser ou propitier.

Les lamas ne pratiquent pas de sacrifices sanglants, la loi bouddhique le défend, mais la déférence qu'entraînent leurs bons offices n'en est pas moins forte, car il convient de les traiter avec plus de déférence que le Bön ; or, au Tibet, le respect se témoigne par la qualité

et la quantité des aliments offerts aux hôtes que l'on héberge.

Le paysan ordinaire n'a que peu de bétail, cependant bœufs, moutons – porcs et poulets dans les zones frontières – seront immolés pour rassasier les « invisibles » et les très visibles convives qui festoieront chez lui. Il tirera même gloire d'inviter un plus grand nombre de lamas que ses voisins, de leur faire psalmodier un plus grand nombre de volumes des Écritures canoniques et, surtout, de les repaître plus abondamment.

Que la famille doive jeûner après avoir tué les bêtes qui auraient pu la nourrir, qu'après avoir abattu l'unique bœuf de labour, les champs mal cultivés rapportent moins, rien de cela n'est considéré. On obéit à la coutume qui veut que l'on se dépouille en pareilles occasions.

Il y a pire. Souvent le paysan n'a pas de bête à tuer. D'autre part, il a besoin d'orge ou

de millet pour confectionner la bière et l'eau-de-vie qui doivent arroser le repas ; il lui arrive d'en manquer. Il ne lui reste qu'à emprunter ce dont il a besoin : bêtes destinées au sacrifice ou au repas, grain pour la boisson ou pour la farine nécessaire à la préparation des nouilles, des *momos* ou des *kabzés*⁸⁸.

Tout Tibétain porte naturellement en lui des instincts d'usurier ; que l'emprunteur s'adresse au richard local – le *tchougpo* – à l'intendant d'un *gyalpo* ou à celui d'un monastère voisin, les intérêts à payer sont excessifs. Il lui faudra rendre au moins le double de ce qu'il aura reçu, et s'il s'agit d'argent, l'intérêt peut s'élever à 10 pour 100 par mois.

Le produit de la récolte qui suivra les emprunts suffira-t-il à rembourser les créanciers ? – C'est tout à fait improbable. En règle

⁸⁸ *Momos*, pâtés fourrés avec un hachis de viande. *Kabzés*, une sorte de pâtisserie.

générale, le paysan doit solliciter le renouvellement du prêt ou d'une partie de celui-ci, les intérêts dus étant majorés à cause du délai apporté au remboursement.

Même s'il obtient un délai, la quantité de grain ou d'autres provisions que le fermier aura conservées ne lui suffira presque jamais pour nourrir sa famille jusqu'à l'époque de la récolte suivante. De nouveau, il faudra emprunter : emprunter pour manger, emprunter le grain destiné aux semailles... Et cela, d'année en année, sans fin. Le paysan arrivera à son dernier jour, sans s'être libéré de ses dettes et son fils, sur qui elles retomberont, se verra, dès le début de sa carrière de cultivateur, écrasé sous le poids de ces dettes ancestrales dont l'origine se perd dans un passé qui lui est inconnu.

Aux dettes directement contractées, il faut ajouter le fardeau des impôts dont je parlerai plus loin.

L'expérience acquise par ses aînés et les exemples que ses contemporains lui fournissent ne guérissent pas le Tibétain de la crédulité et de la vaine gloriole qui le mènent chez l'usurier.

En ce qui concerne les rites répétés à grands frais pour la guérison des malades, un Tibétain instruit, qui avait acquis quelque connaissance du monde existant au-delà des montagnes du Tibet, m'objecta que nous agissions de façon analogue, faisant successivement appel à nombre de médecins, essayant de multiples médicaments. C'était vrai. Nous croyons au pouvoir de la science médicale, les Tibétains croient à celui de leurs sorciers... Le sentiment d'amour pour les leurs qui les guide est pareil au nôtre et, souvent, le résultat obtenu est le même, pour nous comme pour eux : c'est-à-dire négatif.

Cependant, comme je viens de le dire, parmi les causes qui jettent le paysan à la

merci de créanciers exigeants, il faut compter la vaine gloriole, le désir de surpasser, en faste villageois, ses amis, ses voisins : de les éclipser.

Cette rivalité stupide se manifeste à l'occasion des fêtes données à domicile en l'honneur des dieux des lignées paternelle et maternelle du chef de la famille, des funérailles, mais surtout à propos des mariages.

Rappelons-nous que les Tibétains sont de grands mangeurs et, en plus, de grands buveurs. Un mariage doit être, d'après eux, l'occasion de bombances gargantuesques prolongées pendant plusieurs jours, voire pendant plusieurs semaines.

L'assistance n'est pas réduite à un cercle d'invités ; la maison où la noce a lieu est ouverte à tout venant et ceux-ci arrivent en foule.

D'abord, la population entière du village se joint aux parents des mariés. Cette parenté

est, par elle-même, toujours nombreuse et le nombre des parents par alliance grossit vite dans un pays où existent à la fois la polygamie et la polyandrie.

Quant aux cousins que, selon l'usage oriental, on appelle « frères », il est peu de Tibétains qui connaissent le nombre exact et le visage de tous les leurs, mais un mariage les fait tous accourir.

Le miracle commun à tous les peuples primitifs, de la propagation des nouvelles par des voies mystérieuses se produit à cette occasion. À cent kilomètres à la ronde, des gens enfourchent chevaux ou mules pour se rendre au lieu des réjouissances dont ils ont « flairé » l'imminence ; des cohortes hilares de piétons impatients de festoyer dévalent ou grimpent le long des sentiers des montagnes.

Les parents des mariés s'attendent à cette ruée. Ils ont eux-mêmes participé à plus d'une d'entre elles. Il convient de faire grande

figure, de repaître et d'abreuver largement tout le monde ; il faut que l'on parle de leur hospitalité : « Tséring a bien fait les choses, bien mieux que Dordji, le mois dernier ou que Passang, il y a deux ans », doivent dire les convives s'en retournant chez eux. Il y va de l'honneur de la famille Tséring.

Et pour soutenir les dépenses de ces jours de liesse, Tséring empruntera. Pendant combien d'années ses créanciers le harcèleront-ils ensuite ?... Tséring ne le sait pas, il ne tente pas de le calculer. Il obéit à la coutume ancestrale ; il fait ce qu'ont fait son père et son grand-père et les pères et les grands-pères de tous les Tibétains ; ce que leurs fils feront à leur tour... à moins qu'une sérieuse évolution dans la mentalité de la paysannerie tibétaine n'amène un changement dans ses mœurs. Ce n'est pas impossible.

Les hôtes ne laissent pas que de contribuer à la bombance par l'apport de provisions variées et plus ou moins abondantes

suivant leurs moyens ou leur générosité : viande crue ou séchée, beurre, tsampa, farine, thé, fromage, pâtisseries indigènes, grain pour confectionner de la bière et de l'eau-de-vie s'empilent chez les Tséring. Mais chaque convive consomme généralement plus qu'il n'a apporté. Toujours, le paysan qui les reçoit supporte la majeure partie des dépenses.

Rien de tout cela ne compte, le Tibétain est naturellement jovial et ne demande qu'à laisser sa jovialité s'épancher à grands et très bruyants flots.

Que j'en ai vu de ces noces villageoises ! Il était rare qu'elles ne donnassent pas lieu à quelque incident burlesque, l'imagination d'un Tibétain ivre est d'une fertilité inconcevable.

Une de celles-ci avait lieu chez de pauvres fermiers ; leur logis bâti au-dessus de l'étable ne comprenait que deux pièces : la cuisine et

le *lhakhang* contenant l'autel poussiéreux sur lequel trônaient trois statuette de déités encadrées par quelques petits volumes des Écritures sacrées.

Les repas étaient pris au-dehors. La nuit venue, les invités s'entassaient, pour dormir, dans les deux pièces de l'humble demeure de leur hôte. On s'y étendait sur le plancher, évitant soigneusement que les pieds de l'un puissent toucher la tête de l'autre ou, simplement qu'ils soient tournés vers elle – c'est là un point très strict du code de la politesse tibétaine⁸⁹.

—

⁸⁹ Lorsque des dormeurs occupent des chambres séparées, la même règle prévaut ; les pieds de ceux-ci ne doivent point être tournés dans la direction de la tête d'une autre personne étendue dans une pièce voisine ou dans la direction des statues de saints personnages ou de livres religieux.

Certains avaient une couverture dans laquelle ils s'enroulaient, mais personne ne se déshabillait.

Les hôtes avaient été répartis en deux catégories. Les plus importants, d'après l'échelle sociale du terroir, couchaient dans le *lhakhang*, les autres dans la cuisine.

Le fermier était polygame. Sa première femme ne lui ayant pas donné d'enfant, il en avait, sur le tard, épousé une seconde. Que celle-ci, toute jeune encore, s'accommodât d'un époux ayant dépassé la quarantaine, les voisins en doutaient et jasaient au sujet de rencontres de la seconde épouse avec des galants de son âge.

La politesse chinoise qui enjoint à l'hôte d'occuper la place la plus humble ne fleurit pas chez les Tibétains, le nôtre, avec sa première femme, s'était installé dans le *lhakhang*. Quant à la jeune épouse, elle couchait dans la cuisine.

Invitée à m'étendre dans le *Ihakhang* sur un morceau de tapis étendu pour moi contre l'autel, je somnolais, quelque peu suffoquée par la raréfaction de l'air respirable dans cette petite pièce pleine de gens malodorants, lorsqu'un mouvement qui se produisit parmi eux m'éveilla tout à fait. Le fermier s'était levé. Il alluma à la lampe qui brûlait sur l'autel une mince baguette de bois résineux⁹⁰, fit signe à deux hommes qui s'étaient levés comme lui et tous trois se dirigèrent vers la cuisine voisine, accompagnés par les sourds

⁹⁰ Les paysans tibétains n'ont point d'allumettes. L'usage du briquet est général au Tibet. Dans les campagnes, le feu de l'âtre ou une lampe alimentée au beurre et placée en offrande sur l'autel domestique constituent l'éclairage. Au besoin un morceau de bois résineux est enflammé aux cendres rougeoyantes du foyer et est tenu à la main pour s'éclairer en se déplaçant.

grognements des dormeurs dont ils écrasaient les pieds au passage.

La chose n'avait rien d'intéressant, les hommes pouvaient éprouver le besoin de sortir. J'allais me rencogner près de l'autel et fermer les yeux, lorsque des vociférations et le bruit d'un piétinement précipité s'élevèrent de la cuisine.

Mes compagnons de dortoir brusquement réveillés se bousculèrent dans l'embrasure étroite donnant accès à la cuisine, avides de voir ce qui s'y passait. Je fis comme eux.

Le fermier était là, sa baguette enflammée en main, s'adressant avec force invectives à sa jeune femme qu'il avait surprise dormant sous une même couverture avec son galant.

Le bonhomme, qui se doutait de son infortune, avait méchamment préparé un piège en faisant coucher son épouse cadette dans la cuisine et il s'était assuré l'appui de deux témoins pour constater le délit.

La publicité en matière d'accidents d'ordre conjugal ne gêne pas les Tibétains⁹¹. Ils n'ont pas la sottise de transformer en drame un fait, en somme, bien trivial. Si notre fermier menait grand bruit en face des coupables, c'était, simplement, parce qu'il escomptait l'amende que les Anciens du village infligeraient au délinquant.

Toutefois, la femme et celui qu'on lui attribuait comme complice niaient véhémentement avoir quelque chose à se reprocher. Ils avaient dormi très innocemment l'un près de l'autre, rien de plus.

⁹¹ La lecture des journaux anglais prouve que nos voisins d'outre-Manche partagent sur ce point les opinions raisonnables des Tibétains. Chez eux, les lazzi que notre Molière décoche aux maris trompés rateraient leur effet. L'offense se solde par des dommages et intérêts alloués en Justice.

Le fermier ne se contentait pas de leurs dires. Il interrogeait – et dans quels termes réalistes – les voisins du couple. Il ne pouvait leur demander ce qu'ils avaient vu, l'obscurité ayant été complète ; il voulait savoir ce qu'ils avaient pu percevoir des mouvements des accusés.

Dans l'état d'ébriété prononcée où tous se trouvaient, ils avaient dû dormir comme des souches ; encore à ce moment étaient-ils imparfaitement réveillés et peu d'aplomb sur leurs jambes.

Cependant, certains ayant déniché près de l'âtre les baguettes résineuses qui servent de luminaire en avaient enflammé quelques-unes qui, de leurs flammes dansantes, éclairaient de façon bizarre les faces ahuries et grotesques des victimes soumises à ce singulier interrogatoire.

Le comique de cette scène dépassait mon impassibilité, je me sauvai vers l'autel et, ir-

révérencieusement, j'enfouis mon visage dans les Saintes Écritures poussiéreuses pour étouffer mes rires.

Le lendemain matin, on se mit sérieusement à la besogne. Le chef du village, entouré des Anciens, s'érigea en cour de Justice. Le mari plaignant, les accusés et les témoins dont aucun n'avait quoi que ce soit à dire, mais qui n'en parlaient que plus fort, comparurent devant ce tribunal.

Les accusés continuaient à nier le délit et le mari à affirmer si énergiquement qu'il était ce que Molière dénomme d'un petit mot sonore en quatre lettres, qu'en eût-on douté, il vous en eût convaincu.

En fin de compte, le don Juan local fut condamné à payer 30 *trankas* (monnaie tibétaine) au plaignant. En plus, il devait s'engager par écrit à cesser tout commerce avec la jeune épouse du fermier.

S'engager *par écrit*, la coutume le prescrivait, mais dans le cas actuel, il était malaisé de s'y conformer : aucun de ceux présents ne savait écrire.

Pourtant on s'avisa qu'un cousin du marié, novice dans un monastère du voisinage et venu à la fête, pouvait vraisemblablement tracer les lettres de l'alphabet. À ce moment, le gamin – il devait avoir une douzaine d'années – jouait près de la ferme avec des camarades, indifférent aux querelles de ses aînés. On alla le quérir.

Fier de l'importance soudain acquise, le juvénile membre de l'Ordre religieux tailla un morceau de bois, délaya un vieux fragment d'un bâton d'encre de Chine remisé sur l'autel domestique du chef du village, chez qui des « Autorités » de passage venaient, parfois, contrôler les comptes des impôts, puis il se mit à l'œuvre sous la dictée des Anciens, produisant un impressionnant dessin

d'arabesques où se retrouvaient difficilement les formes des caractères tibétains.

Au bas de celui-ci, le coupable protestant toujours de son innocence, mais estimé coupable par ses juges, dut apposer l'empreinte de son pouce, les Anciens et les témoins firent de même, enjolivant le document d'une série de taches noirâtres et graisseuses.

Justice était faite.

Mais les Tibétains ont une façon particulière d'en comprendre l'exécution. Nul parmi ceux présents, et les juges en tête, n'admettaient que le mari, réellement lésé ou non, pût empocher 30 *trankas* dont il jouirait seul.

Juges et témoins et même les simples hôtes du dortoir, théâtre du crime, avaient

été contaminés⁹² par la conduite des coupables, tous devaient avoir leur part de la réparation. L'usage courant appuyait cette thèse ; le fermier dut céder. Ce fut un jour supplémentaire de bombance.

⁹² Il s'agit d'une souillure de nature religieuse, pareille à celle qui atteint l'individu entrant dans la maison où une femme vient d'accoucher ou bien où quelqu'un est mort récemment. Dans un petit État himâlayen où j'ai habité, si une fille donnait naissance à un enfant illégitime tout le pays était considéré comme souillé. Réparation devait être faite de la façon suivante : la mère portant son enfant et accompagnée du père illégitime, tous deux tenant en main des bâtons d'encens et récitant à voix haute des formules rituelles devaient circuler plusieurs fois autour du palais du *gyalpo*. Les jeunes gens aisés devenus pères de cette façon se soustrayaient à cette circumduction expiatoire qu'ils faisaient effectuer par un remplaçant payé à cet effet.

Les 30 *trankas* n'y suffirent pas, l'hôte y mit du sien ; il s'endetta un peu plus, mais tous se régalerent, le fermier et les pseudo-coupables aussi ; tous rirent et s'amusèrent... le fermier comme les coupables.

Les paysans sont de joyeux lurons : j'ai commencé par le dire.

Le fait de punir un délinquant en festoyant à ses frais n'est pas exceptionnel au Tibet, au contraire ; c'est là un article indiscuté du code non écrit du Droit populaire. D'autre part, la coutume et l'opinion publique encouragent également l'individu lésé d'une façon quelconque, matérielle ou morale, à se faire juge de sa propre cause et à s'approprier, aux dépens de l'offenseur, ce qu'il estime bon à constituer une équitable réparation.

Ces conceptions particulières de la justice, avec bien d'autres opinions analogues, donnent aux mœurs villageoises tibétaines une charmante saveur de naïveté et d'imprévu.

L'anecdote suivante en sera un exemple. Un auteur de chez nous le prendrait volontiers pour thème d'un conte drolatique, mais les braves Tibétains, s'ils se gaussèrent des héros de l'aventure, le firent en toute simplicité, sans y entendre malice.

Il s'agit encore d'un mariage. Plus que toutes autres occasions, ceux-ci sont fertiles en incidents cocasses.

Les paysans chez qui la noce allait avoir lieu étaient cossus – presque des *tchougpos* – de nombreuses invitations avaient été envoyées par eux. L'une d'elles s'adressait à un de leurs cousins qui habitait avec sa femme et la jeune sœur de celle-ci, un village isolé dans les montagnes. La cousine brûlait du désir d'aller s'amuser à la noce, malheureusement, elle se trouvait en état de grossesse avancée et n'osait pas s'aventurer à effectuer à cheval un voyage demandant environ trois journées.

Son mari, un jeune et beau gars très alerte, ne voyait, quant à lui, aucune raison de se priver des réjouissances auxquelles il était convié et la future maman en avait du souci.

Parmi les invitées, il ne manquerait pas, pensait-elle, de pimpantes jouvencelles et d'accortes commères, peut-être pas trop farouches. Tout le monde boirait abondamment. Alors... Que ne pouvait-elle pas craindre ?...

Prise comme confidente par son aînée, la jeune sœur qui devait, elle aussi, assister à la noce, lui promit d'y être vigilante. Se sentant surveillé et craignant les rapports qu'elle pourrait faire, son fringant beau-frère demeurerait certainement sage.

Ayant rassuré sa sœur, la cadette partit avec le mari commis à sa garde.

La noce fut ce qu'il convenait dans un milieu de paysannerie aisée ; pendant trois jours, les hôtes n'épargnèrent ni le manger ni

le boire, afin que leurs invités emportassent un souvenir durable de leur libéralité.

Tout en prenant sa part des divertissements, la cadette de l'épouse soucieuse n'oubliait pas sa promesse et, demeurant lucide, épiait son beau-frère. Ce dernier, qui n'avait rien promis, laissait agir l'atmosphère de grosse gaieté qui l'entourait et la forte eau-de-vie qui lui réchauffait le cœur. Parmi les femmes présentes, il avait distingué une proche voisine des fermiers, ses hôtes. Il la serrait de près et l'aimable élue ne paraissait pas s'en fâcher. Son mari, absorbé par une vive compétition dont le vainqueur serait celui qui aurait bu le plus grand nombre de bols d'eau-de-vie, ne s'occupait pas d'elle.

Le manège du galant n'avait pas échappé à sa petite belle-sœur.

Le soir venait... bientôt l'obscurité serait complète et la surveillance deviendrait impossible... une anxiété croissante tourmentait

la cadette qui ne renonçait pas à remplir sa tâche.

Ce fut la nuit : comme d'ordinaire les chambres se transformèrent en dortoir, les corps des dormeurs étendus sur le plancher. Tandis que les tisons de l'âtre jetaient leurs dernières lueurs, la vigilante déléguée de l'épouse inquiète avait soigneusement noté l'endroit où son beau-frère avait déployé sa couverture.

Projetant, sans doute, de si bien l'occuper qu'il n'aurait pas le loisir de vaquer à d'autres soins – dirent plus tard ses amies à la langue prompte – dès qu'elle put croire ses voisins endormis, elle se glissa vers la place qu'elle avait repérée... Surprise !... Ses mains, étendues à tâtons, ne rencontrèrent qu'une couverture abandonnée.

Notre héroïne n'hésita pas. Sortant sans bruit elle courut chez la belle voisine dont le mari, proclamé vainqueur de la compétition

des buveurs, gisait insensible sur le théâtre de ses exploits.

Naturellement, le galant beau-frère était là.

Ce fut un beau vacarme ! Quand j'arrivai avec ceux que le tapage avait réveillés, la cadette avait déjà arraché les colliers que portait la rivale de son aînée et s'était saisie d'un tapis comme objets propres à constituer l'indemnité de « réparation ».

On sépara les deux femmes qui s'égratignaient et nous réintégrâmes la demeure de notre hôte.

Celui-ci ranima le feu. Ceux qui n'étaient pas ivres ou qui s'étaient dégrisés n'avaient plus envie de dormir. Les servantes barattèrent le thé au beurre ; tout le monde bavardait et riait. Le don Juan avait pris un air mi-piteux, mi-triomphant. Il savait ce qui l'attendait le lendemain et redoutait ce qui adviendrait à son retour chez lui.

Le lendemain, les Anciens procédèrent au jugement habituel. Je ne me rappelle pas le montant de l'amende à laquelle le mari infidèle fut condamné pour nous purifier de la « souillure » qui nous avait atteints par sa faute, mais ce dont je me rappelle, c'est qu'elle défraya deux jours de ripaille dont profitèrent tous les invités... moi comprise.

La question de la réparation due à l'épouse offensée fit l'objet de vives discussions, mais la cadette se démena si bien qu'elle put garder, pour les offrir à sa sœur, le tapis dont elle s'était emparée et la moitié des boules d'ambre du collier qu'elle avait arraché à la coupable.

Justice était faite, déclaraient nos bons paysans : la frasque du mari rapportait du profit à sa femme et quant à l'outil qui sert à perpétrer le délit qu'on lui reprochait, ils répétaient en riant le dicton tibétain assurant « qu'il ne s'use pas ».

Les Tibétains sont également portés à se rembourser sur autrui de ce qu'on prélève sur eux-mêmes. C'est là un péché mignon commun à tout l'Orient... et pas entièrement inconnu ailleurs.

La façon dont les contributions se perçoivent dans les campagnes du Tibet met cette tendance en lumière.

L'ordre de percevoir les impôts est délivré à un chef de district ou à un chef de village sachant lire. La plupart des administrés de ceux-ci sont illettrés.

Combien doit-il recueillir sur le territoire qui lui est assigné. Mettons que ce soit 3 000 *trankas*. Il commence par établir dans son esprit le plan d'une répartition possible des contributions individuelles capable de donner un total de 3 500 *trankas*, voire même de 4 000 *trankas*. Les 500 ou 1 000 *trankas* supplémentaires seront son bénéfice et compenseront les sommes qui lui

ont été soutirées sous différents prétextes par des supérieurs hiérarchiques ou par les prêteurs à qui il a eu recours.

Alors, il commence ses visites en conformité avec son plan. À Dordji, taxé par le fisc pour 30 *trankas*, il en demande 50. L'illettré n'a pas la possibilité de démasquer le fourbe, il ne peut que représenter l'impossibilité où il est de verser cette somme et solliciter la faveur d'une réduction de son montant. Le collecteur prend un air sévère : l'ordre qui a été donné doit être exécuté, déclare-t-il, il doit exiger 50 *trankas*. La discussion peut se prolonger pendant plusieurs jours durant lesquels le contribuable apporte des cadeaux en nature : beurre, fromage, etc., au fripon qui finalement paraît s'apitoyer. Il tâchera, déclare-t-il, à grands risques pour lui, d'arranger l'affaire si on lui verse 40 *trankas*. Le paysan doit se montrer reconnaissant. Il a bénéficié, croit-il, de 10 *trankas*, il faut en déduire la valeur des cadeaux qu'il a offerts,

néanmoins, la pauvre dupe s'estime heureuse d'avoir obtenu un rabais. Le percepteur a plus de raisons que lui de se féliciter de l'issue du marchandage ; lui, a réellement empoché 10 *trankas*.

Une comédie analogue se joue dans toutes les maisons du village. Elle ne s'arrête pas là. Le chef du village se contente rarement des profits illicites qu'il tire de ses naïfs administrés. Il tente de prélever une autre somme sur l'ensemble de la collecte dont il doit remettre le montant au Gouverneur de la province ou à l'un de ses sous-ordres.

Abordant celui-ci avec les cadeaux indispensables et force humbles salutations, le chef lui représente la pauvreté des villageois : les mauvaises récoltes, une épidémie qui a frappé le bétail, etc. Le drôle n'est jamais en peine de raisons à faire valoir pour expliquer qu'il n'a pu recueillir toute la somme qui lui avait été fixée.

Cette somme, le Gouverneur ou son lieutenant l'a probablement gonflée comme elle l'a été par le chef du village au détriment de ses paysans. À un échelon plus élevé, la comédie qui vient d'être décrite se renouvelle, à quelques détails près, avec le haut fonctionnaire et son humble subalterne pour acteurs. Son aboutissement est identique : bénéfice pour chacun des deux fripons et diminution sensible de la somme à transmettre à Lhasa.

Il arrive que celle-ci soit si minime que le grand trésorier se fâche et ordonne l'envoi d'un supplément, ce qui donne lieu à une nouvelle perception d'impôts dans les conditions dépeintes ci-dessus. Le paysan obligé de payer de nouveau s'endette pour se procurer l'argent requis, tandis que d'autres s'enrichissent...

Dans les petites fermes, on se lamente — les femmes surtout — pendant quelques jours, puis l'oubli vient et avec lui l'insouciance habituelle.

Cependant, il est des foyers où la tristesse persiste. Mes notes de voyage me fournissent le tableau d'un de ces villages dont les habitants poursuivaient mélancoliquement le cours de vies misérables, et dénuées d'espoir.

Ce village s'appelait Tashi Tsé, il est situé dans la province de Daishin.

Tashi Tsé signifie soit, « sommet prospère », soit, « sommet de la prospérité ». L'une comme l'autre de ces traductions peut trouver sa justification devant la grammaire.

Toutefois, comme le village est situé au milieu d'une plaine et ne répond en rien à l'idée d'un sommet, force est de s'en tenir à sa seconde signification qui, hélas ! au moment où je m'y arrêtai, correspondait aussi peu que la première à la réalité.

Se méprenant sur mon identité⁹³ les paysans parlèrent librement devant moi, ne me cachant rien de leur détresse. Impôts et corvées pesaient sur eux d'un poids qui les écrasait.

Les corvées qui les arrachaient souvent aux travaux des champs aux époques où ceux-ci étaient les plus urgents ne différaient d'ailleurs en rien de celles auxquelles étaient soumis tous les paysans du Tibet. Partout, les travaux à effectuer pour le gouvernement : routes ou bâtiments à construire ou à réparer, incombait aux villageois qui ne recevaient de ce fait ni salaire ni nourriture. En dehors du travail forcé requis pour le gouvernement, les paysans devaient aussi transporter gratuitement les bagages et les marchan-

⁹³ Je voyageais habillée en Tibétaine et, comme je parlais leur langue, les indigènes me prenaient pour une des leurs.

dises des voyageurs munis de titres de réquisition à cet effet et leur fournir, outre des bêtes de somme, du fourrage et du grain pour leurs montures et celles de leurs serviteurs.

Quant aux impôts à payer en nature, les gens de Tashi Tsé affirmaient que la terre peu fertile de leur pays ne produisait pas chaque année assez de grain pour qu'ils puissent s'acquitter de ce qui leur était réclamé. Cependant, il fallait aussi manger... D'où emprunts et dettes.

Ils énuméraient encore d'autres manières de les dépouiller, qui contribuaient à remplir la caisse du Gouverneur résidant dans un petit dzong perché sur un monticule au bord de la rivière. — L'on peut dire, à la décharge de ce dernier, que lui-même avait dû payer cher sa nomination au poste qu'il occupait. Du haut en bas de l'échelle hiérarchique, la même corruption s'étalait.

Quitter le pays pour chercher de meilleures terres ou des chefs moins exigeants n'était point permis à ces paysans qui, comme tous leurs pareils, n'étaient que des serfs. Quelques-uns avaient tenté de fuir, de s'établir dans les provinces voisines. Découverts, ils avaient été arrachés à leur nouveau foyer et ramenés à Tashi Tsé pour y être bâtonnés et condamnés à une forte amende.

Ceux qui avaient songé à les imiter ne l'osaient pas, trop effrayés par le châtement infligé aux familles des fugitifs. Celles-ci ayant été tenues pour responsables, car elles auraient dû, leur reprochait-on, empêcher leurs parents de s'échapper, frères, oncles, cousins avaient été fustigés et contraints de payer des amendes⁹⁴.

—

⁹⁴ J'étonnerai sans doute mes lecteurs en rappelant que les autorités étrangères ayant, à cette époque, la haute main sur l'Inde et les États himâ-

Ainsi, ces malheureux demeuraient dans leurs pauvres demeures, toute énergie détruite en eux, s'appauvrissant chaque année davantage, n'espérant aucune délivrance dans cette vie.

Certains regardaient du côté de la Chine. « Nous n'étions pas si mal traités quand les Chinois étaient les maîtres », me disaient-ils. « Reviendront-ils ?... Peut-être... Mais quand ? Nous pouvons être morts avant ce temps... »

layens, avaient adopté ce genre de coutume. Étant allée à Jigatzé pour y rendre visite au Panchen lama, les habitants du village près duquel j'habitais, alors, au Sikkim, furent punis d'une amende, parce que, leur était-il dit, ils auraient dû s'opposer à mon départ. Or, je n'étais point partie du village, mais d'un endroit situé dans les montagnes à une quarantaine de kilomètres de celui-ci. Nul des villageois ne m'avait vue partir.

Ils sont revenus bien plus puissants qu'ils ne l'étaient auparavant. Pas un coup de feu n'a été tiré contre eux pendant leur marche à travers les campagnes et les bourgades tibétaines et, souvent, ils ont été accueillis avec joie. Les étrangers qui s'apitoyaient sur le sort des populations victimes d'une odieuse agression étaient bien mal informés.

De quelle façon la Chine répondra-t-elle à l'espoir que le prolétariat et les métayers-serfs du Tibet ont placé en elle... Il reste à le voir.

Le ciel bleu, la glorieuse lumière, le soleil étincelant du Tibet sont générateurs d'optimisme ; la paysannerie tibétaine n'est pas encline à nourrir longuement des soucis ; elle attend avec tranquillité les changements que pourra lui apporter le renouvellement de ses très anciens liens avec la Chine ; une Chine différente de celle que ses pères ont connue et plus d'une fois combattue, mais

qui, pour le moment, ne paraît pas lui déplaire.

CHAPITRE IV

Les roitelets tibétains

Les Gyalpos

Le terme roi vient de *regere* qui signifie « gouverner ». Il n'existe plus beaucoup de rois dans le monde et ceux qui demeurent se verraient tôt rappelés par leurs sujets au sens de la réalité moderne s'ils manifestaient la moindre velléité de vouloir gouverner.

En tibétain, le mot *gyalpo*⁹⁵ que nous traduisons par « roi » signifie « vainqueur ». Il vient des temps héroïques où seul, le Vainqueur pouvait être chef. Véritablement, les Tibétains ont eu quelques *gyalpos* conqué-

⁹⁵ En orthographe tibétaine : *Rgyalpo*.

rants qui, bien que dans une infiniment moindre mesure, étaient de la trempe dont fut Gengis Khan quatre siècles plus tard.

La mort tragique de Langdharma, assassiné par un lama⁹⁶, mit fin à leur dynastie ; les chefs locaux que, pour un temps, les rois avaient groupés autour d'eux reprirent leur indépendance et, avec elle, les luttes entre eux recommencèrent. Une nouvelle période de féodalité s'ouvrit et dura jusqu'à l'établissement d'un gouvernement à *peu près* central sous le règne parfois effectif, mais plus souvent nominal, des Dalai-lamas.

Les chefs qui s'étaient retrouvés indépendants après la fin de la dynastie royale s'empressèrent de prendre pour eux-mêmes le titre de *gyalpo* qu'avaient continué à porter ceux qui, en d'autres parties du Tibet, ne s'étaient jamais ralliés aux souverains de la

⁹⁶ En l'an 900.

lignée de Nya ti tchénp⁹⁷. Et, en dépit d'un gouvernement central, il existe toujours au Tibet nombre de *gyalpos* trônant en diverses régions du Tibet.

De même que nos rois ne règnent pas, ces « vainqueurs » (*gyalpos*) contemporains n'ont jamais rien vaincu. Ce sont des personnages à la fois falots et pompeux d'un pittoresque enfantin et divertissant pour l'étranger, témoin du spectacle qu'ils offrent, mais que leurs sujets considèrent avec un respect démesuré confinant, parfois, à un culte.

Il est peu de ces *gyalpos* – s'il en est – qui ne se vantent d'une ascendance plus ou moins mythologique. Son arrière-arrière-

⁹⁷ Gñiah khuri tchénp (gñiah prononcé *nia*), « celui qu'on porte dans une chaise supportée sur les épaules des porteurs ». Le premier roi du Tibet.

grand-mère, dans une lointaine antiquité, a pu avaler par mégarde un grêlon pendant un orage et, dans ce grêlon, un dieu avait incorporé un principe fécondateur d'essence subtile, ou bien un rayon de soleil s'est posé sur l'élue ou tout autre phénomène a causé la naissance du premier ancêtre de la lignée.

D'autres *gyalpos* sont tenus pour être les avatars de déités du panthéon lamaïste à l'instar du Dalai-lama avatar de Chenrézig, du Panchen lama avatar d'Odpagméd, des anciens empereurs de Chine avatars de Jampéyang. J'ai connu des *gyalpos* que leur entourage proclamait être des avatars des Kuntouzangpo, de Mahâkâla, etc⁹⁸.

—

⁹⁸ Kuntouzangpo : « Le complètement bon » sanscrit Samantabhadra, un bodhisatva du panthéon lamaïste.

Mahâkâla, « le grand noir », une forme de Shiva en tant que destructeur.

À vrai dire, ce sont moins les *gyalpos* eux-mêmes que les gens de leur Maison ou les paysans, leurs sujets, qui proclament ainsi l'auguste caractère de leur seigneur et qui y ajoutent foi. Le *gyalpo* lui-même est souvent sceptique ou simplement indifférent ; il se contente de laisser dire et de recueillir les avantages du culte qu'on lui voue.

La vie quotidienne des *gyalpos* est, en général, assez mesquine ; elle n'offre guère de différence avec celle des hobereaux, les *tchougpos*, souvent plus riches qu'eux, décrits dans le chapitre II.

Toutefois, le *gyalpo* a une Cour et des ministres.

Il a le droit, quand il voyage, de se faire précéder par des timbales. Celles-ci sont attachées des deux côtés d'une mule, près de son cou. Le cavalier-musicien qui monte la bête exécute des roulements rythmés de fa-

çon particulière lorsque le cortège approche des villages ou qu'il les traverse.

Le *gyalpo* a droit aussi à un parasol d'honneur. L'ombrelle est un emblème de royauté en Orient. Dans l'Inde, il était interdit de tenir un parapluie ou un parasol ouvert en présence des rajahs et, au Japon, les étrangers eux-mêmes étaient requis de fermer les leurs s'ils rencontraient une voiture dans laquelle l'empereur se trouvait... Temps révolu presque partout, mais qui s'attarde encore au Tibet.

Le parasol d'honneur est porté par un serviteur de rang supérieur qui doit chevaucher immédiatement derrière le *gyalpo* pour abriter sa tête. Mais, par les rudes sentiers de montagne et avec le tempérament volontaire des chevaux tibétains, il est difficile aux cavaliers de garder les distances protocolaires. Souvent le porteur du parasol se trouve loin de son seigneur et c'est au-dessus de son in-

digne tête de manant que chatoie l'ombrelle symbolique en soieries multicolores.

Le *gyalpo* jouit également du privilège de pouvoir ériger des *gyaltséns*⁹⁹, emblèmes de victoire, sur le toit de sa demeure. Les *gyaltséns* représentent, en principe, des ombrelles mais, en fait, ce sont des sortes de cylindres ornementés et dorés, d'assez grandes dimensions. Ils ornent également les toits des monastères et des Grands lamas et la loi interdit aux simples particuliers d'en placer sur leurs maisons.

Enfin, le *gyalpo* a droit de haute et de basse justice sur ses sujets ; c'est là un des avantages les plus appréciables de sa situation.

Faire office de juge, beaucoup y sont appelés, au moins occasionnellement, au Tibet.

⁹⁹ Rgyal mtsan.

J'ai déjà indiqué les tendances procédurières des Tibétains, toujours prêts à confier au premier venu le soin d'arbitrer leurs incessantes querelles. Supérieurs à ces juges amateurs, j'ai aussi signalé les chefs de village dont la « magistrature » revêt déjà un caractère officiel mais, placé très au-dessus de ces derniers, est le tribunal présidé par le *gyalpo*.

Amener une cause jusqu'à lui n'est point aisé, il y faut de la patience, beaucoup de patience et il en coûte cher.

Le *gyalpo* ne siège pas à des jours fixés. Rien ne se fait au Tibet selon des programmes rigides, une plaisante fantaisie y préside à tous les mouvements de ses insouciants habitants.

Le *gyalpo* appelle quand bon lui semble les causes dont il daigne connaître. Les plaignants peuvent aussi bien être tenus dans l'attente pendant un an que pendant trois mois et, comme nul ne peut prévoir ni le jour

ni l'heure où le *gyalpo* désœuvré pourra éprouver le désir de les entendre, ils sont obligés de demeurer à proximité du palais de leur seigneur. Cela signifie que ces gens qui habitent souvent très loin de là et qui sont généralement pauvres doivent pendant un temps indéfini supporter les frais de leur nourriture et de leur logement hors de chez eux.

Si, dans nos pays, la procédure comporte de nombreux rouages et de multiples interventions, les Tibétains ne sont guère moins « civilisés » que nous en cette matière.

Avant d'être entendu par le *gyalpo*, il faut avoir propitié un bon nombre de ses satellites, depuis d'humbles portiers gardant ses appartements jusqu'aux ministres qui examinent les causes avant de les soumettre au *gyalpo*. La valeur des présents que le plaidant doit offrir à chacune de ses entrevues avec ses divers personnages s'accroît à mesure qu'il s'élève dans leurs degrés hiéar-

chiques et quand il nourrit l'ambition d'être jugé par le *gyalpo* lui-même, l'importance du présent à lui offrir avant toute audience est considérable.

Plus d'un villageois à bout de ressources ne peut gravir cette échelle jusqu'à son sommet et s'arrête en cours de route, acceptant la sentence rendue par l'un ou l'autre des dignitaires de la Cour. Certains, prévoyant qu'atteindre le *gyalpo* serait trop onéreux et qu'en cas de décision défavorable pour eux l'amende infligée serait trop lourde pour leurs moyens, présentent leur cause à l'un ou à l'autre des ministres qui, espèrent-ils, jugera au rabais.

Le système des « dommages et intérêts » ressemble en la Haute Cour à ce qu'il est chez le chef du village.

Si Tséring se plaint du tort que Dordji lui a causé d'une façon ou d'une autre et que sa plainte soit reconnue fondée, Dordji devra

payer une amende, amende que, soit le *gyal-po*, soit le ministre agissant à sa place, empêchera. Un dédommagement sera-t-il versé à Tséring ? – C'est possible, mais pas certain. La punition du coupable est l'essentiel et l'amende profitant au juge y pourvoit.

Dans le cas contraire, si Tséring est débouté de Dordji déclaré innocent, Tséring paiera une amende pour avoir introduit une plainte non justifiée ; le bon juge l'encaissera et, ainsi, quoi qu'il advienne, ce sera toujours lui le gagnant.

De plus, tous deux : Tséring et Dordji qui, avant le prononcé du jugement, ont déjà été une source appréciable de bénéfices pour toute la filière de ceux qu'ils ont approchés, doivent encore, le procès terminé, manifester de façon valable leur reconnaissance à leurs juges. Cette obligation s'applique naturellement à celui qui a obtenu une compensation. Quant au perdant, il lui en cuirait, probablement, s'il omettait de témoigner au juge, par

un cadeau approprié, sa gratitude pour ne l'avoir pas condamné plus sévèrement.

Eu égard à ces coutumes, le *gyalpo* fait sans trop de peine violence à sa nonchalance naturelle lorsque lui sont soumis des litiges importants mettant en cause des plaignants opulents dont il a beaucoup à espérer.

Il est naturellement, parmi les roitelets, des hommes de caractères très divers ; certains ne s'occupent vraiment que des procès propres à leur procurer un profit suffisamment substantiel, tandis que d'autres, sordidement avides, extorquent des sommes même infimes aux gens de leur propre entourage : fonctionnaires ou simples serviteurs.

Les *gyalmos* (reines) rivalisent, parfois, avec leurs époux dans cette poursuite du profit. L'étendue dans laquelle elles peuvent l'exercer est beaucoup moins grande que celle du *gyalpo*, mais il en est qui ne laissent pas

que de rapiner parmi leur entourage féminin : villageoises et domesticité.

Ce tableau, qui peut sembler poussé au noir, reproduit pourtant avec exactitude la situation la plus générale. Il y a des exceptions : on rencontre des roitelets humains et généreux et de charitables *gyalmos* : ils sont rares.

Quant aux autres, peut-être doit-on les considérer avec indulgence. La façon absurde dont ils ont été élevés ne pouvait en faire que des êtres ignorants, stupidement vaniteux et cupides et leurs enfants victimes d'une éducation semblable leur ressembleraient si un vent de bouleversement ne soufflait sur l'Asie, pour son heur ou son malheur, mais en tout cas, pour y effectuer de multiples transformations.

Les modifications qui pourront s'opérer dans la condition des *gyalpos* auront, naturellement, leur répercussion sur tous ceux

qui gravitent autour d'eux, des ministres au dernier des valets, tous gonflés de vanité se donnant le titre « d'homme du Gouvernement » (Jong kyi mi¹⁰⁰) et d'une invraisemblable arrogance envers les paysans. Cependant, juste retour des choses, la peur qu'ils inspirent aux gens du menu peuple, ils l'éprouvent eux-mêmes, décuplée, lorsqu'ils doivent aborder de plus puissants qu'eux.

Une aventure grotesque advenue à un ministre que j'ai connu illustre le sujet.

Envoyé à Lhasa avec deux de ses collègues pour y traiter, de la part de son *gyalpo*, une certaine question avec les *shapés*¹⁰¹, ledit ministre attendait dans une anti-

¹⁰⁰ *Gshung gi mi*.

¹⁰¹ *Shabs pad*, littéralement « dont les pieds sont des lotus ». Les ministres, membres du Conseil d'État.

chambre le moment d'être introduit dans la salle où le Conseil siégeait. Or, comme le serviteur commis à cet office commençait à ouvrir la porte donnant dans cette salle, le ministre entrevit les *shapés* majestueusement assis sur de hautes piles de coussins. Le violent effroi qui le saisit déterminait chez lui une réaction physique soudaine qui le força à s'abandonner aux soins d'un domestique qui lui enleva rapidement son pantalon maculé et le poussa, tout tremblant, devant les *shapés*, les jambes nues sous sa belle robe de cérémonie. Heureusement, celles-ci sont longues et amples.

Les jours monotones des multiples petites Cours du roi Pétaud qui émaillent l'austérité des solitudes tibétaines d'îlots pittoresques sont égayés par des fêtes s'échelonnant le long de l'année.

D'abord, vient le Nouvel An comportant une succession de ripailles qui durent pen-

dant un mois. Les autres fêtes ne sont qu'une copie de celle du Nouvel An : on mange, on boit, les Tibétains ne connaissent pas de meilleure façon de se réjouir. Ils ne sont cependant pas insensibles aux plaisirs d'ordre artistique. Il existe au Tibet des compagnies de comédiens ambulants appelés *adgi lhamo*¹⁰². Ceux-ci donnent des représentations chez les gens riches qui les demandent et les rémunèrent, ou tentent leur chance en s'installant à leurs frais dans une auberge et faisant informer le public, par des crieurs, des pièces qu'ils joueront, et des jours où elles seront données.

Généralement, les spectateurs sont nombreux. Ils ne paient pas de droit d'entrée ; un des membres de la troupe fait la quête pendant la représentation et les assistants se montrent, d'ordinaire, assez généreux.

¹⁰² *Attché lhamo*.

Les représentations ont lieu en plein air dans la cour de l'auberge ou dans celle de l'habitation privée où les comédiens ont été appelés. Dans ce dernier cas, les maîtres du logis et leurs invités s'installent sur les galeries-balcons qui entourent et dominent les cours des maisons tibétaines. Chacun est dûment placé suivant son rang social. Au rez-de-chaussée, sous les balcons, s'entassent les domestiques, des amis de ceux-ci, des voisins et quiconque souhaite assister à la représentation. L'entrée de la maison n'est interdite à personne en de telles occasions.

Le milieu de la cour sert de scène aux acteurs.

Le répertoire de ceux-ci n'est pas varié. Il comporte deux pièces principales : l'histoire

de Timéd kundén¹⁰³ qui n'est autre que le Bouddha dans une de ses incarnations précédentes.

Timéd kundén a fait vœu de ne jamais rien refuser de ce qu'on lui demanderait et sa charité le conduit à accomplir une série d'actions extravagantes qui révoltent notre bon sens mais font verser des larmes d'attendrissement admiratif à des millions d'Asiatiques.

Il donne le joyau magique qui assurait la victoire et la prospérité au royaume de son père, et le prince ennemi qui, grâce à Timéd kundén, possède le joyau magique, dévaste le pays du charitable donateur et massacre ses compatriotes.

¹⁰³ Celle-ci est tirée du recueil indien des Jatakas, histoires des vies antérieures de celui qui est devenu le Bouddha.

L'incorrigible Timéd kundén donne ses deux enfants à un vieillard qui en fait ses esclaves et les maltraite. Il donne sa femme à un brahmane qui la demande, etc.

Il m'est arrivé un jour de chercher à raisonner une assemblée en proie à une dévote émotion, tandis qu'on déclamait cette histoire, et d'objecter que leur héros était un fou malfaisant et un égoïste. Ses actes insensés n'ont pour but que lui-même, il cherche à devenir un Bouddha. Bien entendu, il se dit qu'étant un Bouddha il fera du bien à beaucoup d'êtres, mais, en attendant, il cause de la douleur à ceux qui l'entourent et sa « charité » s'exerce en donnant ce qui ne lui appartient pas, comme le joyau magique protecteur de son pays.

Mais allez faire entendre raison à une foule irrationnelle et sentimentale ! Il me fut répondu, non sans mépris : « Vous autres Occidentaux, vous êtes incapables de comprendre ces choses... » Ce serait à souhaiter,

mais il n'est pas certain que des aberrations analogues ne hantent pas le cerveau de certains des nôtres.

Une autre pièce *Nang Sal*¹⁰⁴ est l'histoire édifiante d'une jeune fille pieuse qui cherche à faire son salut. Elle finit par monter miraculeusement dans le monde des dieux, mais cette dernière partie de ses aventures n'est pas toujours déclamée par les acteurs.

Il y a aussi quelques autres pièces.

La monotonie des épisodes religieux est coupée par des intermèdes de clowns dont les dialogues sont tout autre chose qu'édifiants : grivois, parfois franchement obscènes.

¹⁰⁴ De son nom complet en orthographe tibétaine : *Snang gsal hod hbum*. « Celle qui brille de cent mille lumières. »

Les spectateurs dégustent avec un égal plaisir les tirades mystiques et leur contrepartie.

Enfin, les acteurs dansent pendant les entractes.

Il va sans dire que les *gyalpos* mandent de temps en temps l'une ou l'autre de ces troupes de comédiens ou accueillent avec plaisir celles qui, au cours de leurs pérégrinations, frappent à leur porte.

La fête la plus solennelle célébrée au palais du *gyalpo* est celle qui a lieu en l'honneur du Dieu protecteur de la lignée paternelle à laquelle il appartient : le *Polha* et, accessoirement, au Dieu de son ascendance maternelle : le *Mo lha*.

Tous les Tibétains honorent ces Dées protectrices de leurs ancêtres mais, comme il convient, leur culte revêt un éclat particulier chez les rois.

Le *Polha* n'est pas une nébuleuse entité existant en un monde imprécis. Il est une sorte de *super-gyalpo* dont le domicile est connu. C'est généralement le sommet d'une montagne où le Dieu entouré de sa Cour coule des jours heureux. De sa demeure cachée parmi les glaciers scintillants et les nues, il ne dédaigne pas de jeter un regard sur les jeux, que ses fidèles organisent pour le distraire.

Aussi, chez le *gyalpo*, on dansera pour lui plaire. Bien entendu, il ne s'agit pas d'un bal, celui-ci viendra à son heure, mais il est un divertissement profane. Les danses en l'honneur du Dieu – Dieu de Miniag Kongkar, de la Tchoumo Kongkar, du Khang Tisé, du Kintchingdjinga, de la Tchoumo Ihari ou de tout autre – ont un caractère sacré. Moins sacré toutefois que les danses rituelles qui ont lieu dans les monastères et où les dan-

seurs appartiennent tous au clergé¹⁰⁵. Les danses en l'honneur du Dieu sont exécutées par des laïques choisis parmi les gens de la Maison du *gyalpo*.

Les danseurs ne sont pas masqués, ils ne portent pas non plus de costumes spéciaux.

Les *gyalpos* ont l'habitude de conserver en réserve de très nombreux vêtements entassés

¹⁰⁵ Ces danses improprement dénommées par les étrangers « danses de diables » sont comparables à nos Mystères du Moyen Âge. Elles représentent principalement les péripéties du voyage *post mortem* accompli par la faculté consciente d'un défunt et les visions fantasmagoriques qu'elle est susceptible de contempler. Les masques terrifiants des danseurs visent à préparer les spectateurs à ces visions, afin qu'elles ne les effraient pas lorsqu'elles surgiront devant eux et qu'ils en comprennent le sens. Il va sans dire que la foule des assistants n'entend rien à ce symbolisme et s'amuse simplement de la représentation.

dans des coffres. Les robes que le *gyalpo* a portées et qui ont cessé de lui plaire sont très rarement – autant dire jamais – données. Ses valets de chambre les plient et elles vont rejoindre, dans les coffres, d'autres robes datant de son père, de son grand-père et de plus lointains ascendants encore. De temps en temps aussi, le *gyalpo* fait confectionner des robes avec des pièces de soie qui lui sont offertes. Certaines de ces robes sont pour lui, d'autres vont dans les coffres rangés dans le dzeud¹⁰⁶ où en compagnie de leurs aînées elles moisiront et deviendront la proie des insectes. Au fond des coffres les plus anciens, il peut n'y avoir plus qu'une litière de chiffons qui tomberaient en lambeaux si on les touchait, mais cela n'arrive pas, car jamais les vêtements empilés dans ces tombeaux n'en sont sortis pour être aérés et nettoyés. Pour-

¹⁰⁶ Mzod.

tant, ceux qui y sont entrés le plus récemment peuvent garder l'espoir de revoir le jour à l'occasion de quelque fête. Les danses en l'honneur du *Polha* sont une de celles-ci.

Les coffres sont alors ouverts et les robes qui se trouvent les plus voisines de leurs couvercles sont extirpées et examinées par les intendants qui les distribuent aux danseurs. Cette distribution donne lieu à des disputes sans fin, des récriminations et des rancunes inapaisables. Chacun des gens de la maisonnée princière tient à se montrer dans les danses élégamment vêtu ; il y aura foule de spectateurs et parmi ceux-ci, des amis et des parents des danseurs, leurs femmes aussi ; ils tiennent à briller. Or les robes que l'on distribue sont de valeur inégale du point de vue esthétique. Il y en a de toutes les couleurs : des rouges, des grises, des bleues – jamais de jaunes, couleur réservée aux membres du clergé. Il y en a de neuves dont le satin chatoie, il y en a de vieilles, de fanées, il y en a de

tachées... Mais les décisions des intendants sont sans appel. Tséndu, Dordji et leurs camarades devront revêtir, qu'il leur plaise ou non, le vêtement qui leur a été attribué.

Les danses terminées, ils le rendront aux intendants qui le feront réintégrer les coffres.

Devant le palais du *gyalpo*, des tentes sont dressées autour d'un espace vide où les danseurs évolueront. Pour les voir de plus près, le *gyalpo* et sa famille s'installent parfois dans une tente luxueuse plantée à distance des autres, mais le plus souvent ils restent assis sur le balcon de leur demeure.

Des tentes abritent aussi les ministres, les dignitaires de marque, chacun placé suivant son rang protocolaire.

De la bière, de l'eau-de-vie de grain, du thé sont offerts aux hôtes ; dans une tente séparée, des musiciens entrechoquent des cymbales rythmant les lentes évolutions des

danseurs qui tournoient sur place ou se suivent en procession en agitant des écharpes.

À l'écart, la foule pressée des manants contemple le spectacle.

Tous s'amuse... ou croient s'amuser, ce qui revient sans doute au même.

Sur un dernier claquement sonore des cymbales, les danseurs se sont retirés. La fête est terminée, pour le commun des spectateurs qui s'en retournent chez eux en discutant le talent des danseurs de leur connaissance, la richesse des parures portées par la *gyalmo* et les dames qui l'entouraient, mais une autre fête attend les gens de qualité qui suivent le *gyalpo* et sa famille à l'intérieur du palais.

Que serait une fête si l'on ne mangeait pas ! Les Tibétains ne peuvent concevoir pareille absurdité. Un banquet sera donc servi dans la grande salle de la demeure du *gyalpo*.

C'est un hall assez sombre. Les architectes tibétains ne prodiguent guère les fenêtres dans les bâtiments qu'ils construisent. C'est là une sage précaution dans un pays où le vent est violent, le froid hivernal sévère et où maçons et menuisiers s'entendent mal à ajuster leurs travaux de façon à obtenir des joints hermétiques.

Les murs, peints en une teinte foncée, vert-bleu ou grenat, sont décorés par des fresques ; entre celles-ci, des *thankas*¹⁰⁷ ou des panneaux en satin couverts de broderies chinoises sont accrochés. Les meubles sont absents ou peu nombreux ; au plus, quelques bahuts laqués rouges ou ornés de peintures et de dorures à l'ancienne mode chinoise.

Rappelons ce qui a été dit précédemment : les Tibétains ne mangent pas à une table commune. Ne cherchons donc pas celle-ci

¹⁰⁷ Thanka, peinture sur soie.

avec le déploiement de vaisselle, de verrerie et d'argenterie qu'elle comporte chez nous.

Pas de grande table, pas de chaises non plus. Les Tibétains, on le sait, s'assoient les jambes croisées sur des coussins.

Les coussins constituent un article important du mobilier tibétain ; il en existe un nombre considérable de variétés. Les plus beaux sont larges, très épais et recouverts de belle moquette. On les bourre avec de la laine très comprimée, de façon à rendre le coussin aussi dur qu'un bloc de bois. En descendant l'échelle du confort, l'on trouve des coussins de tous les degrés d'épaisseur et de qualité de l'étoffe qui les recouvre jusqu'à ce que les plus communs soient tout à fait plats et enveloppés dans une serge grossière.

Le propriétaire campagnard que nous avons vu chez lui prenant son repas en famille observait un minimum d'étiquette en ce qui concernait les hauteurs respectives de

son siège et de ceux de sa femme et de leurs enfants ; dans un banquet donné chez un *gyalpo*, le protocole est beaucoup plus strict, aussi la hauteur des nombreuses piles de coussins rangés autour de la salle diffère-t-elle considérablement.

Si le principal invité est un grand personnage ecclésiastique ou un haut fonctionnaire, le nombre de coussins superposés pour lui servir de siège pourra être de six ou de huit et ils atteindront une hauteur de plus d'un mètre. Pour s'y jucher, l'invité s'aidera d'une série de coussins disposés en escalier sur un côté de la pile.

Chacun des hôtes s'installera ainsi à la hauteur à laquelle son rang social lui donne droit ; les plus humbles de ceux admis à la fête, s'asseyant sur un simple carré de tapis ou, tout bonnement, sur le plancher nu.

Les dames présentes sont placées à côté de leurs maris respectifs et, ordinairement, plus bas qu'eux.

Il va sans dire que le *gyalpo* domine toute l'assistance du haut d'une montagne de cousins. À côté de lui, à une altitude moins élevée siège son épouse : la *gyalmo*.

La distance à laquelle les invités sont placés les uns des autres ne gêne nullement la conversation qui est souvent très animée, les uns levant le nez vers leurs supérieurs lorsqu'ils s'adressent à eux, les autres abaissant les yeux sur les moindres qu'eux en dignité.

Chaque convive a devant lui une petite table étroite, dont la hauteur atteint le niveau de ses genoux. Sur cette table il est servi individuellement.

La question de préséance intervient parfois dans le nombre de mets et l'abondance des portions servies respectivement aux invités.

Des plats coûteux composés de produits étrangers – généralement chinois – peuvent être offerts seulement aux plus éminents des convives.

Des différences de ce genre se manifestent souvent dans les repas de famille, surtout chez les pauvres où les bonnes bouchées sont rares et où le père se les approprie généralement.

J'ai vu – mais c'est là un cas extrême qui donnait à rire à ceux qui le connaissaient – un Tibétain riche, petit chef local, se faire servir, devant ses visiteurs, du thé de qualité supérieure tenu à part, tandis que l'on versait à ces derniers du thé commun.

Des cousines très éloignées des *geishas* japonaises et dénommées *tchangmas* figurent quelquefois dans les grands banquets tibétains. Ce sont de jolies filles du peuple dont on loue les services et à qui l'on prête,

pour la circonstance, de belles robes et des bijoux.

Leur rôle est peu compliqué, et contrairement à celui des *geishas*, il ne demande aucun talent spécial. Il consiste simplement à inciter les convives à boire. Ceux-ci n'ont guère besoin d'y être encouragés, leur penchant naturel pour l'alcool suffit, mais l'hospitalité du maître de la maison doit se manifester par une contrainte jovialement exercée par les *tchangmas* de la façon suivante :

De petits morceaux de beurre collés avec le pouce sur le bord d'un bol d'eau-de-vie de grain indiquent le nombre de bols que doit vider, coup sur coup, l'invité à qui le bol est présenté.

L'habileté des *tchangmas* consiste à discerner ceux des convives à qui elles doivent offrir les bols, pour le plus grand amusement de la compagnie qui est réunie.

À un bonhomme qui, visiblement, est déjà très éméché, une *tchangma* présentera en riant un bol orné de cinq petits morceaux de beurre. À côté de celle qui tend le bol, une autre fille tient d'un air engageant le pot contenant l'alcool. Tous les convives regardent leur ami, il ne peut pas se récuser, il y va de son honneur, il faut qu'il avale sans broncher cinq bolées d'eau-de-vie. Et les bols employés par les Tibétains n'ont rien de commun avec les minuscules bols de service de poupée en usage chez les Chinois. Leur capacité vaut celle d'une de nos grandes tasses à thé. Peut-être, quelques instants plus tard, une autre *tchangma* renouvellera-t-elle la plaisanterie, s'acharnant joyeusement sur la même victime. Ce jeu se pratique de tous les côtés dans la salle du festin, parmi l'hilarité générale.

Assez souvent, un bal succède au festin. L'on danse partout au Tibet, sans façon parmi les paysans et en grand style chez les Tibétains des classes supérieures. Chez les uns

comme chez les autres, hommes et femmes participent à la danse, mais les danseurs ne se touchent point.

Ils marchent en file indienne, les uns derrière les autres, tout autour de la salle. Leurs pas sont rythmés, ils frappent du pied en cadence et agitent des écharpes. Il n'y a pas d'orchestre, les danseurs chantent et s'entre-répondent en improvisant et en témoignant de leur finesse d'esprit par l'à-propos de leurs reparties.

Les *tchangmas* ne manquent pas d'arrêter au passage certains des danseurs pour leur offrir un bol d'eau-de-vie marqué d'un plus ou moins grand nombre de petits morceaux de beurre. Ces filles malicieuses s'adressent de préférence à ceux des danseurs dont les jambes commencent à devenir molles. Et la compagnie de s'esclaffer, pendant que la victime, à qui ce genre de torture ne déplaît pas trop, avale coup sur coup le nombre de bolées

indiqué par les marques de beurre, titube et, parfois, s'affale sur le plancher.

À l'issue de la fête, plus d'un convive sera rapporté chez lui inerte, complètement inconscient et ses proches se sentiront flattés de ce qu'il ait été si bien traité chez son seigneur.

Que ce tableau des mœurs gargantuesques et des beuveries du Tibet ne conduise pas mes lecteurs à croire que tous les Tibétains sont goinfres et ivrognes. Ce serait une erreur. Il existe au Tibet des gens strictement sobres et, particulièrement, une intelligentzia où l'abstinence est la règle générale, mais ces abstinents sont en minorité et, bien que les Tibétains les louent grandement, en paroles, et leur témoignent un profond respect, en leur for intérieur, ils trouvent leur existence morose et peu enviable.

CHAPITRE V

Les marchands

Parmi ceux que l'avance des troupes chinoises n'a pas induits à émigrer, il faut ranger les marchands. J'entends les trafiquants professionnels car, ainsi que je l'ai dit, tous les Tibétains commercent peu ou prou.

Les marchands tibétains n'ont pas songé à s'expatrier parce qu'en général, ils sont instinctivement cosmopolites. Le terme s'expatrier n'a pas grande signification pour eux. Quitter le Tibet, séjourner à l'étranger est chose habituelle à ceux de leur clan.

La plupart des grands négociants n'ont pas d'attaches terriennes – seuls, leurs commis subalternes peuvent avoir une origine campagnarde. Le patron est un citadin, fils, petit-fils et arrière-petit-fils de marchands et

appartenant, aussi, par ses alliances au monde du commerce et des villes.

S'il a, la plupart du temps, un établissement à Lhasa, il a également des comptoirs en Chine, dans l'Inde ou au Népal et ceux-ci lui sont autant de foyers où il trouve une épouse, parfois des enfants. Il peut s'y sentir « en famille » tout autant qu'à Lhasa où réside l'épouse en titre qui n'ignore rien de l'existence de ses coépouses lointaines qu'elle ne verra probablement jamais.

La polygamie est légale au Tibet, comme dans l'Inde, rien n'y empêche un homme d'avoir plusieurs femmes légitimes, mais l'union libre est presque la règle parmi la gent marchande. La femme est, chez eux, une associée compétente gérant les affaires (surtout la vente au détail) qui se traitent au siège central et aux divers comptoirs. Elle-même est commerçante de son chef ; en marge du négoce dont elle assume les soins pour son mari, elle en entretient un autre dans lequel

sont investis des capitaux qui lui appartiennent en propre.

Les séjours que les marchands font à Lhasa entre leurs durs voyages à travers les solitudes du Nord constituent pour eux des périodes de vacances dont ils profitent pour prendre du bon temps. On les voit allant de-ci de-là par la ville, toujours élégamment vêtus, se rendant aux invitations qu'en ces jours de quiétude l'on s'adresse entre collègues. Festoyer est à l'ordre du jour, manger et boire abondamment, faisant « le plein » entre les jours passés de régime austère de *tsampa* et de viande séchée et les jours à venir où il faudra s'y remettre.

Tout en banquetant, on échange des impressions de voyage, l'on relate des aventures survenues en pays lointains et, naturellement, l'on raconte des histoires, de grosses histoires qui font rire.

L'on a trouvé dans un chapitre précédent des échantillons, des contes burlesques qui divertissent avec un égal succès, les hôtes des manoirs et ceux des maisonnettes villageoises. Les marchands en répètent volontiers d'analogues, mais chez eux, le diapason des anecdotes s'élève souvent d'un ton vers la grivoiserie.

Comme tous les Tibétains, les marchands sont dévots, ce qui ne signifie pas qu'ils sont animés de sentiments authentiquement religieux.

Partant en voyage, ils accrochent à leur vêtement une ou deux boîtes-chapelles ou boîtes-reliquaires. Celles-ci contiennent soit une petite image d'un dieu protecteur, soit des charmes¹⁰⁸ réputés pour protéger contre les mauvais esprits et les accidents, ce peu-

¹⁰⁸ Généralement des dessins réputés pour avoir des effets magiques.

vent être également quelques fils de la robe d'un Grand lama ou d'un anachorète ou des reliques de n'importe quel genre. Le marchand qui se met en route ou qui revient bien portant d'une tournée qui a été profitable donne volontiers, aussi, quelque argent aux sacristains des temples pour faire allumer des lampes au beurre sur les autels, mais tous ces gestes sont accomplis machinalement, parce que l'usage induit à les faire et que d'utiles effets sont dits en résulter. Alors... à tout hasard... Le marchand, qui n'a pas lu Pascal, adopte inconsciemment l'attitude du « pari ».

Par habitude encore, le marchand tibétain s'incline respectueusement devant les dignitaires lamaïques, mais il témoigne une déférence analogue aux hauts fonctionnaires laïques. Quant aux sentiments qu'il entretient à l'égard de la masse du clergé, ils ressemblent fortement à ceux que nourrissaient les bons gens de notre Moyen Âge, et les

moines ribauds et paillards sont les héros de nombreux contes dont se divertissent, sur le Toit du Monde, ces « esprits forts » que sont les marchands tibétains.

Je rapporterai l'un de ceux-ci. Peut-être convient-il préalablement d'annoncer, comme on le fait pour certains films, qu'il est « pour adultes seulement ».

En ce temps-là, l'Ordre des Religieuses avait acquis une considérable importance au détriment de celui des Religieux. Les laïques reprochaient à ces derniers de s'adonner au négoce et de prendre plus de plaisir aux parties fines, aux paresseuses flâneries des kiki tata¹⁰⁹, voire à d'inorthodoxes visites vespé-

¹⁰⁹ Kiki (de ski pa : être agréablement en repos). Aller camper en dehors des villes ou des bourgades, pour un temps plus ou moins long pendant lequel on pique-nique, on joue à différents jeux, l'on se délasse et l'on se divertit à son

rales à certaines maisons des villages qu'à la récitation des offices.

Certains jours, dans telle *gompa*¹¹⁰ comptant trois mille *trapas*¹¹¹, on en voyait à peine cinquante réunis pour l'assemblée matinale, et quant à la réunion du soir, souvent, seul le *keugner*¹¹² paraissait à cette heure pour allumer les lampes sur les autels des déités ou des saints lamas défunts. Pas une voix ne s'élevait alors dans le hall enténébré pour

gré. Ce genre de récréation est très pratiqué par les Tibétains, membres du clergé comme laïques.

¹¹⁰ *Gompa* (dgon pa), littéralement une demeure dans la solitude, nom donné aux monastères tibétains.

¹¹¹ *Trapas* (graw pa) = littéralement « élève ». Cette appellation désigne tous les moines qui n'ont pas droit au titre honorifique de *lama*, c'est-à-dire qu'elle englobe tout le bas clergé.

¹¹² *Keugner* (sku ggnér).

rappeler, dans les termes poétiques des antiques liturgies, l'impermanence foncière et l'irréalité du monde qui nous entoure et de notre propre « moi ».

« Comme le scintillement intermittent des étoiles, comme un éclair traversant le ciel, un nuage aux contours changeants, bientôt dispersés dans l'espace ; tel qu'un mirage, des images vues en rêve, ainsi faut-il considérer toutes choses. »

Par un reste d'habitude, le vieux sacristain marmottait parfois ces mots, mais ils n'étaient pour lui que syllabes dénuées de sens et tout en trottinant autour des autels, il s'affligeait, songeant à ses profits qui diminuaient de jour en jour¹¹³.

—

¹¹³ Parce que les sacristains ont l'habitude de prélever un bénéfice sur le beurre apporté par les fidèles pour alimenter les lampes allumées sur les

En effet, les fidèles laïques se détournèrent des *gompas*. Eux dont les pères avaient vécu dans une crainte respectueuse des lamas ne se gênaient plus, maintenant, pour critiquer les personnages ventrus siégeant dans le chœur sur leur trône à baldaquin de brocart jaune. Les sentiers grimpant vers les cimes où perchaient les monastères animés jadis par le continuel va-et-vient des dévots porteurs d'offrandes n'étaient plus parcourus que par les jeunes novices allant puiser de l'eau à la rivière.

Oh ! les gras jours d'antan où le grain, le beurre, le fromage et la viande séchée emplissaient, jusqu'à les faire déborder, les magasins des intendants, où de lourds lingots d'argent et d'or s'amoncelaient dans leurs coffres !...

autels ou sur l'argent qu'on leur remet pour pourvoir à l'entretien de ces lampes.

Les vieux hochaient mélancoliquement la tête au souvenir de ce Paradis perdu et les novices écoutaient les récits décrivant ces années d'abondance avec plus d'attention qu'ils n'en accordaient à ceux qui dépeignaient les délices des bienheureux dans *Gahlden Yul* ou dans *Noub déwatchén*¹¹⁴.

Dans la plupart des gompas, les faces jadis rondes et réjouies se faisaient longues et jaunes, les robes monastiques devenues trop larges tombaient disgracieusement des épaules amaigries des gelongs¹¹⁵. Maintes communautés présentaient l'aspect d'une troupe d'ascètes exténués par les jeûnes et les macérations, mais ce n'était là qu'apparences

¹¹⁴ *Dgah idan yul* : le pays de la joie, un paradis, et *Nub bdé wa tchéen*, le paradis occidental de la grande béatitude.

¹¹⁵ *Dgé slong*, prononcer le g dur, littéralement : vertueux mendiant, un religieux.

trompeuses, l'austérité forcée à laquelle le sort les condamnait, pesait lourdement aux moines et leur cœur soupirait uniquement pour les bonnes choses du monde.

Tandis que les *trapas* s'affligeaient, il y avait grand sujet de réjouissance parmi les nonnes.

Leur sexe, en les contraignant à une réserve plus grande, les avait préservées des tentations auxquelles leurs frères avaient succombé. Elles ne commerçaient pas, se bornant à l'échange des produits de leurs champs et de leurs troupeaux pour assurer leur subsistance.

Les assemblées du matin et du soir à l'issue desquelles un aimable bavardage était permis leur semblaient être une récréation agréable qu'elles n'avaient garde de manquer. Elles psalmodiaient les offices d'une voix harmonieuse qui touchait le cœur de ceux qui les entendaient.

On ne les rencontrait pas, flânant désœuvrées dans les villages. La coutume d'y donner le pas sur elles aux moines qui se présentaient et de ne leur laisser que le restant du thé dédaigné par les premiers, après en avoir absorbé tout le beurre¹¹⁶, leur avait inspiré le dégoût de ces promenades vaines.

¹¹⁶ Le thé tibétain est beurré et, lorsqu'on le laisse reposer, le beurre flotte à sa surface. Les moines gourmands boivent le dessus de leur bol et jettent le thé qui demeure au fond de celui-ci. Les moines pauvres se munissent d'un second bol, ils soufflent dans celui-ci le beurre qui surnage dans le bol où on leur a servi à boire. S'ils peuvent se faire servir plusieurs bols ils n'y manquent point, recommencent leur manège et recueillent ainsi une quantité de beurre qu'ils utilisent chez eux. De même, dans les chaudrons ou les théières où repose le thé, bien qu'on agite celui-ci pour y conserver le mélange de beurre, ceux qui sont les premiers servis reçoivent, néanmoins, un breuvage plus abondamment beurré que les derniers

Ainsi leur réputation de sagesse et de vertu s'était-elle accrue et, maintenant, c'était vers leurs *gompas* agrandies et prospères que montait la procession des dévots et c'était dans leurs grands coffres de laque rouge que s'accumulaient les offrandes.

Pareille situation ne pouvait durer. L'honneur masculin était engagé et se révoltait à la pensée d'une honteuse abdication, mais les moines se torturaient inutilement l'esprit pour découvrir un moyen de changer l'opinion des laïques concernant les religieuses et de regagner la prééminence.

qui n'obtiennent souvent qu'une décoction maigre. C'est ce qui arrivait aux nonnes lorsque les moines avaient eu le privilège d'effectuer leur ronde de quête avant elles.

Dougpa Kunlégs¹¹⁷ le sage dont les voies sont incompréhensibles aux mortels ordinaires s'intéressa à leurs ennuis et pensa que si l'on pouvait convaincre d'infraction à leur vœu de célibat les religieuses d'un monastère seulement, le scandale qui en résulterait suffirait pour ruiner la réputation de leurs sœurs dans le pays tout entier.

Que se passait-il dans leurs communautés ? – Leur renommée de vertu était-elle vraiment méritée ?

Dougpa Kunlégs ne pouvait rien en savoir, nul homme n'étant admis à demeurer dans

¹¹⁷ *Hbrug pa kun legs* : « Le tout bon du pays du tonnerre » (nom du pays que nous dénommons Bhoutan). Dougpa Kunlégs était un sage à la façon de Diogène, un thaumaturge à la conduite bizarre. Il est le héros d'une geste qui comprend nombre d'aventures dont la plupart sont de caractère licencieux.

l'enceinte où habitaient les religieuses. Mais une difficulté aussi minime comptait pour peu dans un esprit aussi ingénieux que le sien.

Il se déguisa en religieuse-pèlerine et s'en alla solliciter auprès des « aînées » chargées de l'administration d'un couvent voisin la permission de se joindre temporairement aux sœurs qui y résidaient.

Cette permission lui fut accordée et le maître-coquin put, à loisir, observer les pieuses femmes. S'il avait conçu le moindre doute au sujet de leurs mœurs angéliques, il dut bientôt reconnaître son erreur. Le cœur de ses compagnes était pur comme un clair lac des montagnes et leur innocence parfaite sur le point où il souhaitait les trouver en faute.

De longs bavardages, une gourmandise que nulle d'entre elles ne tentait de réprimer, un rien de médisance et le plaisir un peu trop

vif pris en des amusements enfantins cadrant mal avec la dignité du costume qu'elles portaient étaient, en somme, tout ce que l'on pouvait leur reprocher.

Les jours passaient. Dougpa Kunlégs s'ennuyait dans sa chambrette, dépité à la pensée d'être défait dans son entreprise.

Il advint alors qu'à l'occasion d'une fête les religieuses convinrent de se réunir dans les jardins de la *gompa* pour boire du thé, manger des friandises et se divertir de différentes manières.

Ce programme fut suivi comme il avait été arrêté. Après divers autres jeux, les bonnes filles décidèrent qu'elles allaient sauter par-dessus une corde tendue¹¹⁸. Bientôt, comme elles s'empêtraient dans leurs longues jupes, elles s'accordèrent pour que toutes les rele-

¹¹⁸ Un jeu très aimé par les Tibétains.

vassent jusqu'à la ceinture, afin d'avoir les jambes libres.

Cette décision ne laissa pas que d'embarrasser le traître invité à prendre part aux ébats des saintes nonnes, car il ne doutait pas qu'un châtiment exemplaire punirait sa supercherie si elle venait à être découverte.

Se retirant à l'écart, il s'ingénia à dissimuler, à l'aide d'une ficelle, l'objet embarrassant dont la vue aurait causé sa perte. Puis, croyant y avoir réussi, il revint en hâte vers le cercle des religieuses qui l'appelaient pour prendre rang et montrer son adresse.

Contraint et forcé, le sacripant prit son élan et vint adroitement retomber au-delà de la corde, mais dans cet exercice, la ficelle hâtivement attachée se rompit.

Un silence fait de stupéfaction, bientôt suivi de cris furibonds accueillit la révélation imprévue s'offrant à tous les regards.

Le fourbe, prenant ses jambes à son cou, chercha son salut dans la fuite. Il détalait comme un lièvre, mais la poursuite était vigoureusement menée par les braves filles qui avaient sur lui l'avantage de connaître le terrain, tandis qu'il s'attardait en détours inutiles.

Il venait de gagner l'orée d'un petit bois, les clameurs des poursuivantes, se faisant plus proches, tintaient à ses oreilles. Dougpa Kunlégs se sentit perdu. Dans cette extrémité, il aperçut un petit fossé rempli de feuilles sèches ; il s'y enfonça rapidement, ramenant sur lui la terre et les feuilles tombées. Il avait à peine disparu sous ce monticule improvisé, lorsque les religieuses arrivèrent. Celles qui venaient en tête traversèrent rapidement le bosquet, croyant que le fugitif l'avait dépassé, mais ne l'apercevant point dans la vaste plaine nue qui s'étendait par-delà, elles revinrent sur leurs pas, criant à celles qui les suivaient de fouiller les buissons entre les-

quels le coupable devait s'être caché. Toutes s'y mirent avec ardeur, inspectant les moindres fourrés, mais Dougpa Kunlégs restait introuvable.

Fatiguées par la course qu'elles avaient fournie, ne comprenant rien à la disparition soudaine de celui qu'elles avaient presque atteint et pas très éloignées de penser que cet être singulier était un démon, les nonnes s'assirent au pied des arbres, quelques-unes d'entre elles continuant à errer de-ci de-là à la recherche de plantes comestibles.

Flânant ainsi, une des *gelongmas*¹¹⁹ aperçut, pointant au-dessus d'un tas de feuilles, un champignon de belle taille. – Oh ! pensait-elle, voilà mon affaire, je le mangerai avec

¹¹⁹ Dgé slong ma – religieuse.

de la tsampa¹²⁰ et, saisissant le cryptogame, elle veut l'arracher, mais celui-ci résiste étrangement.

« Que faites-vous là ? lui crie de loin une de ses compagnes.

— Oh ! venez voir, répond-elle, voici un champignon d'une espèce qui m'est inconnue et que je ne puis réussir à détacher.

— Quoi, un champignon ; ce n'est pas une merveille », réplique l'autre. Et, sans se presser, elle rejoint la première.

À son tour, elle saisit la plante d'une main énergique, essayant de la déraciner, mais en pure perte.

Ces deux appellent leurs sœurs, leur montrent le phénomène, et chacune d'elles

¹²⁰ Les Tibétains enduisent les champignons de beurre, les saupoudrent de farine d'orge grillée (tsampa) et les font griller.

s'efforce, avec aussi peu de succès que ses devancières, de l'extirper du sol.

À la fin, n'y comprenant rien, mais prises de colère, elles invectivent l'objet qui leur résiste.

« Païe ! un champignon ! Il y en a des centaines dans la plaine... et qui sont blancs, dodus et savoureux. Nous nous moquons de vous, vilain champignon, peut-être vénéneux ! Païe ! Païe !¹²¹ »

Accompagnant ces exclamations de mépris d'un geste insultant, chacune des bonnes filles, s'approchant du misérable végétal, relève sa jupe et lui montre une face différente de celle qu'encadre son bonnet monastique¹²².

¹²¹ Exclamation courante de mépris et de dégoût.

¹²² Geste usité comme insulte.

Quelques mois plus tard, chacune des innocentes nonnes de cette communauté exemplaire criait au miracle en contemplant un nouveau-né, se demandant s'il était l'œuvre des dieux ou des démons. Mais les rustiques habitants du pays ne s'attardèrent pas à de telles rêveries ; la réputation de toutes les religieuses sombra du même coup et le respect des fidèles laïques, ainsi que leurs dons généreux retournèrent vers les *gompas* des moines.

Les jours de loisirs et d'amusement sont terminés. Le marchand se remet au travail et organise ses caravanes.

Les balles de laine vont être descendues vers l'Inde. Le grand négociant confie généralement à des commis le soin de ramasser la laine achetée aux pasteurs et de l'amener dans ses entrepôts au Tibet central. De là, le transport se fait le plus souvent à dos de mule. Gagner l'Inde en partant de Lhassa, de

Gyantzé ou de n'importe quel endroit de cette région constitue un voyage et non une expédition. Les pistes à travers les montagnes sont bonnes et, sauf le passage du col de Zelap qui commande l'entrée du Sikkim et peut être balayé par de terribles ouragans¹²³, le trajet ne présente aucune difficulté.

Les marchands qui descendent vers le Sud pendant les mois d'hiver se laissent volontiers tenter par l'attrait d'un séjour dans l'Inde. Beaucoup d'entre eux ont des correspondants commerciaux, des agents ou simplement des compatriotes amis à Calcutta et logent chez eux, mais d'autres – les plus riches qui n'aiment rien tant que de « pren-

¹²³ Traversant ce col, j'y vis, un jour, plus d'une vingtaine de mules gisant dans les précipices au-dessous de l'étroit sentier qui franchit le col, elles y avaient été précipitées par la tempête. Deux des muletiers qui les conduisaient avaient péri de la même manière.

dre des airs » – s’installent avec leur « suite » dans les grands hôtels. Cette « suite » comprend aisément une vingtaine d’individus occupant des degrés divers dans la hiérarchie des serviteurs du patron.

Ce dernier loue tout un appartement dont il habite la plus belle chambre ; ses gens s’entassent, avec les bagages, dans les autres pièces. Peu importe qu’il n’y ait pas un lit pour chacun d’eux, les Tibétains n’y tiennent pas et préfèrent étendre leurs couvertures sur les tapis du luxueux appartement.

Pendant son séjour à l’hôtel, le patron paraît de temps en temps dans la salle à manger. Vêtu d’une superbe robe de brocart ou de drap fin grenat sombre ou bleu narine, il s’assoit à une table, tantôt seul, tantôt avec des invités dont Yongden et moi étions encore, il n’y a pas très longtemps. Derrière sa chaise, inutile mais décoratif et ajoutant à la

dignité de son maître, du moins celui-ci le croit, un domestique se tient debout.

Il est loisible à ce dernier de humer l'odeur des mets servis à son chef, mais que l'on ne croie pas que celle-ci éveille en lui un désir de gourmandise. Ces mets exotiques n'ont aucun attrait pour lui. Ils n'en ont pas davantage pour l'opulent marchand qui les consomme uniquement pour affirmer son importance et son haut degré de civilisation.

Parmi ses serviteurs, il ne manque jamais d'emmener un cuisinier de son pays, habile à confectionner *momos*, *toupas*, *daisi*¹²⁴ et autres plats tibétains dont il se régale dans son appartement, où Yongden et moi y rejoignons parfois l'un ou l'autre de ces seigneurs

¹²⁴ *Momos*, petits pâtés fourrés avec de la viande hachée. *Toupa* (thoug pa), soupe aux nouilles. *Daisi* (hllras sil), un plat sucré composé de riz beurré et de raisins de Corinthe.

trafiquants du haut commerce de Lhassa lorsque, nous trouvant dans l'Inde, la nostalgie nous venait de la cuisine tibétaine.

L'on se tromperait grandement en imaginant que le grand marchand se sent gêné parmi les dîneurs occidentaux ou indiens ou qu'il se comporte maladroitement. Il n'en est rien. Depuis une bonne dizaine d'années, les Tibétains de son rang social et d'une fortune égale à la sienne se sont initiés aux usages de la bienséance occidentale. Ce n'est pas qu'ils lui reconnaissent une supériorité quelconque sur leurs propres coutumes, bien au contraire. Tibétains, Indiens, Chinois, Japonais, tous les Asiatiques estiment ces dernières très préférables pour des raisons qu'ils sont prêts à avancer et qui leur paraissent éminemment valables, bien qu'elles ne nous convainquent guère. Cependant, les uns et les autres, s'ils appartiennent aux classes supérieures de la population, tiennent à prouver qu'ils sont, autant que quiconque, capables

de faire les gestes approuvés parmi les Blancs.

Les vacances en terre étrangère étant finies, le marchand reprend le chemin des montagnes.

Ce terme, vacances, ne signifie toutefois pas pour un marchand tibétain, une période de complète inactivité, il lui serait impossible de demeurer oisif. Il n'a donc pas manqué de traiter quelques affaires.

Les marchandises qu'il va emporter n'exigent pas l'organisation d'une caravane ; leur poids est minime, mais leur valeur est souvent importante. Le *tsong pa* (marchand) a acheté des turquoises, du corail, de petites perles, dites « semence » et quelques perles plus grosses. Il a également acquis plusieurs pièces de ces étoffes tissées en fil d'or ou d'argent et de soie que les Tibétaines dé-

nomment *kyéngap*¹²⁵ et dont ils se servent pour enjoliver les vêtements des dignitaires ecclésiastiques, des religieux diplômés des Collèges monastiques et des laïques aisés : hommes et femmes. Toutefois, cette *kyéngap* indienne est beaucoup moins prisée que celle provenant de la Chine. Il en est d'elle comme des soieries fabriquées dans l'Inde dont le prix est, d'ailleurs, très inférieur à celui des beaux brocarts chinois.

Cependant, le commerçant tibétain doit, comme ses confrères en tous pays, s'efforcer d'atteindre une large clientèle comprenant des acheteurs riches et d'autres dont les moyens sont plus modestes, mais la coquetterie tout aussi impérieuse. Ces derniers achèteront les articles indiens.

¹²⁵ *Skyeng khab*, mot tiré de *kinkab*, le nom hindi de cette étoffe.

C'est à Delhi que, depuis longtemps, les Tibétains s'approvisionnent de turquoises et de corail et ce commerce s'y continue toujours bien qu'il tende à se disperser.

La manière dont ces ventes s'opéraient autrefois était des plus originales. La voici contée par un vieux commerçant qui en avait l'habitude.

Les turquoises étaient présentées dans de petites boîtes où elles étaient disposées en rangées superposées. Elles ne se vendaient pas séparément, mais seulement par boîte entière. L'acheteur ne pouvait pas les sortir de la boîte pour les examiner ; il lui était donc impossible de connaître la qualité des pierres qui se trouvaient dans les rangs inférieurs, puisqu'il ne les voyait pas.

Je demandai comment il se trouvait des gens pour accepter un si extravagant marché. On me répondit : « C'est la coutume. »

En Orient, la « coutume » fait accomplir les actes les plus inexplicables. — Peut-être, après tout, ne sommes-nous pas complètement indemnes de ce travers.

J'imagine que les marchands, que nous aurions tort de croire stupides, estimaient la valeur des turquoises en vue et en calculaient mentalement le prix — laissant un bénéfice convenable — qu'ils pourraient en obtenir. Quant au reste, les turquoises cachées, ils ne les faisaient pas entrer en compte et, à leur sujet, s'en remettaient à la chance. Selon que celle-ci leur sourirait ou non, ces pierres de qualité certainement inférieure constitueraient, pour eux, un profit supplémentaire plus ou moins intéressant.

J'ai eu l'occasion, à Ceylan, de voir une loterie analogue se pratiquer au moment de la pêche des perles. Les huîtres étaient disposées en petit tas, vous achetiez au hasard un de ces tas, un indigène ouvrait les huîtres de-

vant vous, si l'une d'elles contenait une perle, elle vous appartenait. L'on racontait que certains avaient eu cette heureuse chance, mais je n'en ai jamais vu et je soupçonne que le marché devait être truqué. Les huîtres offertes en vente n'étaient probablement pas des huîtres perlières, ou bien elles avaient déjà été inspectées et, ensuite, adroitement arrangées pour paraître intactes.

Mais revenons à nos Tibétains.

Le corail pouvait être examiné, mais il se vendait par « assortiment » indivisible de boules de différentes tailles.

Les perles de corail joliment taillées dont nous faisons des colliers ne plaisent pas aux Tibétaines, d'ailleurs c'est, surtout, pour orner leurs coiffures qu'elles utilisent le corail et il le leur faut sous la forme de boules dont les plus grosses, de la dimension d'un gros bouchon à champagne, atteignent un prix élevé – parfois celui de leur poids en or – à

condition d'être d'un rouge très foncé. Les Tibétains n'apprécient pas le corail rose et encore moins le corail blanc.

La pierre qui a le plus de valeur à leurs yeux est une variété d'agate noire ou brunâtre striée de rayures et marquée d'yeux de couleur plus claire.

On en façonne des perles de forme allongée que les hommes, comme les femmes portent en collier mêlées à du corail et à des turquoises.

Ces agates, dénommées *zi*¹²⁶ en tibétain, passent pour avoir la propriété de préserver des brûlures de la foudre et de diverses maladies. Il va sans dire que des imitations de ces agates comme des imitations de corail et de turquoises sont très répandues au Tibet. La malachite d'un beau bleu turquoise figure

¹²⁶ *Gzi*.

notamment pour une grande part dans l'orfèvrerie et dans la bijouterie tibétaines.

Beaucoup de tableaux de la vie tibétaine que j'ai pu contempler reculent rapidement dans le temps et une bonne part d'entre eux ont déjà pris rang dans la galerie des images du passé.

Au cours des années, j'ai vu les modes évoluer rapidement et les boules de corail à peine dégrossi de la dimension d'un bouchon de champagne cessent à peu près d'avoir leur emploi, car les coiffures qu'elles ornaient ont déjà presque disparu dans les classes supérieures de la population. L'extravagant échafaudage en forme de cornes qui était la coiffure nationale des femmes de Tsang ne se voit guère plus que dans le bas peuple. La plus simple *patou* en forme de couronne, à la mode de Lhassa, perd à son tour la faveur des Tibétaines. Celles-ci demeurent volontiers nu-tête ou mettent un chapeau ; le petit to-

quet masculin des Chinois et des Mongols, pourvu d'oreillettes que l'on abaisse en hiver pour se garantir du froid, ou même elles portent, comme la majorité des hommes, un feutre mou de modèle occidental, fabriqué en Chine¹²⁷.

Les robes féminines ont perdu leurs larges manches d'où émergeaient les autres larges manches d'une chemisette de couleur vive. Les tissus préférés ne sont plus ces épais brocarts, aux grands ramages représentant des dragons ou des fleurs fantastiques et les garnitures de *kyéngap* se font rares. On s'habille à la chinoise : manches étroites, très resser-

¹²⁷ Le genre des coiffures a toujours été très varié au Tibet, chaque région ayant la sienne propre. Les « cornes » à la mode de Tsang et la *patou* à celle de Lhasa n'ont jamais été portées en dehors de ces provinces.

rées au poignet et tissus plus souples à dessin minuscule.

Le changement est encore plus marqué parmi les hommes. En dehors de la paysannerie, c'est la robe mongole moderne qui domine, elle est pareille à celle des Chinois à cette différence près qu'elle n'est pas fendue sur les côtés.

Ce sont là des vétilles, mais elles peuvent valoir d'être notées. Ce n'est ni vers l'Inde ni vers l'Occident que le Tibet s'est tourné pour changer les formes séculaires de ses vêtements : c'est vers la Chine.

Ces menues transformations et bien d'autres plus importantes se sont produites sans volonté délibérée, par la seule action d'un rapprochement qui se poursuivait en dépit des querelles et des luttes, un rapprochement capable d'amener graduellement une unification si la Chine elle-même n'y met pas d'obstacle par une politique maladroite.

Muni de ses légers, mais précieux bagages, le marchand regagne le Tibet. Il est allègre et fait joyeusement claquer son petit fouet mongol au manche court, en descendant des derniers cols himâlayens vers les immenses plateaux secs au-delà desquels Lhassa s'étale entre une lointaine ceinture de montagnes. Il respire à pleins poumons l'air vivifiant qui lui manquait dans l'atmosphère lourde du Bengale et des plaines gangétiques. Des projets, des combinaisons occupent sa pensée qui s'évade vers de plus lointains paysages que son « home » tibétain. Des images de boutiques chinoises bordant les rues de Sining ou la vision de vastes entrepôts près desquels attendent des files de chameaux en partance pour la Mongolie se dressent devant lui. Commerce ! Cœur et âme, le marchand tibétain est tout au commerce. Partout où l'on trafique, il se sent chez lui et sa patrie s'étend ainsi, indéfiniment, sans qu'aucune frontière naturelle ou politique y mette de limite. Au-

cune fidélité idéologique ne restreint non plus sa liberté de trafiquant.

Je me souviens de l'un d'eux qui, pendant l'expédition britannique de 1905, avait suivi les envahisseurs comme fournisseur des troupes. C'était un homme dévot, mais totalement dénué d'intransigeance patriotique ou religieuse. Comme je m'étonnais qu'il eût prêté ses services à des étrangers qui tuaient les défenseurs de son pays parmi lesquels se trouvaient de nombreux moines, il me répondit simplement : « Cela, c'est du commerce. »

Dans son idée, le « commerce » était une chose distincte sans lien avec la vie civique ou religieuse : quelque chose existant par soi-même et intangible.

Il ne se sentait nullement coupable et plusieurs de ses collègues m'exprimèrent des opinions analogues.

D'une telle attitude d'esprit, il est aisé de déduire la façon dont le monde des affaires tibétain sera enclin à se comporter lorsque la Nouvelle Chine installera des comptoirs et des succursales de ses banques dans les centres du Tibet.

Le marchand qui, de l'Inde, est remonté légèrement chargé vers Lhassa va y organiser de véritables caravanes pour traverser les semi-déserts du nord¹²⁸ et se rendre en Chine.

Qu'emporteront celles-ci ?

Les marchandises dirigées vers le nord ne sont pas uniquement destinées à des clients chinois ; une grande partie en est achetée par

¹²⁸ Les *tchang thang* (byang thang), littéralement : plaines septentrionales ; par extension cette appellation est donnée à tout vaste espace inhabité.

les Tibétains des régions frontières : Kham-pas ; gens d'Amdo ou appartenant à la population mélangée qui habite l'ouest du Kansou.

Les caravanes leur apportent du drap : diverses qualités inférieures dénommées *nambou* et des qualités supérieures appelées *pourouc*.

Nambou et *pourouc* servent spécialement à confectionner des vêtements. Ces étoffes sont à peu près inusables. La robe de *nambou* que j'ai portée pendant mon long voyage pédestre de la Chine à Lhassa, en 1924, puis au Tibet oriental jusqu'en 1944 me sert encore — après avoir été teinte — de peignoir d'hiver en 1952.

Un autre genre d'étoffe est la *tingma*. Elle consiste, suivant sa qualité, en *nambou* ou en *pourouc* sur lequel sont imprimés des dessins en forme de croix grecque ou, plus rarement, de trèfle. Ces dessins sont noirs sur des

fonds bleu marine, rouges, grenat, jaunes ou sur le tissu en laine naturelle, non teinte.

De cette *tingma* l'on couvre des coussins servant de siège ou de matelas et des selles. Les selles tibétaines sont en bois et pourvues d'un coussin rembourré, sur celui-ci l'on place encore un petit tapis. Les selles en bois peuvent être richement ornementées, être recouvertes, sur le devant, avec de la peau de serpent et des incrustations en argent, voire en or. Les belles selles de luxe tendent pourtant à être remplacées par les Tibétains riches par des selles de cuir de fabrication indienne ou chinoise : les premières excellentes, les secondes étant généralement confectionnées avec des cuirs très mal tannés.

Certains pasteurs et des paysans emploient aussi la *tingma* comme garniture de vêtements. Enfin, dans les monastères on en drape, parfois, les piliers dans les halls où les moines se réunissent pour les offices.

Il semble qu'apporter des bâtons d'encens en Chine ou à proximité de la Chine soit « apporter de l'eau à la rivière » car les Chinois en fabriquent d'excellents aux parfums les plus variés ; toutefois, les indigènes de race tibétaine établis en territoire chinois préfèrent grandement les bâtons provenant du Tibet. Ils leur attribuent des vertus purificatrices et même magiques qu'ils dénie à l'encens d'origine chinoise et en font une très grande consommation.

Le marchand tibétain vend aussi, aux boutiquiers des villes de la frontière, des bottes à hautes semelles et aux tiges en drap brodé, à la mode du Tibet central et d'autres bottes en drap d'argent comme en portent les lamas riches. Cependant, les plus belles de ces dernières sont importées de la Mongolie.

En matière de chaussures, la mode est aussi intervenue dans ces dernières années et les bottines en cuir de forme occidentale se substituent rapidement aux chaussures indi-

gènes. Les moines eux-mêmes commencent à les préférer avec cette seule réserve qu'ils les veulent en cuir jaune, le jaune étant la couleur monastique.

Tous les changements que la mode apporte dans le genre de vie et les usages vestimentaires tendent à avoir leur répercussion sur le commerce tibétain, les articles étrangers sont de plus en plus en demande au détriment de ceux fabriqués au Tibet.

L'on peut croire que les marchands tibétains seront assez habiles pour s'accommoder de ces changements et modifieront en conséquence la nature de leurs exportations et de leurs importations. Ils sont assez coutumiers de volte-face concordant avec leurs intérêts.

Parmi les marchandises exportées du Tibet en direction du nord, un article important est à noter : les tapis.

Beaucoup de ceux-ci ont, en plus ou moins long, la forme de nos descentes de lit,

d'autres consistent en des carrés que l'on pose par terre pour servir de siège à ceux que l'on ne juge pas dignes de se voir attribuer un coussin rembourré. D'autres petits tapis, encore, de forme particulière, sont destinés à être placés sur les selles. Enfin, dans la catégorie des tapis, se trouvent de très longues bandes mesurant environ 70 à 80 centimètres de large que l'on étend soit dans les appartements, soit principalement dans les halls des monastères. Sur ces bandes de tapis, les *trapas* qui n'ont pas droit à un siège individuel s'assoient en rang, les jambes croisées, pendant les offices.

Moins nombreux, mais généralement très beaux et de coloris harmonieux sont les grands tapis de haute laine que le marchand exporte, leur prix est élevé. Ils font concurrence aux tapis chinois d'un tissage beaucoup plus fin, mais dont la minceur déplaît à ceux des clients pour qui un tapis n'est pas seule-

ment un objet décoratif, mais un article qui tient chaud.

L'on peut remarquer ici que, à part les tapis servant de sièges, les Tibétains n'étendent pas de tapis dans leurs demeures. En général, ils *s'assoient* sur des tapis, ils ne *marchent* pas sur eux.

Parmi les articles d'exportation, il faut, de plus, mentionner les couvertures. Les plus originales sont celles dénommées *tsougouk*, dont une face présente des boucles de laine imitant une toison de mouton. Ces couvertures sont très épaisses et protègent, aussi bien que la fourrure, contre les grands froids. La plupart se font en laine unie non teinte, d'autres sont ornées de rayures rouges, vertes ou bleues.

Plus communes sont les couvertures en serge très épaisse de laine non teinte et encore plus inférieures en qualité, des couvertures de laine très grossière et rude, de cou-

leur noirâtre ou brunâtre parfois enjolivées de rayures ou d'une bordure de couleur.

Pour terminer avec les articles de laine, notons de larges feuilles de feutre appelé *tchinpa* qui servent à maints usages tels que tapis à poser sur le sol pour s'y étendre et dormir sous la tente, ou pièces placées sous les selles pour éviter qu'elles ne blessent le dos des animaux, etc. La *tchinpa* sert même à confectionner les chapeaux pointus portés par les *dokpas* des deux sexes.

À ses clients de la frontière, le marchand tibétain offre des théières et des marmites, les unes en excellente poterie, parfois joliment décorée, les autres en alliage de bronze. Toutefois, quant aux articles en métal, il ne peut pas entrer en concurrence avec ceux fabriqués à Dergé (Kham) qui sont de qualité supérieure.

À l'usage des gourmets, la caravane transporte de la *tsampa* de choix. Ce n'est pas que

l'orge manque pour en fabriquer, à la frontière chinoise, mais de même que nous distinguons, parmi les vignobles, ceux qui produisent les grands crus, les amateurs de *tsampa* trouvent un goût particulièrement savoureux à celle provenant de l'orge qui croît au Tibet central. Il en est de même en ce qui concerne la viande séchée. Les moutons du Tibet central sont réputés comme le sont en France les « prés salés ».

Là ne s'arrête pas la nomenclature de ce que contiennent les ballots transportés vers le nord. On y trouve un tas d'articles hétéroclites d'origine indienne ou européenne. L'étoffe — une serge de coton à envers pelucheux — que les Tibétains appellent *boudoungkoui*, très recherché pour des vêtements — aussi bien par les Chinois de l'Ouest que par les Tibétains, vient de Hollande *via* l'Inde.

Parmi d'autres « curiosités » l'on trouve des dattes. Elles ont probablement poussé en

Arabie et voyagent, qui sait depuis combien de temps, peut-être depuis des années et sont réduites à l'état de cailloux, propres à casser les dents du téméraire qui ose les attaquer. Mais ce cas est rare. Ces dattes sont surtout employées pour figurer parmi d'autres denrées dans les plats déposés comme offrande sur les autels de différentes personnalités religieuses, notamment de Padmasambhava (VIII^e siècle), particulièrement honoré par les adeptes des anciennes sectes bouddhistes non réformées (les bonnets rouges).

L'on trouve encore dans la pacotille du marchand, des bougies venant de la Birmanie, des savonnettes parfumées venant de l'Inde, des objets japonais qui ont effectué un extraordinaire détour pour venir jusque-là. Le mystère des itinéraires que suivent les articles de commerce en Asie est impénétrable.

Très en demande parmi le clergé, sont les bols en bois dont le marchand est abondamment muni. Seuls des bols en bois peuvent

être employés par les moines pour boire le thé qui leur est servi au cours des offices dans le hall où ils se réunissent. Cette règle tend à perpétuer le souvenir du bol à aumônes avec lequel les premiers religieux bouddhistes : les bhikkhous, quêtaient leur nourriture quotidienne. Ce rappel à la pauvreté enjointe à leurs lointains prédécesseurs n'est guère respecté que par les moines pauvres, les autres font doubler leur bol d'une feuille d'argent ou bien se servent de bols faits de bois de choix ou taillés dans les excroissances qui se produisent sur certains troncs d'arbres. Ces bols présentent des veines et des dessins qui les enjolivent et ils n'ont besoin d'aucune doublure d'argent pour se vendre à de très hauts prix. Les connaisseurs tibétains leur trouvent une grande beauté ; d'autre part, ils passent pour déceler la présence de poison, s'il en existe dans le liquide qu'on y verse. On peut se rappeler ici ce que j'ai dit ailleurs sur la crainte presque générale au Tibet qu'ont les voyageurs de se voir administrer du poison

par des individus en proie à une espèce particulière de possession qui les oblige à devenir empoisonneurs¹²⁹.

Le transport des marchandises vers le nord s'effectue à dos de yak¹³⁰ et par étapes. Ce sont les pasteurs du Koukou nor (les dokpas)¹³¹ qui s'en chargent.

Chaque marchand est en relation avec des chefs de tribus à qui il confie, d'année en année, le soin d'organiser ses caravanes.

Ces chefs comptent les ballots, estiment leur poids, puis, ayant décidé le nombre de bêtes nécessaires pour les transporter et convenu avec le marchand du prix à payer pour

¹²⁹ Voir *Mystiques et magiciens du Tibet*, Plon, éd.

¹³⁰ *Gyag*, le bœuf grognant à longs poils.

¹³¹ *Hbrogpa*, littéralement « gens des solitudes ».

leurs services, ils prennent les marchandises en charge et les remettent à un endroit déterminé sur le territoire d'une autre tribu, à d'autres chefs qui, ayant été avertis, ont amené leurs yaks au relais.

Il est rare que le grand marchand accompagne sa caravane ; il confie cette corvée à un ou à deux de ses commis.

Suivre la caravane n'a, en effet, rien d'agréable. Les yaks cheminent avec une lenteur désespérante et le souci de leur nourriture règle l'itinéraire et le progrès des caravaniers. En cours de route, les yaks dépendent entièrement, pour leur subsistance, de l'herbe qu'ils paissent ; il faut donc les conduire vers les endroits où celle-ci est abondante et les y laisser demeurer assez de temps pour pâturer suffisamment.

Non seulement cela amène les caravaniers à faire de longs détours hors de la route directe, mais les endroits agréables aux yaks,

où ils séjournent, sont souvent désagréables et malsains pour les hommes, qui prennent la fièvre dans les marécages herbeux infestés de moustiques.

Les bêtes s'étant rassasiées au cours de la nuit, les *dokpas* les chargent et se mettent en route longtemps avant le lever du jour. Quant à leurs conducteurs, ils partent à jeun ne sentant pas, il semble, le besoin de se réconforter, ne fût-ce qu'en buvant un bol de thé chaud pour combattre le froid toujours vif à cette heure à une altitude dépassant 3 000 mètres dans les plus bas points des vallées.

Ils font halte entre 8 et 9 heures du matin pour prendre un repas de *tsampa* et de thé au beurre et repartent une heure ou deux plus tard, se dirigeant à l'allure des tortues vers l'endroit où ils comptent camper. Ils l'atteindront un peu après le milieu de la journée et n'iront pas plus loin.

L'étape quotidienne a été fournie, les bêtes sont déchargées et laissées libres. Les hommes boivent d'abord du thé beurré, puis plantent les tentes et mangent. Parfois, ils font un repas avec une soupe aux nouilles ou à la *tsampa* dans laquelle un morceau de viande a bouilli – la viande est mangée avant la soupe, suivant la mode chinoise. Mais ces jours de bombance sont assez espacés, le plus souvent le repas ne comprend que de la *tsampa* avec de la viande séchée ou du fromage, le tout arrosé de nombreux bols de thé ou, par chance, d'eau-de-vie.

Ce programme monotone et éminemment inconfortable peut se renouveler, jour après jour, pendant deux mois, voire plus longtemps, car des journées de repos complet coupent l'itinéraire.

Quand, ses affaires terminées, le marchand retourne à Lhassa, il ne part pas sans emmener une nouvelle caravane portant au Tibet des articles chinois et mongols : pièces

de soieries, étoffes de coton, bottes et chapeaux de forme occidentale, sucre, vinaigre de dattes chinoises, sauce au soya, algues, poisson et crevettes séchés, toutes sortes de condiments chinois à l'usage des Tibétains riches, des médicaments chinois, etc.

Il peut aussi ramener un troupeau de chevaux et de grandes mules du Kansou qui se vendent à un haut prix sur le marché de Lhassa.

Chevaux et mules trottant bon train accompliraient le trajet en moins de la moitié du temps que mettent les yaks. Mais le marchand n'entend ni les fatiguer ni les amaigrir. Il faut qu'ils arrivent à Lhassa frais, dodus, dans la meilleure des formes possible afin de plaire aux acheteurs.

Comme il ne peut être question de transporter du grain pour nourrir ce troupeau, les bêtes doivent subsister en paissant l'herbe des *tchang thangs* très abondante à l'époque

où s'effectue le voyage. Par conséquent, l'itinéraire suivi dépend encore une fois de la situation des meilleurs pâturages, il comporte également des jours de repos. Il en résulte que le voyage qui a lieu pendant la saison pluvieuse devient presque aussi long et aussi ennuyeux que celui effectué à la suite des yaks et le patron marchand ne tient pas davantage à en faire partie.

Après avoir réglé tous les détails concernant la conduite de la caravane ou du troupeau selon le cas, le patron part de son côté accompagné par quelques domestiques. Il monte un bon cheval ou une grande mule du Kansou et emmène une monture de rechange, afin de pouvoir trotter plus rapidement et parcourir de plus longues étapes en ayant toujours une bête fraîche à sa disposition. Ses domestiques : environ une demi-douzaine d'hommes, ont aussi, sinon chacun une monture de rechange, généralement trois ou quatre bêtes qu'ils se partagent à cet effet.

Des mules de somme transportent la vaste tente blanche ornée d'arabesques bleues, les provisions de route pour les gens et le grain pour les bêtes.

Maître et serviteurs sont tous bien armés de fusils de fabrication moderne, anglaise ou russe. Un pistolet automatique pend à la ceinture du patron, il se peut qu'il en ait aussi muni un ou plusieurs de ses compagnons.

Ces précautions sont utiles à prendre et, de plus, tous les Tibétains sont amateurs d'armes à feu. En posséder, surtout si elles sont belles, est pour eux un luxe dont ils tirent beaucoup de fierté.

Le plus souvent, ils ne brûlent pas une seule cartouche au cours du voyage. Les Tibétains, sauf ceux de la frontière chinoise, ne chassent point. Jusqu'à ces tout derniers temps, la chasse était prohibée sur toute l'étendue du territoire tibétain. Cette défense sera vraisemblablement rapportée car les

Chinois stationnés maintenant au Tibet ne se priveront pas d'ajouter du gibier aux menus assez monotones que peuvent composer les vivres qu'offrent les marchés tibétains.

Les Tibétains eux-mêmes, bien que nominale-ment bouddhistes, ne manifestent pas tous une grande aversion pour la chasse. Dans les États himâlayens non soumis à la juridiction de Lhassa et habités par des populations de race tibétaine, les chasseurs sont nombreux qui poursuivent, dans les montagnes, les chevreuils, les cerfs, les ours et les sangliers.

Il est donc probable que lorsqu'ils pourront le faire sans crainte de châ- timent, les voyageurs tibétains dans les *tchang thangs* ne se priveront plus de viande fraîche.

Quant à la nécessité des armes du point de vue de la sécurité, elle n'est pas à écarter entièrement, cependant on a beaucoup exagéré les dangers que les voyageurs courent le long

des pistes du Tibet et plus particulièrement dans les régions du Koukou nor¹³².

Les tribus de pasteurs (*dokpās*) dont les tentes noires, en groupes très distants, se dressent dans le grand vide des paysages tout en herbe et en eau, ont mauvaise réputation, principalement celles des Gologs et des Mongols de *tsaidam* (les boues herbeuses). Qu'ils aient mérité leur réputation de pillards ne peut être mis en doute, les attaques de grande envergure auxquelles ils se sont souvent livrés sur les caravaniers l'attestent¹³³.

¹³² Cette vaste région, constituée par un désert herbeux, est désignée d'après le nom de l'immense lac Bleu : le Koukou-Nor en mongol ; Tso nyeunpo en tibétain ; Ching Hai (la mer verte) en chinois.

¹³³ Ils ont maintes fois pillé des caravanes transportant des marchandises appartenant au Dalai-lama.

Pourtant, il convient de ne rien exagérer. Un bon nombre d'avions tombent, un plus grand nombre ne tombent point. Des voyageurs sont attaqués et dévalisés dans les *tchang thangs*, un plus grand nombre les traversent sans qu'il leur advienne rien de fâcheux. À tout prendre, on peut croire qu'il est moins hasardeux de se promener parmi les alpages tibétains que de le faire en avion dans le ciel.

Pour ma part, j'incline vers cette dernière opinion fondée sur des années de pérégrinations joyeuses dans cette région ensorcelante aux grands lacs solitaires d'un bleu de turquoise encerclés par des rives de cailloux mauves et gris perle pailletés d'argent.

J'aurais eu horreur de m'incorporer à l'une ou à l'autre de ces lentes et grouillantes caravanes que je rencontrais parfois sur ma route et d'être obligée de me conformer à ses itinéraires, à ses règles de marche.

Dans cette région du vide et du silence, il me fallait errer libre, à mon gré suivant les impulsions du moment, les incitations dispensées par le vent, les nuages, le soleil, par un cours d'eau gazouillant que j'atteignais et dont il me venait la curiosité d'aller chercher la source.

Il me fallait flâner... Flâner, je crois bien que c'est ce que j'ai fait tout au long de mes randonnées asiatiques et ces flâneries prolongées pendant tant d'années m'ont permis de communiquer avec l'âme du Tibet, de l'Inde et de la Chine, bien mieux que n'auraient pu le faire des enquêtes menées de façon systématique, restreintes à des buts précis fixés d'avance qui m'auraient rendue sourde et aveugle à tout ce qui existait d'autre autour de moi.

En plus de mon compagnon habituel : Yongden, je n'ai jamais emmené avec moi au pays des *dokpas* plus de trois hommes et je n'avais guère de bagages. Pour nous nourrir

nous comptions, comme le font les lamas, sur l'hospitalité des pasteurs. Arrivés à proximité d'un campement, je faisais planter nos tentes. Très peu de temps après, des gens du campement venaient s'informer de la qualité des voyageurs qui s'étaient arrêtés. S'informer pour diverses raisons, dont l'une pouvait bien être de savoir si un coup profitable était à tenter?... Combien sont les voyageurs, sont-ils armés, quelle est la valeur de leurs bêtes et de leurs bagages ? – Ce sont là questions qui intéressent les pasteurs du désert d'herbe et pas mal d'autres Tibétains aussi. Mes gens déclaraient qu'ils accompagnaient une « jetsunma koushog¹³⁴ » et les enquêteurs pouvaient m'entrevoir assise dans ma tente. Après avoir reçu quelques brefs détails sur les endroits d'où je venais et le but de mon voyage les hommes s'en al-

¹³⁴ Une dame-lama.

laient. Souvent un bon nombre d'entre eux avaient entendu parler de moi. Je jouissais en tant qu'« érudite » et anachorète d'une réputation assez étendue.

Les renseignements donnés concernant mon itinéraire et mon but étaient le plus souvent fantaisistes. D'une part, je n'avais généralement aucun plan strictement arrêté, de l'autre je jugeais plus prudent, à divers points de vue, que mes mouvements ne pussent pas être aisément repérés.

Une demi-heure ou une heure plus tard, des gens revenaient apportant en cadeau, du beurre, du yaourt, de la *tsampa* ou diverses autres choses parmi lesquelles du combustible sous forme de bouse de yak sèche. Une femme était commise au soin d'aller chercher de l'eau et d'allumer le feu.

Quelquefois, trouvant l'endroit agréable et propice à certaines de mes recherches, je m'attardais. C'est ainsi que je passai tout un

été dans la région des sources du fleuve Jaune parmi les redoutés pillards Gologs qui pourvurent à ma subsistance et à celle de mes compagnons.

Évidemment, c'est la chose exceptionnelle qui n'est pas à la portée de tous les voyageurs et qui, je le crains, ne pourrait plus se renouveler. Je dois bénir ma bonne chance et probablement remercier aussi les génies et les fées de ces solitudes enchanteresses qui m'ont témoigné de l'amitié en me protégeant, mais le fait certain est que les marchands tibétains, dont nous nous occupons ici, traversent très souvent les *tchang thangs* sans qu'il leur arrive aucun mal. Ils sont connus des pasteurs, traitent des affaires avec eux et si leurs marchandises sont parfois en péril, leur vie l'est bien rarement.

La belle tente du patron-marchand n'est dressée que lorsque celui-ci doit faire halte en des régions inhabitées et il ne s'y attarde

pas. Après un frugal souper, maître et serveurs s'étendent dans la tente ; les bêtes entravées ou attachées à peu de distance de celle-ci sont surveillées à tour de rôle par un des hommes si des maraudeurs sont à craindre.

Le souper comprend rarement une soupe, trop longue à préparer ; un mets jugé très nourrissant la remplace. Il consiste en poudre de viande desséchée. Suivant l'expression des Tibétains, la quantité de viande constituant un yak tout entier, traitée de cette façon peut être tassée dans un sac de la longueur de l'avant-bras. Un peu de cette poudre est mise dans un bol, on y verse de l'eau froide et l'on remue pour produire une légère bouillie sanguinolente dont les Tibétains sont friands. Je ne partage pas leur goût, mais il est évident que cet aliment concentré est très propre à soutenir les forces de gens qui n'ont pas la possibilité de faire de la cuisine. *Tsampa*, fromage, peut-être des

fruits secs et, naturellement, du thé beurré et de l'eau-de-vie s'ajoutent au menu.

Le marchand, dont le tempérament n'inclut pas de dispositions pour la « flânerie » dans la solitude, traverse rapidement les alpages déserts et, comme il se meut bien plus rapidement que sa caravane de yaks, il s'attarde ensuite dans les endroits où sa route rencontre des villages.

Il y loge presque toujours dans la même maison, chez des propriétaires aisés qui lui font bon accueil à chacun de ses passages. Ce bon accueil n'est pas absolument désintéressé. Le marchand apporte des cadeaux et tire de ses provisions les éléments de plantureux repas que ses hôtes sont invités à partager avec lui. Dès lors, rien d'étonnant à ce que ces derniers le pressent de prolonger ses visites.

Des relations amicales se nouent ainsi entre les voyageurs et les maîtres de maison où il s'arrête et l'intimité qui en résulte favo-

rise certaines liaisons passagères. Les mœurs tibétaines sont passablement libres et le grand marchand ne se croit nullement obligé à la chasteté, les choses se passent plus ou moins discrètement, toujours sans drames comme il est d'habitude parmi les raisonnables Tibétains.

Se rapportant à ces passades, j'ai noté un fait qui me paraît digne d'être rapporté comme contribution à l'histoire humoristique de la famille tibétaine.

Les héros de cette histoire sont probablement encore vivants. Ils ne liront certainement pas ce livre, mais d'autres, susceptibles de le lire, pourraient les reconnaître, c'est pourquoi je m'abstiendrai prudemment de préciser l'endroit où cette sorte de comédie burlesque a été jouée.

Depuis des générations, la polyandrie était de règle dans la famille des fermiers cossus chez qui je séjournais. Pour le moment, cette

famille se composait de trois frères époux de la même femme et de leurs enfants : deux garçons et une fille. Le cadet des garçons était un « personnage ». Il avait été reconnu comme étant la réincarnation d'un défunt lama de vénérée mémoire, chef d'un monastère de moyenne importance. À ce titre, il vivait dans son monastère et ne faisait que d'assez rares visites à ses parents. La qualité de *tulkou* que possédait leur fils flattait énormément la vanité de ceux-ci, non seulement de la mère du jeune homme, mais tout autant celle de ses trois maris.

Le *tulkou* avait dix-huit ans et se montrait véritablement remarquable : intelligent, avide de s'instruire, actif, décidé, physiquement robuste et assez joli garçon. Je l'avais rencontré plusieurs fois, le trouvais sympathique et avais fait son éloge devant ses parents ravis de m'entendre le louer.

Dans les familles polygames, il est de règle que les enfants appellent « père » l'aîné des époux, les autres étant appelés « oncles ».

Depuis déjà longtemps, le père en titre du *tulkou* m'avait déclaré avec assurance qu'il avait toutes raisons d'être certain que le brillant jeune lama était véritablement son fils. Je l'en avais félicité comme il convenait.

Cependant, lors d'un de ses séjours¹³⁵ dans le *home* familial, l'un des « oncles », m'ayant trouvée seule, me confia :

« Je ne veux pas contrister mon aîné ; il est convaincu que le lama est bien son fils,

¹³⁵ Dans les familles polyandres, il est rare que tous les époux se trouvent ensemble au foyer. Chacun d'eux vaque à ses affaires particulières ou à celles du bien familial : négoce, surveillance de propriétés situées loin de la demeure principale, etc.

mais, entre nous, je puis vous dire que j'ai des preuves que je suis son vrai père. »

À lui aussi, j'adressai mes félicitations.

À quelque temps de là, ce fut le second « oncle », qui me fit une confiance analogue. Il se rengorgeait même tout particulièrement, se vantant d'avoir transmis à son fils la brillante intelligence dont il était lui-même doué. Je répétai mes félicitations.

Sur ce, comme je mentionnais devant le *tulkou* venu en visite un sujet que j'étudiais à ce moment, il me conseilla d'aller consulter un docte lama qui vivait très retiré dans une maison située parmi les montagnes. Lui-même était demeuré pendant assez longtemps auprès de cet érudit et lui gardait une vive reconnaissance pour le soin qu'il avait mis à l'instruire.

J'allai voir le lama et ne manquai pas de lui rapporter combien était grande la grati-

tude de son élève et j'ajoutai que celui-ci lui faisait grand honneur.

Mon interlocuteur sourit en m'entendant.

« Oui », me dit-il, « il est intelligent et assidu à l'étude. J'ai à cœur de lui communiquer tout le savoir que je possède. C'est bien naturel. Entre nous, je suis son père. »

Je ne me rappelle plus si je lui offris, ou non, des félicitations. J'étais abasourdie. Comment pouvait-il avoir conçu cette idée ?

Les Tibétains sont beaucoup moins réservés que nous quant aux sujets de cette nature, le lama ne s'offensa point de la curiosité que je manifestai.

« Depuis longtemps », me répondit-il « la mère du jeune homme a l'habitude de m'apporter des provisions. »

Apporter des provisions à un anachorète ou à n'importe quel savant ou saint lama qui

vit dans la solitude est considéré, au Tibet, comme une œuvre extrêmement méritoire.

Bien que, à l'inverse de ce qu'il en est dans notre pays, les relations amoureuses extra-conjugales ne prêtent guère à la plaisanterie chez les Tibétains, je ne pus m'empêcher de plaisanter mon hôtesse sur ses visites pieuses à l'érudit reclus.

« C'est un si saint homme », me répondit-elle, d'un ton pénétré.

Du temps s'écoula, puis il advint que me retrouvant un jour chez mes amis campagnards, un important négociant effectuant son voyage annuel de Lhassa à la Chine s'arrêta, selon son habitude, dans la maison des trois frères avec qui il entretenait des relations cordiales.

Sachant que je connaissais le fils aîné de la famille, il me demanda de ses nouvelles et je lui fis de l'intelligence et du savoir déjà considérable du jeune *tulkou* un éloge mérité.

En m'écoutant, mon interlocuteur montra un plaisir sensible et, comme nous étions seuls, il se pencha brusquement vers moi et murmura à mon oreille :

« C'est mon fils. »

À ce moment, l'épouse polyandre rentrait dans la chambre. Le marchand n'en dit pas plus long, mais il lui lança un regard de complicité amicale passablement expressif.

La dame souriait du sourire de la Joconde.

Laissons le dernier mot à l'un des leurs pour terminer cette présentation des marchands du Tibet. Cet épisode vécu de la vie tibétaine me paraît surpasser en couleur tous les contes drolatiques dont les dignes Tibétains s'amuse après boire.

CHAPITRE VI

Le clergé

La plus forte opposition aux desseins de la Chine nouvelle sur le Tibet pourrait émaner du clergé. D'après ce qui a été publié à ce sujet par des écrivains d'Europe et d'Amérique, leurs lecteurs ont pu concevoir l'idée que cette opposition proviendrait de causes d'ordre religieux. Il n'en est rien ; l'opposition si elle se manifeste, et l'on peut s'y attendre, tiendra à des motifs purement matériels.

En dehors des spécialistes : orientalistes, géographes, ethnographes, hommes politiques, beaucoup de ceux des Occidentaux qui s'intéressent au Tibet ont « découvert » ce pays dans les descriptions fantastiques d'auteurs imaginatifs et dénués de tous ren-

seignements valables, il s'ensuit qu'ils se sont forgé du Tibet et de ses lamas des images qui ne correspondent aucunement à la réalité.

On trouve, au Tibet, d'érudits philosophes, de profonds penseurs contemplatifs, des hommes qui s'essaient au maniement d'énergies occultes et qui, parfois, y réussissent ; on rencontre des anachorètes d'une stature mentale supraordinaire, mais les uns et les autres sont de rares, très rares exceptions parmi la foule considérable des membres du clergé.

Cette grande masse du clergé ne se soucie guère d'érudition, de philosophie ou même, tout bonnement, de religion.

La récitation machinale de formules dont on ne cherche pas à comprendre le sens, la pratique, tout aussi machinale, de certains gestes rituels ne comportent pas nécessairement des sentiments religieux. On peut même dire — et ceci s'applique à tous les

cultes – que la routine des récitations et des gestes rituels émousse et finit par supprimer, par l'automatisme qu'elle crée, les sentiments que le fidèle a pu y attacher à l'origine.

Toutefois, chez le moine tibétain, cette « origine » n'a pas existé. Il appartient au clergé de la même façon que, dans nos pays, les gens appartiennent nominalement à une religion sans l'avoir délibérément choisie. Ils sont Catholiques, Protestants, Grecs Orthodoxes ou Mahométans, parce que leurs parents se déclaraient tels et qu'ils leur ont attaché cette étiquette distinctive dès leur naissance¹³⁶.

—

¹³⁶ Une de mes amies m'a raconté qu'en un certain pays — l'Italie, je crois — on demande à ceux qui présentent un nouveau-né pour le faire inscrire sur les registres de l'état civil : « De quelle religion est l'enfant ? » Un père ayant très judicieusement répondu que le poupon n'avait pas encore fait son choix, pas plus qu'il ne s'était décidé

La majorité des hôtes des monastères se trouvent dans un cas analogue. Leurs parents ont décidé pour eux qu'ils seraient moines. Vers l'âge de huit ou de dix ans, ils ont été conduits dans un monastère, confiés à un maître et le cours de leur vie s'est poursuivi suivant une règle immuable.

Si des pratiques routinières engourdissent l'esprit, elles n'en suppriment pourtant pas complètement l'activité en tous les domaines.

Les membres des monastères tibétains ne sont point des reclus, ils ont toute liberté de sortir quand il leur plaît. Pourvu qu'ils soient présents à l'assemblée matinale et à d'autres offices pour lesquels ils peuvent être convoqués, et qu'ils soient rentrés dans l'enceinte du monastère au coucher du soleil, nul ne

pour une opinion politique, sa réponse fut déclarée inadmissible. L'appartenance religieuse du bébé devait être consignée sur le registre.

leur demande compte de l'emploi de leur temps¹³⁷. Il s'ensuit que le moinillon de douze ou de quatorze ans rencontre des gamins laïques de son âge et que, devenu adulte, il a toute latitude de prendre contact avec les différents genres d'activités auxquelles les laïques s'adonnent.

Les tendances qu'il porte en lui ne peuvent manquer de se manifester et de l'induire à diriger sa vie conformément à ses inclinations intimes.

¹³⁷ J'ai décrit en détail, en d'autres livres, la physionomie des monastères tibétains — les gom-pas. Je me bornerai à rappeler qu'ils sont de véritables villes comportant des habitations grandes ou petites bordant des rues et des avenues. Les moines habitent chacun chez soi, certains dans des palais, d'autres dans de modestes demeures, ou dans une seule chambre, suivant leurs moyens respectifs. Il n'y a pas non plus de réfectoire, le moine mange chez lui.

C'est alors que chez les individus d'élite mentionnés ci-dessus se dessinent des vocations d'érudits, de philosophes, de solitaires contemplatifs, etc. Ceux-ci trouveront soit dans une demeure enclose dans l'enceinte d'un monastère, soit dans une maisonnette isolée dans la campagne ou encore dans une caverne située sur une montagne, un lieu propre à la poursuite des études ou des recherches qui les attirent.

S'ils appartiennent à cette aristocratie particulière au lamaïsme : les *tulkous*¹³⁸, tout leur devient facile : les longs voyages au Tibet ou en pays étrangers aussi bien qu'une confortable vie sédentaire, car le *tulkou* tenu

¹³⁸ Les *tulkous* (sprul sku = corps magiques) sont des lamas que les étrangers dénomment très improprement des « Bouddhas vivants ». Ils appartiennent, de naissance, au clergé et sont considérés comme réincarnant de plus ou moins éminentes personnalités défuntes.

pour réincarner son prédécesseur entre, de droit, en possession des biens meubles et immeubles de ce dernier. La valeur de ces biens est souvent considérable et même dans le cas du moindre des lamas, ils suffisent pour assurer au *tulkou* un agréable bien-être, d'autant plus qu'un *tulkou* est toujours le bénéficiaire de dons offerts par des laïques vassaux ou « clients » de son monastère¹³⁹ — et par des visiteurs occasionnels.

¹³⁹ Ces vassaux sont des paysans établis sur les terres appartenant au monastère et qui les cultivent. Leur condition ne diffère guère de celle de serfs. Les « clients » sont l'équivalent des « clients » dans l'ancienne Rome, des gens qui se sont mis sous la protection d'un grand lama ou d'un laïque influent, membre de la noblesse ou haut fonctionnaire. En général ils ne ressortissent et ne sont justiciables que de leurs protecteurs, ce qui les met à l'abri des pouvoirs publics. Ces dispositions ont tendance à disparaître et disparaî-

Du point de vue économique, la condition des membres du clergé qui appartiennent à des familles riches est à peu près analogue à celle des *tulkous*. D'autre part, leur liberté d'action est plus grande car, si peu que ce soit, les *tulkous* sont toujours entravés comme les souverains le sont en Occident, par des traditions, des règles protocolaires et autres facteurs de gêne.

Cependant, la grande majorité des membres du clergé ne sont ni *tulkous*, ni fils de familles riches prêtes à assurer leur subsistance, mais d'humbles *trapas*.

Le plus grand nombre de ceux-ci ne possèdent pas non plus un savoir suffisant pour leur permettre l'accès d'une carrière professorale dans un collège monastique ou un emploi dans l'administration temporelle d'un

tront certainement sous les nouvelles lois édictées par la Chine.

monastère. Alors ?... Alors, ils doivent comme n'importe quel individu laïque travailler pour subvenir à leur existence.

Les grands monastères possèdent des biens considérables en terres et en réserves de diverses natures dont des matières précieuses. Jusqu'à une époque récente, les intendants de ces monastères faisaient battre de l'or pour en former de larges disques : le poids de ceux-ci en rendait le déplacement très difficile et empêchait les voleurs de les transporter au-dehors, c'est à quoi visaient leurs propriétaires.

Chaque membre d'un monastère a droit à une part des revenus de celui-ci. Cette part lui est payée en nature : *tsampa*, farine, thé, beurre, viande séchée, etc. Toutefois, les parts ne sont point égales. Le régime de la répartition dans les *gompas* ressemble à celui usité à la Comédie-Française. Certains dignitaires reçoivent 10 ou 12 parts, tandis que d'autres moines, en gradation descendante,

ne touchent que 5, 4 ou 3 parts pour en arriver aux plus humbles *trapas* du bas clergé qui doivent se contenter d'une seule part.

La quantité de vivres qui constitue cette part n'est jamais suffisante pour nourrir un homme. De plus, le *trapa* a besoin de vêtements, de combustible et, s'il n'est pas propriétaire d'un logis dans l'enceinte de la *gompa*, il doit payer un loyer pour la maison ou la chambre qu'il occupe. Ce loyer se paie en nature, en argent ou en travail effectué pour le propriétaire du logement.

Voici donc le *trapa*, en dépit de son costume monastique, placé dans une situation identique à celle de n'importe quel laïque pauvre.

Sans quitter son monastère, il lui est loisible, s'il a quelques minimes ressources ou s'il peut obtenir un emprunt, de faire du commerce. À défaut de moyens, il peut s'établir tailleur, bottier, menuisier, peintre

en bâtiment pour une clientèle cléricale ; il lui est encore possible d'entrer parmi le personnel d'un collègue riche chez qui il sera cuisinier, valet de chambre, marmiton, palefrenier, etc.

Il en est qui, soit qu'ils pensent y trouver du profit, soit qu'ils désirent jouir de leur pleine liberté, quittent l'habit religieux et s'en vont exercer un métier dans un village ; nombre de ces déserteurs se font embaucher comme employés ou comme domestiques de marchands. Il n'est pourtant pas toujours nécessaire que le *trapa* rompe complètement avec son monastère pour s'en éloigner ; la permission de voyager pendant un temps indéfini est aisément accordée au menu fretin de la population des *gompas*.

En fait, mes domestiques tibétains ont toujours été des *trapas*.

Quelle que soit la voie qu'il suive, même s'il demeure dans un monastère et y participe

à certains offices religieux, le *trapa* ordinaire travaillant pour gagner sa vie ne diffère pas essentiellement d'un commerçant, d'un artisan ou d'un domestique laïques.

Que dira la Nouvelle Chine à ces éléments cléricaux en apparence, mais laïques en fait, de la population tibétaine ?...

Que dira-t-elle ?... C'est là une question que nous devons répéter continuellement et à propos de tout, lorsqu'il s'agit du Tibet, car tout y dépendra de la politique que la Chine suivra.

Depuis le renversement de l'empire et jusqu'à ces derniers temps, les Chinois se sont montrés très maladroits envers le bas clergé lamaïste et celui-ci, stagnant dans l'ignorance et la superstition depuis des siècles, s'est souvent attaqué à eux avec une stupide brutalité. L'avenir, qui nous réserve bien des surprises en Asie, nous montrera combien il faudra le temps pour qu'une no-

table partie de cette masse inculte se fonde parmi la population laïque. La somme de profit qu'elle y trouvera sera la mesure de son empressement. Il est certain qu'aucun scrupule d'ordre religieux ne la retiendra. Les *trapas*, en grande majorité, sont totalement ignorants des doctrines bouddhistes et, par conséquent, ne peuvent avoir aucune foi réelle en elles. Les quelques pratiques dévotes dont ils ont contracté l'habitude peuvent être accomplies – et le sont généralement – par tous les laïques tibétains, il n'y aura pas apostasie de leur part, donc aucune raison de craindre le châtement qu'elle attirerait dans cette vie ou dans l'une de celles qui la suivent. Alors ? Le chemin est libre devant le *trapa*.

La question se présente autrement en ce qui concerne le haut clergé, les dignitaires ecclésiastiques : *tulkous*, chefs de monastères et tous ceux qui, d'une manière quelconque, tirent leur bien-être de la richesse des monastères.

Ce bien-être, c'est-à-dire, la paisible certitude de pouvoir satisfaire ses désirs de confort matériel et moral se présente de multiples manières suivant les tempéraments respectifs des Grands lamas.

Il ne faut pas s'imaginer que tous les dignitaires lamaïstes sont des oisifs ne se souciant que de vulgaires jouissances matérielles. Le confort de leur demeure, un train de vie important : domesticité nombreuse, écurie abritant de beaux chevaux, etc. peuvent être les préoccupations majeures d'un grand nombre d'entre eux, mais il en est d'autres qui apprécient l'indépendance économique et les loisirs qu'ils doivent à leur situation parce qu'ils leur permettent de se livrer avec quiétude à l'étude ou à la méditation. Enfin, il est des lamas particulièrement dynamiques en qui l'amour de la domination règne suprêmement. Exercer une autorité, en fait absolue, sur les nombreux vassaux paysans dépendant d'un grand monastère et la

troupe des *trapas* qui peuple celui-ci leur tient profondément à cœur.

Que ce soit pour une raison ou pour une autre, ces divers hauts personnages se résigneront difficilement à voir encourager les désertions de leurs moines, à admettre un certain partage de leurs terres au profit de leurs paysans-serfs et le complet affranchissement de ceux-ci et, enfin, à se soumettre aux impôts ou aux expropriations diminuant les richesses séculaires qui étayaient leur pouvoir.

L'on peut penser qu'entre eux et les dirigeants de la Chine nouvelle, la friction sera rude. Il est probable qu'en nombre de cas, si un choc se produit, les Grands lamas pourront compter, pour les soutenir, sur une bonne partie de leur troupeau de moines et même de paysans ; on peut pourtant prévoir aussi, étant donné le caractère des Tibétains, que si, à cause d'expropriations, de confiscations, de détournements de leurs revenus

vers d'autres voies, les monastères s'appauvrissent, ce soutien ira s'affaiblissant. Les Tibétains ont le culte de la richesse et du pouvoir et, il faut le dire tristement, le mépris de l'indigence et de la faiblesse.

Les Chinois ne sont pas novices dans cette lutte entre le Pouvoir civil et les congrégations religieuses. Au cours des siècles, ils ont tour à tour sévi, chez eux, contre les congrégations bouddhistes et contre les congrégations taoïstes. Récemment, ils se sont tournés contre les Missions catholiques comprenant des couvents qui admettent des novices indigènes. Jamais il ne s'est agi, à ce propos, d'idéologies. Les Chinois laïques et, en majorité, areligieux d'instinct se soucient médiocrement de ce que les individus pensent en matière religieuse, mais ils considèrent comme des parasites nuisibles les hommes et les femmes qui s'organisent en société pour se soustraire à la vie civile, surtout si ces sociétés accumulent des biens.

À titre de documentation et pour éclairer les événements qui pourront se produire au Tibet et s'y annoncent déjà, il sera sans doute amusant et intéressant de jeter un coup d'œil sur la longue histoire des démêlés de l'État laïque et des groupements monastiques en Chine.

L'idée de monachisme est étrangère à la pensée chinoise. Aucun des systèmes philosophiques nés en Chine n'a préconisé le groupement sous une même règle et dans une vie commune de ses adeptes.

La rupture des liens familiaux et, surtout, le célibat volontaire ont toujours paru abominables à l'élite intellectuelle chinoise : les Lettrés. Les dirigeants de la Chine nouvelle n'ont rien à leur apprendre à ce sujet.

Dès avant Lao Tze, c'est-à-dire à une époque antérieure au V^e siècle avant Jésus-Christ, il existait, en Chine, des penseurs contemplatifs qui se retiraient sur les montagnes

pour s'y livrer à des méditations philosophiques ; parfois, un petit nombre de disciples se réunissaient autour d'eux, mais l'idée de former de véritables communautés monastiques ne leur vint jamais.

C'est au Bouddhisme que sont dues les premières congrégations religieuses chinoises et elles ne s'organisèrent que plus d'un siècle après l'introduction de la doctrine du Bouddha, vers 64 ou 65 de notre ère.

Voici, d'après la tradition, les circonstances qui conduisirent à cette introduction :

L'empereur Ming-Ti vit, en songe, un homme d'une stature gigantesque dont le visage avait la couleur et l'éclat de l'or. À son réveil, il consulta ses ministres sur la signification que ce rêve pouvait avoir. Or, parmi les membres de son Conseil se trouvait un homme qui avait voyagé ou qui avait été en relation avec des marchands venus de l'Inde, il dit à l'empereur que, dans l'Inde, on hono-

rait un génie nommé Fo¹⁴⁰ dont une statue colossale avait un visage couleur d'or.

Frappé de l'analogie existant entre cette statue et l'être surnaturel qui lui était apparu, Ming-Ti ne douta pas que ce fût le génie lui-même qui était venu vers lui dans un dessein mystérieux. Il envoya dans l'Inde, une mission composée de 13 savants ayant à leur tête un officier du palais¹⁴¹ ; leur tâche consistait à recueillir des renseignements concernant ce génie Fo.

À leur retour, les voyageurs amenèrent avec eux un religieux bouddhiste indien nommé Kacya Matanga, des livres bouddhistes et une statue du Bouddha Gautama.

¹⁴⁰ C'est le nom que les Chinois donnent au Bouddha.

¹⁴¹ Son nom est donné comme ayant été Thsai-in.

La doctrine bouddhique fut loin d'exciter parmi les Chinois l'enthousiasme qu'elle avait soulevé dans l'Inde. Ses apôtres se heurtèrent à une indifférence, même à une répugnance qui ne cédèrent que très difficilement.

Grâce à l'activité des propagateurs de la nouvelle doctrine, ses adeptes commencèrent pourtant à se multiplier, mais ceux-ci demeuraient laïques. Ils « prenaient refuge »¹⁴²

¹⁴² « Prendre refuge » dans le Bouddha, sa Doctrine, et la communion fraternelle de ses disciples : le *sangha* signifie, en phraséologie bouddhique, « devenir un bouddhiste ». Le texte de la formule qui se dit en pâli, en chinois, en tibétain ou dans n'importe quelle langue, est : « Je vais au Bouddha pour refuge ; je vais à sa Doctrine pour refuge ; je vais à l'Assemblée de ses disciples pour refuge. » – Il y a discussion quant à la signification du terme *sangha*. Les sectes théravandins des pays du Sud : Ceylan, Birmanie, Siam, etc., entendent *sangha* comme désignant l'Ordre des Moines

dans le Bouddha et dans sa Loi, mais restaient indifférents, voire hostiles, à l'idée du *Sangha* en tant que communautés de moines.

Il fallut attendre jusque vers 335 pour voir s'édifier les premiers grands monastères bouddhistes chinois. Avec eux débuta l'histoire mouvementée des rapports entre les congrégations religieuses et le Pouvoir civil.

Ainsi qu'il vient d'être dit, le Bouddhisme avait eu du mal à s'établir en Chine. Il s'y était heurté à une double opposition : celle des Taoïstes, qui craignaient d'être supplan-

ordonnées. Mais les Mahâyânistes des pays du Nord : Tibet, Chine, Japon, etc. comprennent le *sangha* comme étant ceux des disciples anciens, présents et à venir qui sont ou seront parvenus à la compréhension parfaite de la Doctrine, à l'illumination spirituelle complète et définitive pareille à celle du Bouddha.

tés par les nouveaux venus en tant que devins, magiciens et ministres du culte, et celle des Lettrés, disciples de Confucius, foncièrement matérialistes et utilitaires, qui supportaient déjà impatiemment les Taoïstes et voyaient avec colère une nouvelle secte semer parmi les masses des idées propres à entraîner leurs imaginations au-delà de la vie terrestre et des questions d'utilité pratique qui la concernent.

Cependant, les Taoïstes voyant qu'ils ne parvenaient pas à supprimer les novateurs bouddhistes se décidèrent à pactiser, au moins temporairement, avec eux. Les anciens adversaires devenus en quelque sorte alliés se liguerent, contre les Lettrés et, par cette coalition, ils rendirent impuissante l'opposition de ces derniers.

L'établissement des monastères marque, pour le bouddhisme, le commencement d'une ère nouvelle. Quatre siècles de prédications continues avaient porté leurs fruits. Dans les

premières années du règne de Wou Ti des Liang (en 516), la Chine comptait 5 000 monastères.

Devant l'engouement qui commençait à se manifester pour la vie religieuse et pour parler à la concurrence de leurs rivaux, les Taoïstes se mirent à leur tour à bâtir des couvents.

En 547, le nombre de monastères s'élevait à 13 000. Ainsi depuis le recensement opéré en 516, 8 000 nouvelles communautés s'étaient fondées en trente et un ans, ce qui donne la moyenne, à peine croyable, de 22 nouvelles fondations par mois.

Ce fut vers cette époque (552) que par une conception simpliste marquant de sa part une profonde ignorance du cœur des dévots, l'empereur Hiao-youen-ti entreprit d'unir en une grande association fraternelle tous les moines de l'empire. À cet effet, il convoqua pour une amicale entente les plus célèbres

métaphysiciens des Taoïstes et des Boudhistes. Les réunions débutèrent par d'aigres controverses qui ne tardèrent pas à faire place aux injures personnelles et à dégénérer en disputes et en violences.

Le naïf souverain sévit durement contre les docteurs des deux sectes. Les uns furent exilés, d'autres emprisonnés ; le bambou cher à la Justice chinoise caressa la plante des pieds de quelques saints personnages et Hiao-youen-ti renonça à son projet.

La prospérité extraordinaire des moines, l'audace qu'elle leur donnait et les empiétements qu'ils ne tardèrent pas à se permettre provoquèrent une réaction du Pouvoir civil.

Le premier qui exerça une répression à leur égard fut un roi de Tchéou¹⁴³. En 574,

¹⁴³ D'après la relation du *Li-tai-ti wang-nien-piao* : Tchéou était un royaume de la Chine du

sous l'influence des Lettrés, il condamna sans distinction les communautés taoïstes et les communautés bouddhistes, ordonna la destruction par le feu de tous leurs livres sacrés, la dispersion des religieux et des religieuses et leur rentrée parmi les laïques.

Plutôt que de se soumettre au décret du souverain, un grand nombre de moines préférèrent fuir les villes et les endroits directement placés sous le contrôle des autorités et se réfugier au loin dans les lieux déserts. Revêtus d'un nouveau prestige, grâce à l'auréole

Nord. La Chine était alors divisée en plusieurs États.

Les bonzes avaient déjà été persécutés vers 450 par l'empereur Tai-wou-ti qui en fit périr un grand nombre ; mais ils étaient alors poursuivis pour avoir prêché une religion en désaccord avec les mœurs de l'Empire et non point comme congréganistes.

du martyr dont leur front se nimbait, leur succès redoubla et l'édit prononcé ne servit qu'à augmenter le nombre de leurs adeptes.

Leur disgrâce fut d'ailleurs de courte durée. En 579, les ordonnances furent rapportées et la fortune des congrégations s'accrut encore. Plusieurs moines jouirent alors d'une influence extraordinaire. On cite, parmi eux, le favori de l'impératrice Wou Héou, le bonze Hoai-y qui absorba dans ses entreprises toutes les réserves du trésor impérial. Occupant journellement 10 000 travailleurs, il fit élever le Temple du Ciel et le Temple de la Grande Lumière. Ce dernier comprenant cinq étages d'une hauteur considérable¹⁴⁴.

—

¹⁴⁴ Les noms de ces temples ont une résonance taoïste, pourtant Hoai-y fait figure de bonze bouddhiste et sa protectrice l'institua chef du monastère de Loyang le berceau du Bouddhisme en Chine.

Toujours suivi par un millier de jeunes gens qui se déclaraient ses disciples, Hoai-y fut en butte aux accusations de moralistes ou d'envieux qui lui prêtaient des mœurs spéciales.

Il s'en fallait que les moines donnassent l'exemple de l'austérité. Un grand nombre d'individus ne portaient l'habit religieux que pour jouir de divers privilèges : exemption d'impôts, de corvée, etc.¹⁴⁵ que la loi accordait aux congréganistes. Beaucoup de bonzes s'occupaient ouvertement de négoce, se mariaient légitimement ou se livraient au libertinage.

Une réaction s'ensuivit. En 626, l'empereur Kao-tsou imposa sous des peines sévères la stricte observance des règles monastiques à ceux qui les avaient acceptées en entrant dans les Ordres. Plein de défiance

¹⁴⁵ Comme il en est encore au Tibet en 1950.

envers des gens qui prétendaient s'affranchir des lois de la nature, il voulut, au moins, leur épargner les tentations et, par décret, il défendit aux moines la fréquentation des femmes, quel qu'en fût le prétexte : zèle pieux, instruction religieuse ou charité.

Néanmoins, sous le règne de Wou-Héou et sous celui de l'impératrice Wei¹⁴⁶, temples et couvents ne cessèrent d'être construits partout dans le pays.

Un nouveau revirement se produisit avec l'avènement de Hiouan-tsong. Aussitôt au pouvoir il chercha à réduire les effets de l'engouement du peuple et des précédents souverains pour les congrégations. Par son ordre, 12 000 moines furent renvoyés dans leurs familles et on leur enjoignit de rentrer

¹⁴⁶ C'est-à-dire le règne de l'empereur Tchoung-tsoun, qui abandonna à sa femme Wei l'exercice réel du pouvoir.

dans la vie civile en adoptant une profession utile. Un grand nombre de temples furent démolis et les statues de métal qui y étaient vénérées furent fondues au profit du trésor public.

Encore une fois, l'orage passa sur les communautés sans les abattre. Plus d'un siècle après l'édit de Hiouan-tsong, l'empereur Wou-tsong s'inquiéta, à son tour, des progrès des moines dans la société chinoise. Zélé taoïste, il écouta avec d'autant plus d'empressement les représentations des Lettrés, au sujet de l'accroissement continu des congrégations, qu'elles lui permettaient de frapper les Bouddhistes. En 845, l'année qui précéda sa mort, il ordonna un recensement général de tous les temples consacrés au culte du Bouddha. Les rapports officiels mentionnaient l'existence de 44 600 temples à la plupart desquels étaient annexés d'importants monastères. En dehors de ceux-ci, il existait un nombre considérable de cou-

vents de moindre importance. Le nombre des moines et des nonnes groupés dans ces diverses communautés s'élevait à 260 000 et celles-ci possédaient outre d'immenses propriétés en terre et en immeubles, 150 000 esclaves, hommes et femmes.

L'empereur voulut aussi que l'on dénombrât les prêtres des sectes étrangères : les Tai-thsins et les Mou-hou-fous. Tathsin étant, alors, le nom chinois de l'Empire romain, ce nom désignait probablement les Chrétiens nestoriens établis en Chine. Les Mou-hou-fous étaient des Parsis. On ne trouva guère parmi eux que 3 000 ministres du culte.

L'année suivante (846) l'empereur, sans vouloir interdire la pratique du Bouddhisme, sévit contre les congrégations. Les 44 600 monastères compris dans le recensement furent détruits, les biens des communautés confisqués et affectés à la construction de bâtiments d'utilité publique ; les esclaves

furent libérés et incorporés dans la classe des gens du peuple. On fondit les cloches pour en transformer le métal en monnaie. Quant aux nouvelles statues de métal qui avaient été construites en remplacement de celles détruites par ordre de Hiouen-Hsoug, elles eurent le même sort.

Les moines et les religieuses bouddhistes, Tai-thsins et Mou-hou-fous durent reprendre la vie laïque, satisfaire aux corvées et payer les impôts acquittés par le reste du peuple. Tous ceux d'entre eux qui étaient de nationalité étrangère furent conduits aux frontières et renvoyés dans leurs pays respectifs.

Les congrégations ne se résignèrent pas à accepter en silence le coup qui les frappait ; le peuple inféodé aux moines prit leur parti : des troubles éclatèrent dans le pays.

L'année même de la promulgation de ces décrets, Wou-tsoung mourut et son successeur, Siouén-tsoung se vit contraint, avant

même de monter sur le trône, de révoquer les mesures prises contre les communautés.

À la suite de cet éclatant triomphe, les congrégations accrurent encore leur richesse et le nombre de leurs membres.

Cependant, l'empereur, qui n'avait cédé que sous la pression populaire et pour ne pas être écarté du pouvoir, prêta une oreille complaisante aux doléances que lui exprima un personnage influent de l'empire.

Dans le placet présenté par ce seigneur, il était dit :

« Le peuple est dans la misère, tandis que les religieux vivent dans l'abondance et l'oisiveté. Il serait préférable pour l'État que les moines cultivassent les champs et que les nonnes s'occupassent de l'élevage des vers à soie. »

Approuvant son conseiller, Siouén-tsong publia l'édit suivant :

« 1° Aucun individu de l'un ou de l'autre sexe ne pourra s'engager dans un ordre religieux sans en avoir obtenu l'autorisation du chef du district.

« 2° Aucun individu ne pourra élever un temple ni fonder un couvent sans en avoir obtenu l'autorisation du chef de la province. »

Ce décret fut renouvelé sous une forme différente par l'empereur I-tsong, en 861, bien que ce monarque ait été un fervent bouddhiste très versé dans les Écritures Sacrées sur lesquelles il publia des commentaires en sanscrit.

Lui aussi n'entendait que viser les congrégations qui devenaient un danger pour l'État, sans attaquer la Doctrine qui avait fourni le prétexte de leur fondation.

Le décret d'I-tsong figure toujours dans le code moderne, en voici la teneur en ses points essentiels :

« — Quiconque, sans avoir obtenu une licence du gouvernement, entrera comme novice dans une communauté religieuse, s'y fera clandestinement raser la tête à la manière des Bouddhistes ou coiffer à la manière des Taoïstes, recevra 80 coups de bambou.

« Si le délit a été commis à l'instigation d'un chef de famille, celui-ci subira la peine édictée par cette loi.

« Il en sera de même des religieux et du supérieur du monastère qui auront illégalement procédé à la réception du néophyte.

« La licence est délivrée par le gouverneur du district.

« Le novice doit avoir vingt ans révolus. Tout individu qui entrera dans une communauté religieuse avant d'avoir atteint l'âge de

vingt ans sera condamné à porter la cangue pendant un mois et redeviendra laïque¹⁴⁷. »

En 955, l'empereur Chi-tsong, de la dynastie des Tchéous postérieurs, modifia quelque peu cette législation.

Le postulant dut, pour obtenir la licence des autorités civiles, justifier que ses parents – père, mère, aïeuls paternels, oncles et tantes paternels – connaissaient sa résolution et y donnaient leur consentement. Il suffisait qu'un seul des parents précités refusât son autorisation pour empêcher la délivrance de la licence officielle.

Cet édit n'obtint aucun succès. De même qu'elles l'avaient fait pour ceux qui l'avaient précédé, les congrégations surent comme toujours éluder les dispositions, gênantes pour elles, des mesures prises à leur égard.

¹⁴⁷ D'après le *Thai-Thsing liu li*, 77^e section.

Trois siècles s'écoulèrent encore pendant lesquels les mêmes luttes se poursuivirent. Alors, de nouveaux moines entrèrent en jeu : les lamas.

En 1261, le petit-fils du célèbre Gengis Khan : Koubilai Khan devenu empereur chinois, appela à sa Cour un éminent érudit et métaphysicien, chef de la secte de Sakyapas nommé Pagpa lodeu gyaltsén (*phags pa blo gros rgyal mtsan*). Celui-ci instruisit Koublai dans les doctrines du bouddhisme lamaïste et trouva en lui un disciple fervent et un protecteur.

Les lamas lamaïstes n'étaient encore qu'une poignée dans l'entourage de l'empereur, cependant leur influence sur lui fut assez forte pour lui faire renouveler l'édit de 574 contre les congrégations. On peut penser que les lamas tenaient à débarrasser la place de concurrents avant de s'y installer eux-mêmes. Les Taoïstes furent particuliè-

rement frappés ; la destruction de tous leurs livres sacrés fut ordonnée.

Quelque rigueur qu'on eût déployée à plusieurs reprises à leur égard, les congrégations avaient jusque-là réussi à échapper au paiement des impôts. Cette situation privilégiée prit fin en 1309, quand l'empereur Wou-tsoung décréta que désormais les terres et les autres propriétés des monastères bouddhistes et taoïstes seraient soumises au même régime fiscal que celles des particuliers¹⁴⁸.

Ces dispositions rencontrèrent, naturellement, une grande résistance de la part des moines.

D'autre part, les efforts des Lettrés se heurtèrent aux nouvelles congrégations :

¹⁴⁸ Ce qui paraît se préparer actuellement au Tibet.

celles des Lamaïstes dont la puissance ne cessait de croître. Leurs moines avaient désormais, entre autres privilèges, licence de se servir de chevaux de poste de l'État et, selon les chroniques de l'époque, ils parcouraient le pays avec le faste des princes. Obligation était aussi faite au peuple de fournir des provisions pour eux, leur suite et leurs chevaux pendant leurs déplacements.

Nous noterons en passant que ce régime de réquisition a été appliqué au Tibet jusqu'à nos jours. Quant aux monastères tibétains, ils ne paient aucun impôt. D'ailleurs, seuls les Tibétains du peuple s'en voient réclamer, tous ceux qui occupent un rang distingué dans la société en sont exonérés, si bien que l'on peut avoir honte de payer des impôts, car ce fait vous désigne comme appartenant à une basse classe de la population.

Les moines lamaïstes avaient refoulé dans l'ombre non seulement les religieux taoïstes,

mais aussi leurs coreligionnaires, les bonzes bouddhistes chinois. Ils publiaient leurs Livres Sacrés en caractères d'or¹⁴⁹ et, d'après les chroniques de l'époque, se livrèrent à de fastueuses fantaisies.

En 1373, un homme d'humble origine, ancien bonze qui avait jeté le froc aux orties pour le métier des armes, s'empara du trône : et devint Tai-tsou, fondateur de la dynastie des Ming.

Comme beaucoup d'autres qui ont approché de trop près les religions et leurs ministres, il ne semble pas que cet empereur ait

¹⁴⁹ Trois mille neuf cents onces d'or furent, est-il dit, employées à ces éditions sous le règne de Jin-tsong. On trouve encore de ces anciens livres dans les trésors de certains monastères tibétains et de nos jours des ouvrages en caractères dorés sur papier noir sont encore produits par des calligraphes tibétains.

conservé de son séjour dans les Ordres une grande vénération pour ses confrères. Il marqua son règne par des mesures très sévères contre les congrégations et ne laissa subsister qu'un seul temple dans les villes des trois premiers ordres administratifs : tous les temples et toutes les maisons conventuelles se trouvant en surplus dans ces villes, ainsi que tous les monastères établis dans les localités de moindre importance furent impi-toyablement supprimés par ses ordres. Il interdit également aux communautés d'admettre des femmes comme novices avant que celles-ci aient atteint quarante ans révolus.

Un édit réitérant cette défense et l'étendant aux novices du sexe masculin fut publié en 1398 par Kien-wen-ti. La seconde partie de l'édit de ce souverain tendait à restreindre le nombre des moines en limitant le nombre des admissions dans les communautés.

Voici le passage qui se rapporte à ce sujet :

« Défense est faite aux religieux de la secte des Bouddhistes et à ceux de la secte des Taoïstes d'admettre au noviciat un trop grand nombre de sujet. »

Le commentaire qui accompagne cet article vaut la peine qu'on en cite quelques mots :

« Les religieux à quelque Ordre qu'ils appartiennent sont des sujets inutiles. Enfermés dans leurs couvents et inactifs, ils bravent perpétuellement la société... »

Le règne de Kien-wen-ti fut court (moins de quatre ans) et agité par la révolte qui renversa son trône ; ses décrets contre les congrégations restèrent lettre morte. Les moines crièrent à l'intolérance et passèrent outre.

L'oncle de Kien-wen-ti, après avoir vaincu son neveu et pris possession du pouvoir, poursuivit ceux qui avaient contrevenu aux lois promulguées par ses prédécesseurs :

1 800 jeunes gens ayant adopté la profession religieuse avant l'âge légalement fixé durent rentrer dans la vie civile.

Peine perdue, les monastères, tant bouddhistes que taoïstes, continuèrent à prospérer, les communautés lamaïstes s'ajoutant maintenant à eux.

Aux souverains qui s'efforçaient de s'opposer à leur développement en succédaient d'autres qui les favorisaient. En vain les Lettrés tentèrent-ils encore une fois, sous Chi-tsoung (en 1538), d'obtenir la suppression des communautés, cet empereur leur répondit en les frappant en la personne de leur Maître : Confucius dont, poussé par les moines, il ordonna de détruire toutes les statues.

Vers 1600, les documents officiels mentionnaient l'existence de 530 000 religieux autorisés, reconnus par l'État ; un plus grand nombre encore de bonzes non reconnus s'y

ajoutaient. Le nombre des monastères était incalculable et ils possédaient d'immenses richesses.

On le voit, par le fait de la superstition des masses populaires et surtout de l'inébranlable ténacité des congrégations, la lutte que, dès le VI^e siècle, le pouvoir civil avait engagée contre elles était loin, après mille ans de péripéties diverses, d'avoir donné la victoire à ce dernier. Tout au contraire, en plus des communautés bouddhistes et taoïstes, il allait trouver maintenant devant lui de nouvelles venues : les congrégations de l'Occident soutenues par les Puissances étrangères, mais cela est une autre phase de cette histoire et elle est hors de place dans mon présent sujet.

Peut-être me suis-je attardée trop longtemps à cette relation des luttes entre le Pouvoir civil et les congrégations religieuses en Chine, je la crois pourtant utile pour per-

mettre de bien comprendre l'attitude que les dirigeants de la Nouvelle Chine seront susceptibles de prendre envers le clergé tibétain.

D'après certains renseignements, il semble que ceux-ci ayant réalisé, au bout d'une longue expérience, le défaut d'efficacité des décrets pour réduire l'importance des divers clergés et en amener l'extinction graduelle, se soient tournés vers une autre tactique.

Dès à présent, il a été interdit aux monastères tibétains de recevoir des garçons de huit à dix ans amenés par leurs parents en vue de leur entrée dans l'Ordre religieux. L'établissement d'écoles sur toute l'étendue du Tibet est projetée et l'instruction doit être rendue obligatoire ; elle doit aussi être étendue aux femmes et une loi récente confère à celles-ci tous les droits civiques qui seront attribués aux hommes.

Évidemment, ces mesures et d'autres analogues n'ont guère de signification au Tibet

pour le moment, mais elles permettent de discerner le plan conçu par les adversaires jamais lassés des divers clergés. Ils comptent sur le développement de l'instruction parmi les Tibétains pour saper les superstitions qui soutiennent la puissance des lamas.

Il ne manquera pas de gens, parmi les Occidentaux, qui attribueront cette attitude des Chinois à l'influence des doctrines marxistes ou aux incitations des Communistes étrangers. Ces causes ne sont pas à écarter entièrement, mais on se tromperait en exagérant leur importance. Comme on vient de le voir, depuis des siècles une forte opposition a existé en Chine, contre les individus qui, s'appuyant sur des idéologies religieuses, font « bande à part » dans la société laïque et s'y créent des intérêts différents de ceux de l'État ou même antagonistes à ceux-ci. Sur le terrain de l'anticléricalisme, les Chinois n'ont pas besoin de maîtres étrangers, ils en ont eu chez eux tout au long de leur histoire.

Chapitre VII

Les indigènes des frontières

Les populations dispersées sur la vaste étendue de territoire qui constitue le Tibet sont loin d'être uniformes. À défaut d'informations historiques précises sur lesquelles nous puissions nous fonder, les variétés de types physiques que nous rencontrons chez les Tibétains suffisent à démontrer la multiplicité de leurs origines.

Les Tibétains n'ont jamais formé non plus une véritable nation. L'idée de nation est de date récente parmi eux et le sentiment de solidarité qu'elle comporte y demeure très vague, souvent complètement inexistant.

Au VII^e et au VIII^e siècle, à l'époque de leur gloire militaire, les Tibétains étaient divisés en une centaine de tribus sans liens

permanents et maintes fois en guerre les unes contre les autres.

Cet état de choses n'a pas complètement disparu. Même au cœur du Tibet, Upas – gens de la province de U¹⁵⁰ avec Lhasa pour capitale – et Tsangpas – gens de Tsang avec Jigatzé pour capitale – sont loin de vivre toujours en bonne intelligence. Des tendances séparatistes couvent perpétuellement au pays de Tsang dont la noblesse entretient des prétentions à une descendance des anciens rois du Tibet et se résigne difficilement à reconnaître Lhasa comme siège du gouvernement de tout le Tibet.

Avant la mort de Langdharma¹⁵¹, le dernier des rois tibétains, les souverains donnaient fréquemment des fiefs au Tsang et au

¹⁵⁰ *Dbu.*

¹⁵¹ Assassiné par un lama en 900.

Ngari aux cadets de leur famille. Pour cette raison, cette région est gratifiée, dans les ouvrages des anciens auteurs, de l'épithète de « Pays des Nobles ». Les prétentions de ceux des Tsangpas qui se donnent comme ancêtres les uns ou les autres des membres des antiques familles royales ne sont donc pas dénuées de tout fondement.

Les tendances séparatistes des Tsangpas se sont fortement affirmées au cours de la querelle que fit le Dalai-lama, pro-anglais, au Panchén lama, prochinois, et qui a tenu ce dernier en exil pendant plus de vingt ans.

Les deux adversaires sont morts ; le Dalai-lama, en décembre 1933, le Panchén lama en novembre 1937, à la frontière du Tibet, alors qu'il était en route pour retourner à Jigatzé.

Mais ni l'un ni l'autre de ces personnages ne meurt au sens ordinaire de ce terme. Tous deux sont censés se réincarner et reprendre la place qu'ils occupent depuis des siècles. Ce

qui se « réincarne » plus, évidemment, ce sont les tendances politiques de l'entourage des défunts. Elles survivent autour du lama réincarné et, presque à son insu, l'enrégimentent dans le parti que son prédécesseur soutenait.

Il ne peut plus être question, maintenant, de parti pro-anglais au Tibet, mais ceux qui le composaient peuvent se muer en nationalistes antichinois. Quant aux prochinois de Tsang, le retour en force de la Chine au Tibet et les attentions dont le défunt Panchén durant son exil et ensuite son jeune successeur ont été l'objet de la part du gouvernement chinois ne peuvent que renforcer leur attachement à la Chine.

Actuellement, les deux lamas sont de jeunes garçons (le Dalai-lama a dix-huit ans, le Panchén lama quatorze ans), le traité signé à Pékin par les envoyés tibétains spécifie que le Dalai-lama doit entretenir des relations amicales avec le Panchén qui vient de rentrer

au Tibet dans sa nouvelle incarnation. On peut penser que les deux jeunes garçons n'auraient pas eu besoin de cette dernière injonction et qu'ils ne demanderaient pas mieux que de s'amuser ensemble à des jeux de leur âge, mais de cela il n'est point question : l'un et l'autre ne sont que des marionnettes aux mains de leur entourage, du moins jusqu'à ce qu'ils aient acquis une personnalité assez forte pour manifester une volonté propre. Ce cas est rare chez les grands lamas ; il s'est pourtant produit avec le défunt XIII^e Dalai-lama prédécesseur immédiat du possesseur actuel du trône de Lhassa qui régna effectivement et, d'ailleurs, passablement cruellement.

En attendant, le successeur de l'exilé Panchén et la petite troupe des gens de sa Cour qui ont partagé son exil ont été escortés en grande pompe de la Chine à Jigatzé par des troupes chinoises et reçus avec de vives démonstrations de joie par le peuple de Tsang.

Un certain degré d'autonomie a été accordé aux dirigeants administratifs de la province de Tsang qui ne seront plus aussi étroitement dépendants de Lhassa que par le passé.

Quelle sera pratiquement l'étendue exacte de cette autonomie, on n'a encore que de vagues notions à ce sujet. Entre les clauses inscrites en des traités et la manière dont elles se traduisent matériellement, la distance est souvent grande.

L'autonomie du Tsang est comprise comme devant s'exercer « dans le cadre » de l'État tibétain. Ce « dans le cadre », une expression favorite de nos politiciens modernes, donne l'idée de « en liberté dans l'enceinte d'une prison ». Les Tsangpas s'en contenteront-ils ? Et l'ensemble des Tibétains se contenteront-ils de l'autonomie que le traité leur assure « dans le cadre de la Chine » ? — Cette liberté restreinte ne satisfera probablement pas les ultra-nationalistes, tandis

que d'autres pencheront vers une union complète avec la Chine qui ferait d'eux de réels citoyens chinois. Le débat risque de se poursuivre, du moins en discours.

Mais tout cela ne concerne que le centre du Tibet, le foyer peut-on dire de son intermittente et falote vie politique. Or ce « centre » n'est qu'une partie minime de l'immense région que nous désignons par le nom de Tibet. Aux extrémités de celui-ci résident des groupes de populations ayant leurs intérêts propres, ne se sentant aucunement solidaires de leurs « compatriotes » du Tibet central ou même qui leur sont franchement hostiles. Nous trouvons là des Khampas, des Amdopas, des Gyarongpas, des Popas, des Lhopas et les Dokpas, Ngologs et autres, pasteurs vivant sous la tente.

Les Tibétains du Centre englobent tous ces gens des frontières dans la désignation de Thakhopas, « hommes des extrémités » à la-

quelle ils donnent le sens méprisant de « non civilisés », de « sauvage ».

Ces mêmes Tibétains du Centre désignent encore parfois les monastères existant dans les provinces reculées par le titre de « monastères en pays non civilisés ». À peu près l'équivalent de nos Missions étrangères et avec la même nuance de commisération dédaigneuse que celles-ci montrent pour les « païens ».

D'après la relation de voyage d'un des agents indiens de l'intelligence Service britannique nommé Sarat Chandra Dass qui parcourut le sud et le centre du Tibet en mission secrète en 1879 et en 1882, les Tibétains de Jigatzé avec qui il s'entretenait inclinaient à tenir tous les Khampas pour des brigands complètement dénués de culture. Idée absurde car, à cette époque, cette province avait déjà fourni au Tibet nombre de personnalités remarquables.

Aujourd'hui, les gens de Lhassa, de Jigatzé et des localités voisines sont mieux renseignés concernant les Khampas et des relations commerciales suivies existent entre les villes du pays de Kham et le Tibet central ; néanmoins, les natifs de cette dernière région hésitent encore à considérer les Khampas comme leurs véritables compatriotes. L'on peut ajouter qu'il y a réciprocité de sentiments.

Depuis très longtemps, sinon toujours, le pays de Kham (Tibet oriental) a été inclus dans la sphère d'activité de la Chine tandis que les liens avec le gouvernement de Lhassa y demeuraient ténus ou nuls.

Des luttes perpétuelles y changeaient constamment les zones dépendant de la Chine de celles soumises à la juridiction peu effective du lointain gouvernement siégeant au centre du Tibet. J'ai assisté à plusieurs de ces mutations pendant mes séjours au Kham, notamment en 1922, puis de 1939 à 1944.

Les Khampas, de race très différente de celle des Tibétains du Sud¹⁵², ne sont pas systématiquement hostiles aux Chinois, ils inclinent plutôt à les estimer.

Ils donnent volontiers leurs filles en mariage à des Chinois et celles-ci, que leur mari soit un haut fonctionnaire ou un petit boutiquier, témoignent beaucoup de fierté de leur situation conjugale. Quant aux enfants nés de ces unions, ils proclament avec insistance leur nationalité chinoise et se montrent vexés si l'on fait allusion à leur sang tibétain. Bien que tous sachent la langue tibétaine, ils affectent de l'ignorer et ne parlent que le chinois.

¹⁵² Les Khampas ressemblent étonnamment aux Indiens d'Amérique et d'après des données qui paraissent bien fondées, des groupes de leurs ancêtres seraient passés en Amérique à l'époque où ce continent restait encore attaché à l'Asie, avant la rupture qui constitue aujourd'hui le détroit de Behring.

De tels sentiments ne sont pas absolument particuliers aux Khampas, on les rencontre aussi au Tibet central où je les ai entendu exprimer plus d'une fois. Un jour, remarquant un insigne attaché à la robe d'un noble de Tsang, je m'enquis de sa signification à celui qui s'en était décoré.

« — J'ai le grade de capitaine », répondit mon interlocuteur et, comme j'hésitais, ne comprenant pas bien comment, lui, qui n'était pas militaire, pouvait être capitaine, il précisa : « Capitaine chinois. »

Vraisemblablement, ce grade lui avait été décerné à titre honorifique et lui donnait un rang protocolaire égal à celui de capitaine.

« — Qui est le plus grand », lui demandai-je encore, « un capitaine chinois ou un capitaine tibétain ? »

« — Oh ! s'exclama-t-il, c'est un capitaine chinois. Un capitaine tibétain est sans impor-

tance, il n'est rien en comparaison d'un capitaine chinois. »

Et ce disant, l'homme se rengorgeait en pensant qu'il était l'égal d'un tel haut personnage.

En somme, si les Khampas ne sont pas animés de sentiments très cordiaux envers les Chinois, ils ne les détestent pas absolument non plus, tandis qu'en général, ils haïssent les gouvernants de Lhassa.

Cependant les Chinois auront à surmonter, au Kham et dans des régions voisines, les mauvais souvenirs que les troupes de l'Armée Rouge ont laissés à une partie des indigènes, lorsque au cours de la « Longue Marche » elles ont traversé les territoires tibétains du nord-est¹⁵³.

—

¹⁵³ La « Longue Marche » est une aventure épique sans égale dans les temps modernes. Après

Il s'agira de leur faire comprendre que des troupes exténuées par une année de marche à travers les régions où elles devaient combattre presque continuellement pour s'ouvrir un passage, dont la moitié des hommes

plusieurs années de luttes contre les troupes de Tchang Kai-chek pendant lesquelles les victoires et les revers alternèrent, l'Armée Rouge étant attaquée de tous côtés, ses chefs décidèrent une retraite en masse. Le nom d'exode convient mieux, ici, que celui de retraite, car une partie de la population civile s'expatriait à la suite de l'armée.

La « Longue Marche » dura un an pendant lequel l'Armée Rouge, partie du Kiangsi le 16 octobre 1934, atteignit le Shensi en octobre 1935 après avoir suivi, tout en combattant, un itinéraire tournant de 5 000 kilomètres qui la mena au Yunnan et en territoire tibétain à travers le pays de Kham et le Ching-Hai. Partie, forte d'environ 90 000 hommes, l'armée communiste était réduite à 45 000 hommes quand elle s'arrêta au Shensi.

avaient péri de fatigue et de misère en cours de route et qui manquaient de ravitaillement, ne pouvaient guère éviter de vivre sur les pays où elles passaient.

Que les soldats aient pris de force ce dont ils avaient besoin et, probablement, quelque chose de plus, était normal en la circonstance.

Les Tibétains sont habitués à être pillés, ils comprennent la violence et la rapine. Quand elles excitent leur colère c'est parce qu'elles se sont exercées à leur détriment ; un sentiment moral de justice impersonnelle n'entre guère en jeu à ce propos. Pillards, la majorité d'entre eux sont toujours plus ou moins prêts à le devenir joyeusement.

Le passage de l'armée Rouge en retraite date de bientôt vingt ans, son souvenir s'efface et les rancunes qu'elle a pu engendrer s'apaisent comme d'autres, suscitées par des

causes analogues, se sont maintes fois assoupiés.

Il y aura pourtant lieu, pour les Chinois, de démontrer aux Khampas, comme aux autres Tibétains, que la conduite de leur armée, devenue armée nationale, disciplinée et régulièrement ravitaillée n'a rien de commun avec la horde fugitive héroïque qu'ils ont connue.

Du reste, ils semblent ne point perdre ce but de vue. La stricte discipline imposée aux troupes cantonnées au Tibet et les sanctions sévères signalées au chapitre premier le prouvent.

Les fonctionnaires représentant le gouvernement chinois feront bien, aussi, de se montrer intègres. On l'a déjà vu, leur réputation est suffisamment bonne à cet égard parmi les Tibétains. Mais, détail amusant, ils devront aussi se garder de l'exagération : trop d'intégrité risquerait d'être tenue pour sottise

et faiblesse par leurs administrés qui ne sont point accoutumés à rencontrer des vertus intransigeantes et ne les admettent guère que chez les saints anachorètes, les surhommes de leur pays, qui planent au-dessus des intérêts de ce monde. Un fonctionnaire ne doit être ni vexant ni brutal, mais pour être respecté et même pour être aimé, il doit se montrer fort ; or, le degré de force se mesure, au Tibet, à la somme des profits tangibles qu'elle procure.

La nécessité, pour ceux qui ont à les gouverner, de se montrer forts est particulièrement impérieuse vis-à-vis des Thakhopas habitant les régions frontières.

On se tromperait en imaginant les populations des « extrémités », les Thakhopas, comme des sauvages vivant nus, n'ayant aucune industrie et se nourrissant uniquement de fruits sauvages et de racines comme les

singes dans les forêts. De tels individus n'existent pas au Tibet.

Ceux que les Tibétains de Lhassa ou de Jigatzé qualifient volontiers de « non civilisés » sont en grande partie des gens dont les conceptions morales et sociales diffèrent de celles admises en théorie, sinon en fait, dans les provinces centrales.

Notons en passant que nous inclinons même encore actuellement vers une opinion médiocre du degré de civilisation des Chinois et des Japonais, tandis que, de leur côté, ceux-ci nous tiennent toujours pour des « barbares » ; les Tibétains pensant de même.

Quant à convaincre un Ngolog, un Popa ou un autre Thakhopa que ses façons de voir sont fausses et ses mœurs répréhensibles, c'est chose impossible. Je m'y suis, parfois, essayée, traitant mes propos comme un badinage, car si je m'étais montrée trop sé-

rieuse et dogmatique, mes interlocuteurs auraient pu le trouver mauvais et me faire subir désagréablement les conséquences de mon intervention dans une matière qui ne me regardait pas.

Au pays de Po dont les habitants sont à peu près considérés comme étant en dehors du Tibet propre, nous rencontrons des villages, des bourgades, des monastères importants, des champs cultivés. La population comprend, outre les agriculteurs, des marchands et des artisans. Chacun exerce son métier paisiblement, tout au moins d'une façon intermittente. Mais il n'est guère de ces bonnes gens qui ne considèrent comme un geste infiniment plus beau celui de l'homme allant avec un groupe de camarades effectuer une profitable razzia dans une tribu voisine ou plus ou moins lointaine.

On se battra, on tuera ou on sera tué... la victoire sera aux plus forts ou aux plus

adroits. Certains retourneront triomphants à leur village, d'autres ne reviendront pas et les grands vautours déchiquèteront leurs corps gisant sur un plateau désert ou parmi les taillis d'une forêt. Leurs familles s'affligeront comme s'affligent celles des soldats tombés sur les champs de bataille, une nuance de fierté teintant leur douleur... et les fils des « héros » recommenceront l'histoire de leurs pères.

Cela, pour un Thakhopa du pays de Po ou d'ailleurs, c'est la vraie vie, la vie noble. Comme ils se moquent, ces barbares des « extrémités », de ceux qui leur disent que leurs mœurs sont antisociales, abominables et qu'ils sont des malfaiteurs, combien ils méprisent ces naïfs, ces poltrons, ces « civilisés » sans grandeur.

À un degré moindre d'audace, les Popas rencontrant des voyageurs sont inévitablement poussés par un « impératif » instinctif à les arrêter pour s'approprier leurs bagages ou

leurs vêtements. Ne pas tirer profit de la chance d'une telle rencontre serait humiliant, honteux et absolument contraire au code de la conduite correcte en honneur dans le pays¹⁵⁴.

Plus au sud, nous trouvons des Lhopas (littéralement « gens du sud ») en grande partie des aborigènes et de véritables « en dehors », car, bien que les territoires qu'ils occupent et qui s'étendent jusqu'à la frontière de l'Assam figurent sur les cartes du Tibet, ils n'ont guère de rapports effectifs : administratifs ou autres avec les Tibétains du centre.

L'agriculture est peu développée dans leur pays couvert de forêts, les indigènes y chassent avec des flèches dont ils empoisonnent la pointe avec une préparation à base d'aconit. Beaucoup sont encore, en partie, au

¹⁵⁴ Au sujet des Popas, voir *Voyage d'une Parisienne à Lhassa*.

stade dit de la « cueillette » où l'homme se nourrit des plantes sauvages qu'il cherche dans les bois et parmi les herbages.

Au nord de leur pays, à Tsari (la montagne herbeuse) est un lieu de pèlerinage célèbre au Tibet. Le pèlerinage a lieu tous les douze ans et attire un grand nombre de Tibétains. Cependant, l'accès du territoire des Lhopas étant interdit aux étrangers – et les Tibétains sont considérés par eux comme des étrangers – les pèlerins doivent obtenir, moyennant paiement, l'autorisation de se rendre à Tsari et sont pourvus de guides qui veillent à ce qu'ils ne s'écartent pas de l'itinéraire direct.

Passeports et visas délivrés moyennant finance ne sont point, on le voit, des inventions dont les « civilisés » de l'Occident ont le droit de s'enorgueillir. Des sauvages en ont imaginé l'équivalent avant eux.

Hors des zones des cultures et des forêts dans les hautes régions du Tibet septentrio-

nal et occidental, entre 3 000 et 5 500 mètres d'altitude, couvertes d'alpages, aux véritables « extrémités » du Tibet vivent les Thakhopas pasteurs : les Dokpas (gens des solitudes).

Avec eux nous avons atteint les moins civilisés des Tibétains : des barbares, mais certes point des sauvages et certainement pas non plus des individus dénués d'intelligence, il s'en faut.

Les Dokpas vivent du produit de leurs nombreux troupeaux et habitent de vastes tentes noires faciles à déplacer. Les Dokpas ne sont pas des nomades. Il serait difficile d'être véritablement nomade à notre époque, la terre est trop densément occupée. Les Dokpas transhument suivant les saisons en demeurant toujours sur le territoire appartenant à leur tribu.

Ce territoire est la propriété collective de la tribu ; il n'en est pas de même des troupeaux. Les propriétaires des yaks, des che-

vaux, des moutons qui constituent ces troupeaux ne sont pas toujours eux-mêmes des Dokpas. Certains sont des lamas ou des laïques riches qui confient la garde de leurs bêtes à des pasteurs. Une sorte de contrat rappelant celui du métayage est conclu verbalement à ce sujet, il est réglé par la coutume ; le dokpa-gardien a l'usage des bêtes contre certaines redevances en nature : beurre, fromage, laine.

Tandis que les habitants des régions de Lho et de Po, les Gyarongpas, les Tsarongpas et d'autres, bien que cultivant le sol, demeurent en même temps fidèles à la pratique primitive de la « cueillette », consommant des plantes et des racines sauvages, les Dokpas ne s'y montrent nullement enclins.

Évidemment, les terres de haute altitude où ils vivent n'offrent guère de légumes sauvages ; il en existe pourtant quelques-uns, notamment d'excellentes algues comestibles

qui poussent dans les marais et dont je me régalaï, mais les Dokpas les dédaignent, tout au plus recherchent-ils une racine qu'ils appellent *touma*, dont le goût rappelle celui de la châtaigne.

Les Dokpas passant leur vie parmi d'immenses alpages semblent être hantés par ces paysages tout en herbe, si bien que toute plante verte leur paraît être de l'herbe et ils déclarent que, comme l'herbe, elle est bonne à nourrir les bêtes, mais non les hommes. Cette opinion ressemble à celle qu'entretenaient les anciens Mongols nomades : « L'herbe nourrit les bêtes, disaient-ils, les bêtes nourrissent les hommes. » Mais les Mongols se nourrissaient presque exclusivement de viande, tandis que les Dokpas tibétains en mangent très peu. Ce n'est que rarement, comme à l'occasion d'une fête, que les Dokpas abattent des bêtes de leurs troupeaux. Leur nourriture quotidienne, très monotone, consiste en lait caillé, yoghourt qu'ils

dénomment *cho*, en fromage qui n'est que du lait séché, en thé beurré et en farine d'orge grillée – *tsampa* – qu'ils achètent aux caravanes de marchands qui visitent leurs campements pour y acheter de la laine ou du beurre.

Le même code de l'honneur que j'ai signalé à propos des Popas prévaut chez tous les Dokpas, ceux du Ngari, des environs du lac Mophan aux sources du Gange près du mont Kailas à l'Ouest ou dans la province septentrionale de Chinghai dans la région du Koukou nor et plus fortement encore chez les Ngologs des sources du Fleuve Jaune et du pied de l'Amné Matchén. Pour tous, le héros est le victorieux brigand de Grands Chemins.

Depuis très longtemps, ces Dokpas du Chinghai et des districts environnants sont en rapport avec les Chinois ; leur mentalité particulière n'en a pas été altérée.

Ils n'ignorent point les modes de vie résultant de la civilisation : le confort que procure une maison pour s'abriter du gel et de la pluie, la culture qui assure une nourriture variée. Dans les villes chinoises où quelques-uns des leurs se rendent parfois, ils ont vu les divers objets exposés aux étalages des boutiques. Parfois, ils se laissent tenter, achètent l'un ou l'autre article – généralement les plus inutiles – mais rien de tout cela n'entame le fond de leurs mœurs ancestrales qu'ils tiennent pour excellentes et préférables à celles de leurs voisins : les citadins de la frontière chinoise ou des villages du Tibet. D'ailleurs, le Dokpa ne raisonne pas sa conduite, il n'en cherche pas les motifs, il obéit à un instinct, l'instinct qui incite l'animal à se comporter suivant les lois propres à l'espèce à laquelle il appartient et, en vivant longtemps dans leur intimité, on en arrive presque à les considérer comme appartenant à un genre spécial des êtres animés.

Certains Dokpas ont pourtant tenté de timides essais de vie semi-sédentaire, construisant des hameaux d'un genre primitif dans les parties les plus basses d'altitude et les plus abritées de leur territoire. Quelques-uns d'entre eux, délégués à cet effet, y habitent pendant le temps nécessaire pour cultiver de l'orge, des fèves, ou même un peu de blé puis, la récolte faite et mise à l'abri, les cultivateurs rejoignent le reste de la tribu dans les campements des alpages.

Ces demi-transfuges de la vie purement pastorale sont dénommés *Rongdoks*, de deux mots : *rong* = vallée et *dok* = solitude, qui désignent leur double résidence.

Il est douteux qu'en faisant ce pas vers la civilisation les Dokpas aient agi par inclination. Ils y ont plutôt été poussés par des circonstances d'ordre économique. *Tsampa* et farine leur sont vendues de plus en plus cher par les marchands itinérants qui visitent

leurs tentes noires. Cultiver eux-mêmes le grain qui les produit est profitable.

Quoi qu'il en soit, des séjours même courts et espacés dans un village ne peuvent manquer d'exercer une influence sur le caractère des Rongdoks. Peut-être serviront-ils à atténuer leur sauvagerie native, leur xénophobie instinctive et farouche qui s'applique à tous, gens et choses qui ne sont pas des leurs.

Les rapports administratifs des Chinois avec les Dokpas du Tibet septentrional et du Tibet oriental ont, jusqu'à présent, été nuls ou franchement mauvais.

À part les marchands, les Dokpas ne connaissent des Chinois que des troupes patrouillant le pays ou des expéditions punitives succédant aux pillages à main armée dont ils se rendent coupables.

Les Dokpas du Chinghai : Ngologs et autres qui partagent les vues des Popas con-

cernant la noble carrière du brigandage ne sont nullement enclins à considérer la répression exercée par des chefs militaires comme une juste punition de leurs méfaits. Ils ont été, plusieurs fois matés avec férocité ; la crainte de représailles analogues s'ils s'opposent aux desseins de la Nouvelle Chine sur eux peut les induire à une soumission temporaire, mais de nouvelles irruptions de folle sauvagerie peuvent se produire si les dirigeants chinois heurtent même légèrement les préjugés de ces « non-civilisés ». Des mesures tendant à l'amélioration des races de bétail, la construction de routes donnant passage à des véhicules automobiles, la prospection en vue de découvrir les gîtes de minéraux utiles¹⁵⁵ et surtout le recensement de la

¹⁵⁵ Tous les Tibétains s'opposent avec la plus farouche vigueur à l'extraction des minéraux qui causerait, disent-ils, le dessèchement du sol, d'où s'ensuivraient la destruction des pâturages, la

population sont capables de déclencher la révolte et de nécessiter de nouvelles répressions inévitablement suivies d'un surcroît de haine. Cependant, la construction de la grande route Sining-Lhassa à travers le Koukou nor et celle de Cheng-tou à Lhassa par le pays de Kham, commencées en 1940, se poursuivent et des prospecteurs annoncent la découverte de charbon, d'or et d'uranium.

Si les anciennes armées chinoises, mal équipées, formées de mercenaires toujours prêts à se débander et à désertir, parvenaient à tenir en bride les Thakhopas des frontières du Tibet, on ne peut pas douter que l'armée nationale de la République chinoise populaire saura encore mieux qu'elle avoir raison d'eux s'ils manifestent une turbulence dange-

mort du bétail qu'ils nourrissent et celle des hommes qui se nourrissent de la viande et du lait des bestiaux et qui se vêtent avec leur laine.

reuse. Toutefois, dompter, écraser n'est pas unir, assimiler.

Les Chinois ont aussi leurs « Thakhopas » : Lolos, Mossos, Lissous, etc. dans les régions du sud-est et de l'est, ou populations de descendance mongole et turcoman au nord-ouest ; tous demeurent foncièrement des « en dehors », des étrangers à la communauté chinoise dont celle-ci doit se défier.

Les Thakhopas du Tibet s'ajouteront à eux et cette masse, bien que sans cohésion, d'inapprivoisables individus pourra encore être une source d'ennuis pour la Nouvelle Chine, comme elle l'a été pour l'ancienne pendant de nombreux siècles.

Il y a lieu de noter en terminant ce chapitre que l'un des premiers soins des Chinois reprenant en main le gouvernement effectif du Tibet a été de réprimer le brigandage. À l'heure actuelle, les indigènes des Tchang thangs et des autres extrémités du pays ont

dû se résoudre à renoncer à la noble carrière de chevaliers de grands chemins et la sécurité des voyageurs est presque entièrement assurée. Un élément pittoresque disparaît ainsi des solitudes tibétaines. Les Thakhopas pourront se lamenter en songeant aux jours héroïques d'antan, mais la majorité de la population se réjouit grandement de la tranquillité qu'elle pourra goûter.

Une autre mesure civilisatrice déjà indiquée au chapitre premier et propre à affecter la vie des Dokpas consiste en l'établissement de six grandes fermes dans la région du Chinghai. On y enseignera aux indigènes la conduite des tracteurs et d'autres méthodes de culture moderne. La moyenne de la superficieensemencée en blé dépendant de chaque ferme est de 2 000 hectares. Il restera à voir la réaction des Dokpas à une telle innovation. De petits essais analogues tentés précédemment n'ont guère eu de succès.

Appendice I

Une attitude des jeunesses bouddhistes chinoises

L'attitude prise par certains de leurs coreligionnaires, des Bouddhistes chinois, est-elle susceptible d'exercer une influence sur les idées et la conduite des Tibétains, spécialement sur celles des membres du clergé lamaïste?... Il sera intéressant d'observer les mouvements qui pourront se produire dans ce milieu qui, selon l'orientation vers laquelle il inclinera, est capable de faciliter ou d'entraver considérablement les desseins de la Chine nouvelle sur le vieux Tibet.

Il y a peu de temps, le journal : *The Voice of Young Buddhist Association*¹⁵⁶ de Shanghai a publié une série d'articles par M. Ting Hung-t'u dans lesquels celui-ci définit l'attitude des jeunes Bouddhistes en face de la Chine démocratique et tente d'établir une similitude entre la doctrine bouddhiste et les théories sur lesquelles s'appuie le nouveau régime chinois.

L'auteur paraît se méprendre en plusieurs points quant au caractère fondamental du Bouddhisme. Je relèverai ces divergences, bien qu'à la vérité nous n'ayons guère à nous en occuper ici. Ce qui peut nous intéresser, c'est de voir de quelle manière la propagande déjà amorcée par les Chinois parmi les moines tibétains pourra être étayée par des arguments à base religieuse.

¹⁵⁶ *La Voix de l'Association de la Jeunesse bouddhiste.*

Dans l'article intitulé : *Perspectives d'avenir du Bouddhisme*, M. Ting Hung-t'u déclare :

« Au début, notre maître, le Bouddha Çakya Mouni, rejeta la gloire et les prérogatives du titre d'héritier royal, laissa là les grandeurs de la Cour et marcha résolument vers le peuple. »

Voilà un tableau touchant, mais il ne peut guère s'insérer dans le cadre des données que nous fournissent les textes bouddhistes les plus dignes de notre confiance.

Le Bouddha n'a jamais songé à « marcher vers le peuple ». Nos problèmes de classes sociales n'existaient pas de son temps. Ils ne se posent pas non plus au Tibet sous la forme que nous leur connaissons et qui comporte l'existence d'un prolétariat ouvrier. Il n'y avait, au pays du Bouddha, ni usines ni fabriques, mais seulement des paysans et de petits artisans travaillant chez eux en famille,

les uns et les autres aussi incapables d'imaginer des revendications sociales, des droits politiques, un gouvernement démocratique, etc., que l'était le bétail de leur village.

La situation au Tibet n'est guère différente.

Notre auteur appuie sur le caractère qu'il prête au Bouddha :

« Usant de sa subtile sagesse et de son talent pour la discussion, il (le Bouddha) établit les doctrines de la compassion et de l'égalité et déracina complètement le cruel système des castes qui servait, alors, à opprimer la masse des travailleurs ; très vite il gagna les foules. »

Tout cela travestit pas mal les faits.

Siddhartha Gautama, le Bouddha, appelé aussi, Çakya Mouni (l'ascète de la tribu des Çakyas), appartenait à la caste des *Kshatriyas*, la noblesse, il n'était point fils de roi, à moins qu'on ne décore du titre de roi, comme

on le fait au Tibet, un chef de clan. Les récits du Bouddhisme tardif se sont complu à entourer le Bouddha d'un décor propre à susciter l'admiration du vulgaire et, de Ceylan à la Mongolie, les foules bouddhistes se délectent de ces descriptions colorées où les splendeurs du monde des Dieux s'unissent à celles des opulents souverains de la terre pour composer le milieu dans lequel le Bouddha se meut.

Toutes les religions gâchent ainsi les figures grandes et simples des fondateurs dont elles se réclament tout en les trahissant.

Le Bouddha faisait partie de cette antique aristocratie intellectuelle de l'Inde qui se tenait hors des préoccupations de toutes les masses : celles des pauvres et celles des riches et des puissants, qui planait « au-dessus de la mêlée », comme disait Romain Rolland, détachée et sereine.

S'il quitta son palais, ce fut pour se retirer dans la solitude et y méditer sur le problème

du Mal, celui de la Douleur, envisagé à l'échelle universelle et non point rétréci à la mesure de la souffrance engendrée par un ordre social néfaste. Résoudre le problème sur le plan général ne devait-il pas en résoudre tous les aspects particuliers ?

Ceux qui écoutèrent ensuite sa prédication n'appartenaient pas à la plèbe des ignorants miséreux. Ceux-là étaient inaptes à comprendre l'enseignement d'un philosophe. Les textes sont précis sur ce point ; toujours ils désignent les auditeurs et les disciples du Bouddha comme « fils et filles de bonnes familles » marquant ainsi qu'ils appartenaient aux classes élevées et cultivées de la société de son époque, les seules parmi lesquelles pouvaient se rencontrer des individus enclins à s'intéresser à l'enseignement du Bouddha et capables de le comprendre.

« Égalité », « système des castes », le Bouddha n'a jamais revendiqué la première

ou combattu les secondes sur le terrain politique. Ce terrain n'existant pas de son temps.

Il se contentait *d'ignorer* la division des castes et de la faire *ignorer*, en pratique, par ses disciples.

« Ce ne sont ni les richesses ni la naissance qui font d'un homme un Brahmane ; celui en qui se rencontrent la vérité et la justice, celui-là est un Brahmane¹⁵⁷. »

Il découlait de sa doctrine que les hommes étaient pairs et égaux à équivalence de valeur intellectuelle et morale. Envers les inférieurs : ceux dont l'esprit est « obtus » disent les textes, la bonté est un devoir impératif. Les auteurs tibétains dénomment gentiment ces « inférieurs » des « enfants ». On ne méprise pas les enfants qui manquent de savoir et qui, à cause de leur ignorance, tiennent

¹⁵⁷ Dhammapada.

une conduite déraisonnable. Ils s'instruiront en y mettant le temps, dans cette vie ou dans une autre.

Quant à la « compassion », les Bouddhistes de l'École mahâyâniste, celle qui prévaut en Chine et au Tibet, la placent en tête de leur système d'éthique.

Leur littérature se répand, à son sujet, en déclamations sentimentales grandiloquentes et même absurdes qui n'ont aucun effet sur la vie courante des individus et le train des événements dans le monde.

La bonté enjointe par le Bouddhisme originel découlait de la pitié qu'inspirait le spectacle des êtres en proie à la souffrance, pris dans le grand drame de l'universelle douleur.

Le disciple ne devait point être agité par une vaine émotion. Alors qu'il secourait autrui, même en se sacrifiant lui-même, il ne se départait pas de son calme clairvoyant.

« Lorsque grâce à une vigilante attention, le sage a acquis une vue claire et pénétrante, il s'élève jusqu'au séjour de la Connaissance et, de là, du même œil que celui qui est sur une montagne regarde ceux qui sont dans la plaine, il regarde la foule affligée et sotte. »
[*Dhammapada*].

Ce n'est évidemment pas à ce Bouddhisme des élites que le collaborateur de *la Voix de la Jeunesse bouddhiste* chinoise se rapporte. Continuons à l'écouter :

« Dès son arrivée en Chine, le Bouddhisme se fit de nombreux adhérents¹⁵⁸ parmi les paysans et les petits artisans. Certains des patriarches¹⁵⁹ exerçaient un métier, ainsi,

¹⁵⁸ Au contraire, ses progrès furent assez lents.

¹⁵⁹ Dénomination appliquée aux chefs spirituels de la secte Ts'an (Zen au Japon).

Huei Neng gagnait sa vie à piler du riz¹⁶⁰, et un certain Huang ta-t'ie partageait son temps

¹⁶⁰ Cela n'est pas tout à fait exact. Huei Neng est le nom du sixième patriarche dont le nom chinois est Wei Lang. Le titre patriarche se rapporte ici à la succession des chefs spirituels de la Secte de Méditation nommée Ts'an en Chine et Zen au Japon. Voici les faits ainsi qu'ils sont narrés par Wei Lang lui-même dans sa biographie :

« Mon père, natif de Fan Yang, fut révoqué de son poste de fonctionnaire et exilé au Kwang-toung. Il mourut alors que j'étais encore très jeune, laissant ma mère dans la misère. Nous allâmes ensuite habiter à Canton. Je gagnais ma vie en vendant du bois au marché. » (Il est dit ailleurs que Wei Lang travaillait aussi comme cultivateur.)

C'est lorsqu'il fut entré au monastère de Wong Mui, dont le cinquième patriarche était le chef, qu'il lui fut assigné comme fonction de servir à la cuisine, d'y fendre du bois et d'y piler du riz. (En Orient on décortique le riz en le pilant dans un mortier.) Wei Lang devint le plus célèbre des « pa-

entre son travail de forgeron et l'étude de la Loi (la Doctrine bouddhiste).

« Malheureusement, le Bouddhisme chinois, perdant au cours des siècles le souvenir de ses origines, chercha l'appui des riches et se sépara des classes laborieuses. Voici que le peuple des travailleurs relève la tête. Le Bouddhisme doit profiter de l'occasion pour se retrouver lui-même. D'après les enseignements du Mahâyâna et les réalités de l'histoire, le Bouddhisme authentique doit s'harmoniser avec le progrès d'une société qui devient populaire et industrielle.

« Tous ceux qui sont de sincères disciples du Bouddha doivent se hâter de faire sortir le

triarches » de la Secte de Méditation, il en fut aussi le dernier. Cette secte dont l'enseignement a assimilé beaucoup de doctrines du Taoïsme philosophique est la secte des intellectuels au Japon et en Chine.

Bouddhisme de sa tour d'ivoire, l'entraîner aux carrefours, lui arracher ce déguisement dont l'ont autrefois affublé les classes dirigeantes, lui rendre son visage primitif et en refaire l'un des éléments de la vie des masses laborieuses. Ainsi pourra-t-on faire taire des préjugés comme ceux-ci : le Bouddhisme est une superstition ; le Bouddhisme fait obstacle à la production ; le Bouddhisme est une attitude de la pensée bourgeoise. »

En d'autres articles, le même auteur examine l'attitude du nouveau gouvernement chinois envers les Bouddhistes. La même attitude sera vraisemblablement adoptée par lui au Tibet. Toutefois, en fait de religion, il n'aura qu'à s'y préoccuper des Bouddhistes lamaïstes, d'un petit nombre de Böns adeptes de l'ancienne religion du Tibet analogue au Taoïsme chinois et d'un nombre infime d'Hindous et de Musulmans étrangers établis au Tibet. Il n'y a ni Catholiques ni Protestants

au Tibet même. Ceux qui habitent la province de Kham ne sont que quelques poignées.

Voici ce qui nous est dit :

« En accord avec le principe de la liberté de croyance, toute religion peut subsister dans les territoires libérés, que ce soit Protestantisme, Catholicisme, Islamisme, Bouddhisme ou toute autre religion. Si leurs membres observent fidèlement les prescriptions du gouvernement, ils recevront toute protection¹⁶¹. Croyants et non-croyants joui-

¹⁶¹ C'est exactement ce qu'ont déclaré des missionnaires baptistes canadiens passant à Hong Kong. Pourvu que les missionnaires se contentent de prêcher leur religion, qu'ils ne s'occupent point de politique et s'abstiennent de critiquer le Gouvernement dans leur enseignement, s'ils ont des écoles, on les laisse parfaitement en paix.

Les gouvernants chinois ont d'ailleurs à ce sujet une idée de « derrière la tête ». Lorsque les missionnaires étrangers seront partis, pensent-ils,

ront de la liberté ; il ne sera pas permis d'user de contrainte et tous seront traités de la même manière.

« Ainsi, ce qui, dans les territoires libérés, appartient aux Bouddhistes, bâtiments, peintures, livres de doctrine et objets de culte, réunions et cérémonies recevront la même protection que ceux des autres religions si les lois du gouvernement du peuple sont observées.

« La nouvelle démocratie nous accorde ces droits et privilèges, nous ne devons pas, par mésestime de nous-mêmes ou par timidité, en rejeter l'usage. Mais si l'on attende à nos

et que les Missions ne seront plus soutenues par l'apport de contributions venant de l'étranger, les convertis chinois étant privés des avantages matériels que les Missions leur procurent, abandonneront peu à peu, d'eux-mêmes, des croyances et des pratiques qui ne s'accompagnent d'aucun profit.

droits et privilèges pour nous en dépouiller, nous devons protester énergiquement et sans ambages. Ainsi nous n'aurons pas honte d'agir en vrais disciples courageux de Çakya Mouni et nous saurons en même temps ne pas nous montrer ingrats à l'égard de Mao Tse-tung qui se donne tant de peine pour diriger la Nouvelle Démocratie. »

Les jeunes Bouddhistes chinois disent encore :

« Le Bouddhisme mahâyâniste ne prêche pas l'abandon du monde ; la doctrine des *paramitas*¹⁶² nous pousse à l'action et au dévouement. Le Hua-yen-Ching¹⁶³ ne dit-il pas de « ne pas rechercher sa propre tranquillité », mais de « vouloir arracher tout être vi-

¹⁶² *Paramitas* : les vertus excellentes parmi lesquelles : le don, l'effort persévérant.

¹⁶³ Un livre bouddhiste.

vant à la douleur » ? C'est là toute la vocation compatissante des Bodhisatwas. Il faut donc à leur suite et dans l'esprit de la Loi bouddhiste entreprendre une lutte courageuse contre les trois puissances mauvaises de l'heure présente : esprit féodal, impérialisme et superstitions que Mao Tse-tung stigmatise comme des entreprises de meurtre, de vol et de duperie. Voilà l'esprit révolutionnaire du Bouddhisme actuel. »

Et M. Ting Hung-t'u exhorte les jeunes Bouddhistes à s'inspirer de l'exemple des deux grands disciples du Bouddha : Wenshu et P'u-hsien¹⁶⁴ personnifiant, le premier, la Sagesse et, le second, l'Action et la Bonté.

¹⁶⁴ Ce sont les Bodhisatwas mystiques dénommés respectivement Manjoushri et Samantabhadra en sanscrit et Jampéyang et Kuntou Zangpo en tibétain.

« C'est en unissant ces deux tendances, l'une orientée vers la pensée et l'autre vers l'action que les jeunes Bouddhistes pourront mener à bien la lutte contre la superstition d'une part et contre l'impérialisme et le féodalisme de l'autre pour réaliser un jour l'idéal de vie et de sagesse de l'humanité. »

Comment les Bouddhistes lamaïstes accueilleront-ils ces déclarations ? — Elles leur seront transmises, cela ne fait aucun doute et, pour ma part, je connais des Chinois qui doivent, très probablement, en ce moment même, profiter de leur séjour au Tibet pour y répandre des idées analogues.

Toucheront-elles leur but ? Quelle réaction peut-on attendre des Tibétains ? — Je suis presque disposée à répondre : *aucune*.

Les deux personnages du panthéon mahâyâniste dont l'autorité est invoquée par les jeunes Bouddhistes chinois et présentés par eux comme des disciples du Bouddha : Wen

shu et P'u-hsien sont bien connus des Tibétains qui les dénomment respectivement Jampéyang et Kuntuzangpo et les tiennent eux aussi – surtout le premier – comme ayant fait partie du cercle des auditeurs du Bouddha. Mais ce n'est pas à ce titre qu'ils sont vénérés sur les autels ; leur condition est celle des Déités dont on implore des faveurs¹⁶⁵ ; nul ne songe à réclamer d'eux des directives concernant des sujets d'ordre social.

Le Bouddha lui-même a presque entièrement cessé, dans les sectes mahâyânistes et tantriques, d'être ce qu'il a été en réalité : un philosophe indien, pour devenir une person-

¹⁶⁵ Concernant Wen shu-Manjoushri, voir dans *Sous des nuées d'orage* le récit de mon séjour à Wu tai shan, le principal lieu de pèlerinage dédié à ce Bodhisatwa.

nalité mythique entourée de légendes fantastiques.

Le Bouddha socialiste militant qui « marche vers le peuple » et était entouré de disciples appartenant aux basses classes sociales qu'évoquent — contrairement, d'ailleurs, aux faits historiques — les articles parus dans l'organe de la *Jeunesse bouddhiste chinoise* ne peut guère exercer d'attraction sur des Tibétains qu'ils soient clercs ou laïques. On peut même croire qu'ils n'estimeraient pas un tel Bouddha. À leurs yeux, il manquerait de dignité.

Les Maîtres religieux tibétains ne se mêlent point aux foules, ils vivent retirés et ne dispensent leur enseignement que parcimonieusement à quelques individus élus par eux après maintes épreuves. À part de rares ascètes du genre du célèbre Milarespa, sorte de Diogène tibétain, ceux des anachorètes qui habitent des cavernes dans la solitude ne s'y trouvent point dépourvus de tout confort.

Leurs admirateurs ont pourvu à l'aménagement de leurs demeures préhistoriques d'une manière bien mieux ordonnée que je ne l'avais fait pour ma propre caverne, lorsque je vivais en ermite, et la condition de ces solitaires ne peut aucunement éveiller des sentiments de pitié ou d'attendrissement. Les Tibétains imaginent leurs Maîtres religieux comme distants, et même altiers, ce qui n'exclut pas de leur part une bonté profonde et, surtout, agissante.

Le Mahâyâna pourra offrir de nombreux points d'accord aux propagandistes de la Nouvelle Chine, mais ceux-ci devront avancer avec tact, prudence et, surtout, en s'étant parfaitement renseignés sur les conceptions très spéciales des Tibétains concernant le Bouddhisme.

Le choc entre les Bouddhistes tibétains et les représentants de la Chine Nouvelle n'aura certainement point pour cause des idéologies de nature religieuse. Les Chinois rouges sont

parfaitement sincères lorsqu'ils promettent à tous une complète liberté de croyances et une pareille liberté pour leurs pratiques culturelles. D'autre part, je crois que les Jeunes Bouddhistes chinois se bercent d'un espoir un peu téméraire en imaginant que les bâtiments appartenant à des groupements bouddhistes : monastères ou temples ne seront jamais réquisitionnés ou saisis pour être affectés à une autre destination. Il n'y aurait là rien de nouveau. J'ai vu en Chine, avant l'époque du Kuomintang et pendant le règne de celui-ci, de nombreux temples et des monastères transformés en casernes ou en bureaux administratifs. L'on a vu au chapitre précédent, dans le récit des luttes entre le Pouvoir civil et le Clergé, que ces prises de possession des biens du clergé ont été depuis longtemps de pratique courante en Chine et, jamais, dans leur pays, les Chinois ne se sont trouvés en face de « monastères-villes » ou de « monastères-forteresses » abritant des milliers de moines : 8 000 à 10 000 ou da-

vantage comprenant des moines-soldats. Il est très improbable que ceux-ci et les vastes terres qui s'y rattachent échappent à la vigilance des administrateurs chargés de la mise en vigueur des nouvelles lois agraires.

Ce sont sur celles-ci qu'il convient que nous jetions un coup d'œil. Jusqu'à présent, elles ne sont pas encore applicables au Tibet, mais l'on peut croire qu'il n'y échappera pas longtemps.

Appendice II

La nouvelle loi agraire chinoise

Rien de ce qui se fait en Chine n'est à proprement parler une innovation. Presque toujours la « nouveauté » est un décalque plus ou moins fidèle ou plus ou moins divergent de formes ayant existé dans le passé. La Réforme agraire promulguée en 1950 par le gouvernement de la République populaire de Chine n'échappe pas à cette règle.

Nous n'avons pas ici à examiner cette réforme du point de vue de ses effets sur les Chinois, mais seulement à envisager l'étendue possible de sa portée au Tibet et les réactions qu'elle est susceptible d'y provoquer selon qu'elle sera partiellement ou intégralement appliquée.

Pour ce faire, il est nécessaire de considérer le terrain moral sur lequel les récentes lois agraires doivent être implantées et ce terrain diffère dans le cas des Chinois et dans celui des Tibétains.

Les premiers sont essentiellement agriculteurs, les seconds sont, par tempérament, pasteurs.

C'est accessoirement et cédant à la nécessité qu'ils ont fondé des villages et sont devenus paysans et ceci à une époque qui n'est pas de beaucoup antérieure au V^e siècle de notre ère, alors qu'une dynastie de rois avait groupé de façon précaire, autour d'elle, un certain nombre des multiples tribus gouvernées par de petits chefs, les prédécesseurs des roitelets (gyalpos) qui existent encore de nos jours.

À l'histoire de ces rois établis au pays de Yarlung, au sud du Tibet, se bornent à peu près toutes les données historiques que nous

possédons concernant le Tibet. Cependant, en dehors de la fertile et relativement chaude région de Yarlung traversée par le Yésrou tsangpo (le haut cours du Brahmapoutre) s'étendent d'immenses territoires. Les ancêtres de tous ceux que nous groupons aujourd'hui sous la dénomination de Tibétains ne se trouvaient point parmi les agriculteurs du Yarlung. Certains erraient en nomades en d'autres régions ou y vivaient en pasteurs comme le font les *dokpas* contemporains. Des lois agraires analogues à celles promulguées en Chine ne peuvent ni s'appliquer indifféremment à toutes les catégories de Tibétains, ni provoquer des réactions identiques chez des gens de tendances ataviques si dissemblables.

Quant à la Chine, dix siècles avant Jésus-Christ, il y existait des groupements de paysans ; on y connaissait la culture effectuée en collectivité et des codes concernant la propriété foncière. Une longue accoutumance y a

préparé les populations à accueillir la récente Réforme agraire et le partage du sol qu'elle comporte, comme elle en a accueilli d'autres dans le passé et pourra en accueillir d'autres encore dans l'avenir. Il n'en va pas de même en ce qui concerne le Tibet. Le terrain est, là, plus vierge et ses habitants sont susceptibles de se montrer rétifs.

Mais ici, une question surgit : À qui donc le sol appartient-il ?... Qui a le droit d'en disposer ?... À vrai dire, cette question ne s'élève que dans l'esprit d'individus appartenant à des groupes sociaux déjà très civilisés, composés de sédentaires occupant un espace restreint de territoire.

La notion instinctive est que le sol appartient à tous les hommes¹⁶⁶ et que ce qui cons-

¹⁶⁶ Telle était aussi la conception de l'auteur des psaumes : « Les Cieux sont à l'Éternel, mais il

titue la propriété, c'est le fait de l'occupation et de l'usage d'une partie déterminée de celui-ci.

Il ne faut pas croire que cette notion a totalement disparu. Personnellement, j'en ai trouvé l'application en des endroits reculés du Tibet. La terre qui n'y était pas propriété reconnue d'un village ou d'une tribu de pasteurs, qui n'était utilisée par personne, demeurait à la disposition de quiconque souhaitait s'y installer. C'est ainsi que j'ai pu m'établir dans un ermitage construit par mes soins dans un endroit de mon choix. Je ne faisais en cela qu'imiter les lamas et les laïques qui construisent des riteus¹⁶⁷ à

a donné la terre aux enfants des hommes. » Ps, CXV, 16.

¹⁶⁷ Hutte, cabane, ou caverne aménagée pour servir de logis situées dans des endroits solitaires sur les montagnes.

l'usage d'anachorètes contemplatifs ou d'intellectuels studieux amoureux de la solitude. D'importants monastères ont même été édifiés sans que ceux qui les bâtissaient aient jamais eu à se soucier d'un propriétaire du terrain qu'ils occupaient.

Les traditions tibétaines racontent les débuts de la propriété comme ayant consisté en la délimitation d'un champ par un individu ou par un groupe d'individus qui l'avaient cultivé.

D'autre part, elle relate également des faits de prise de possession du sol par la conquête. Un chef de bande s'établissait avec ses compagnons dans un endroit qu'il avait trouvé sans occupants ou dont il avait chassé ou tué les occupants. Ensuite, usant de l'autorité que ses hommes lui avaient conférée, il répartissait entre eux des parcelles du territoire conquis.

C'est un stade succédant à la conquête initiale qui nous est décrit comme ayant existé en Chine, il y a trente siècles.

Le roi disposait à son gré du sol et de ses habitants dont la condition était celle de serfs attachés à la glèbe¹⁶⁸. Il en distribuait à son gré des étendues plus ou moins grandes à qui bon lui semblait. Ce pouvait être comme récompense de services rendus ou comme émoluments à des fonctionnaires, ou pour n'importe quel autre motif. Certaines parcelles de terre étaient concédées, plutôt que données en pleine propriété, à des paysans qui n'avaient pas le droit de les vendre et pas toujours, non plus, le droit de les léguer à leurs descendants.

¹⁶⁸ Une condition à peu près analogue se rencontre encore au Tibet. Voir le chapitre concernant les paysans et celui concernant les hobeaux.

D'ailleurs, les terres quelles qu'elles fussent qui avaient été distribuées pouvaient toujours être reprises au bénéficiaire de la donation ou à ses héritiers en punition de fautes commises par eux ou, simplement, s'ils tombaient en disgrâce.

Un article d'un code promulgué beaucoup plus tard par le roi tibétain Srong bstan gam-po (VII^e siècle après J.-C.) nous donne à comprendre qu'il s'était formé au Tibet une classe d'individus riches et puissants qui ne pouvaient être que de grands propriétaires car, à cette époque, il n'y avait pas d'autre forme de richesse que la propriété foncière. Ceux-ci, vraisemblablement, oppressaient le menu peuple composé de cultivateurs et le code tend à leur répression en déclarant :

« La Loi doit abaisser les grands. Les pauvres doivent être gouvernés selon des méthodes raisonnables. »

Nous manquons d'informations exactes quant à la nature de ces méthodes raisonnables. Comment s'appliquaient-elles au problème de la propriété du sol et de son usage?... Nous l'ignorons. Toutefois, nous avons vu précédemment que le roi tibétain Mouti¹⁶⁹ ayant tenté un partage de terres, celui-ci n'eut pas l'heur de plaire à ses sujets et que le souverain démocrate paya de sa vie son initiative réformatrice en matière agraire.

Les Chinois ayant devancé de nombreux siècles les Tibétains dans la voie de la civilisation, nous ne nous étonnerons pas de rencontrer chez eux une Réforme agraire ayant précédé de longtemps celle de l'infortuné Mouti.

Cette réforme date du début de notre ère. Son but était de remédier à la misère des

¹⁶⁹ Mouti tsémpo (VII^e siècle) petit-fils du roi conquérant Ti srong dé tsén.

paysans qui se trouvaient entièrement livrés à la merci des grands propriétaires terriens.

La loi fixait, alors, à environ 150 hectares la superficie de terrain que l'on avait le droit de posséder.

Quelques siècles plus tard, une législation encore plus stricte fut amorcée et la superficie de la propriété légale réduite à environ 75 hectares.

Lois, décrets et les partages successifs des terres, suivant différents modes, se répétèrent au cours des siècles sans amener de résultats vraiment effectifs et durables.

Enfin, au VIII^e siècle de notre ère, ces partages avec l'attribution de terres aux paysans furent abandonnés.

Nous y revenons.

C'est cette vieille législation agraire comportant des partages, que la Loi agraire de

1950 a reprise avec les modifications que comporte la différence des mœurs modernes.

L'article 36 de la section VI de la Loi relative à la Réforme agraire stipule que cette loi ne sera pas appliquée aux régions de nationalités minoritaires. Le Tibet, s'il est considéré comme une région politiquement annexée à la Chine, mais où les individus de la race des Hans (les Chinois) sont en minorité, ne sera donc pas soumis à la nouvelle loi agraire ; d'autre part, le traité signé à Pékin entre le gouvernement chinois et les représentants des Tibétains assure au Tibet une complète autonomie en ce qui concerne ses affaires intérieures.

Est-ce à dire que le Tibet ne se verra pas appliquer la loi agraire – en tout ou en partie – dans un avenir prochain ?... J'ai déjà posé cette question et le fait que certaines mesures dans le sens des dispositions de la loi ont déjà

été prises par les Chinois au Tibet en donne la réponse.

Quelles sont donc, dans la nouvelle loi agraire, les dispositions susceptibles d'intéresser les Tibétains, de provoquer des réactions hostiles de leur part ou d'être accueillies avec plaisir ? Nous ne devons pas perdre de vue cette dernière alternative : certaines fractions de la population tibétaine trouveront leur compte au nouveau régime et si elles sont lentes à saisir les bénéfices qu'il est censé leur apporter, il est très probable que leur premier mouvement sera enthousiaste.

Voici une première déclaration d'ordre général :

« Le système de propriété et d'exploitation féodale par la classe des propriétaires fonciers doit être aboli et le système de la propriété paysanne doit être réalisé, afin de libé-

rer la puissance de production rurale, de développer la production agricole. »

Un tel but est certainement étranger à la pensée d'un paysan tibétain, on peut même dire qu'il lui sera incompréhensible. Cette puissance, ce développement de la production agricole s'entendent comme l'accroissement de produits qui doivent fournir plus abondamment les marchés de tous les pays. C'est une conception à l'échelle des besoins de toute la nation.

L'horizon d'un paysan tibétain ne s'étend pas aussi loin. « Production » signifie simplement pour lui l'ampleur de sa récolte individuelle. Si elle suffit à satisfaire les besoins de sa famille et comporte un léger surplus dont la valeur lui permettra d'acheter les articles nécessaires, autres que la nourriture : vêtements, etc., il n'en demande pas davantage. Il n'a pas le « goût » du travail et ne prend de la peine que par nécessité. Lorsque des sacs d'orge et de millet, une provision de

viande séchée, de beurre et de thé remplissent son *dzöd*¹⁷⁰, il se considère comme riche et s'abandonne à *ce farniente* délicieux qu'il dénomme *kyi kyi*¹⁷¹ une agréable tranquillité.

Que les impôts ne soient point trop lourds et voilà son bonheur parfait.

Le reste du pays, l'ensemble des hommes et des êtres, c'est là, pour lui, de la « métaphysique », il la laisse aux savants lamas, aux anachorètes absorbés dans la méditation et ne se soucie pas de franchir le seuil de ce domaine intellectuel dans lequel il ne pourrait, pense-t-il, être qu'un balourd intrus.

Mais voici un article susceptible de causer de l'inquiétude à ces hobereaux, à ces *gyal-*

¹⁷⁰ L'endroit où il garde ses réserves de toutes natures.

¹⁷¹ Skyi-skyi.

pos que j'ai décrits en des chapitres précédents.

Peut-être leur semblera-t-il obscur, ce qui ne pourra qu'en accroître le caractère inquiétant :

« La terre, les animaux de trait et le matériel agricole, ainsi que le surplus des récoltes des propriétaires et le surplus des maisons qu'ils possèdent à la campagne¹⁷² seront confisqués, mais leurs autres biens ne seront pas confisqués. »

Quels sont ceux qui sont dénommés « propriétaires » fonciers ? — On nous le dit :

« Les propriétaires fonciers sont ceux qui possèdent des terres et qui, sans les cultiver

¹⁷² Cela paraît être l'équivalent du « domicile secondaire » que l'on nous demande de mentionner dans nos déclarations concernant l'impôt direct.

eux-mêmes ou en ne fournissant qu'un travail secondaire, vivent de l'exploitation des paysans. La principale forme de cette exploitation consiste à faire payer des taux de fermage excessifs aux cultivateurs.

« Les personnes qui, après avoir vendu leurs terres, refusent de travailler, bien qu'elles en soient capables et mènent un train de vie dépassant celui des paysans ordinaires sont considérées comme des propriétaires fonciers.

« Sont traités de la même manière que les propriétaires fonciers ceux qui les aident à percevoir les fermages, à gérer les terres, qui font de l'exploitation des paysans leur principal moyen d'existence et dont les conditions de vie sont supérieures à celles des paysans moyens ordinaires pris dans leur ensemble. »

Se doutent-ils de la menace suspendue au-dessus de leur tête ces gras intendants des Grands lamas, des roitelets, des hobereaux

ou des opulents monastères ? – Passeront-ils pour « exploiter les paysans » ? – Je ne doute pas qu'ils ne le fassent peu ou prou, mais leur majeur terrain d'exploitation est certainement leurs maîtres qu'ils rançonnent sans scrupules.

La nouvelle réforme tend visiblement, comme ses devancières, à constituer à chaque paysan un fonds qui lui permette de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille avec le produit de son travail sur ce fonds.

Son but évident est, aussi, d'empêcher qu'après leur partage, les terres allouées aux cultivateurs ne soient aliénées par eux et qu'ainsi se reforme une classe de propriétaires fonciers non cultivateurs bénéficiant, sans travailler, du produit de terres cultivées à leur profit par des salariés plus ou moins nécessaires.

Pourtant, l'article 30 de la section V de la loi déclare :

« Après la Réforme agraire, le gouvernement populaire établira des titres de propriété et reconnaîtra à tous les propriétaires le droit d'administrer, acheter, vendre ou louer des terres librement. »

Dès lors, comment empêcher un paysan de se déposséder ?...

Il semble que ce risque subsiste. Mais, d'autre part, l'autre risque, celui de la reconstruction d'une classe de grands propriétaires fonciers est atténué par les dispositions de la loi qui limite l'étendue du sol qu'un propriétaire peut légalement posséder :

« La moyenne des terres que peut posséder chaque famille de propriétaire foncier sera fixée proportionnellement à la superficie totale des terres cultivables de la sous-préfecture ou de plusieurs sous-préfectures voisines (article 4 de la loi concernant le Reclassement de la Population rurale). »

D'après le texte d'un autre article de la même section qui définit comme « propriétaire foncier » celui qui possède environ 20 hectares de terre, il n'y a guère de danger que des acheteurs puissent se présenter pour acquérir de nombreuses parcelles offertes par des paysans.

Tout cela est d'ailleurs assez confus et se rapporte plutôt à un pays densément peuplé qu'au Tibet où de vastes territoires cultivables restent déserts.

Un texte présentant de l'intérêt pour les Tibétains est le suivant :

« Les lieux historiques ou renommés seront soigneusement respectés. »

Cela peut s'appliquer plus ou moins aux nombreux sites de pèlerinages qui existent au Tibet.

« Les sanctuaires ancestraux, les temples, les monastères, les églises et autres bâti-

ments publics et propriétés ne seront pas touchés. »

Toutefois, il ne faut pas croire que les « dépendances » de ceux-ci sont également épargnées. La mention « temple », « monastère », etc. ne désigne *qu'un* édifice ou un nombre de bâtiments groupés ensemble et formant un tout. Ce qui est en dehors d'eux, comme des succursales en d'autres lieux et, évidemment, des fermes et de vastes superficies de terres « tombera sous l'administration du gouvernement populaire local et sera utilisé à des fins publiques, à moins qu'il ne convienne à l'usage des paysans ». (Article 21 – section IV.)

Il y a lieu de remarquer ici que le gouvernement de la République populaire n'a pas absolument innové en ceci. Avant lui, le Kuomintang avait déjà réquisitionné nombre de temples bouddhistes ou taoïstes pour y loger des soldats ou pour y installer des bureaux administratifs.

Des locaux appartenant à des Missions gérées par des étrangers avaient été réquisitionnés de même et des terres leur avaient été reprises.

J'ai été témoin oculaire de ces faits.

Enfin, à l'usage du clergé lamaïste, voici les prévisions le concernant, valables pour le jour plus ou moins proche ou lointain, où la loi chinoise de Réforme sera appliquée au Tibet.

Il s'agit de ceux que cette loi comprend sous la désignation de :

Religieux professionnels.

« Sont appelés religieux professionnels ou travailleurs superstitieux ceux qui avant la Libération¹⁷³ ont vécu pendant trois ans ou

¹⁷³ C'est-à-dire avant la proclamation de la République populaire.

plus de l'exercice de professions religieuses et superstitieuses tels, par exemple, les pasteurs, prêtres, bonzes, taoïstes, géomanciens, diseurs de bonne aventure, etc. » (Article II du Reclassement de la Population rurale.)

Quel sera leur sort ?

« Les moines, religieux, prêtres et autres personnels religieux recevront du Parti des terres et autres moyens de production égaux à ceux des paysans, s'ils n'ont pas d'autres moyens d'existence¹⁷⁴ et s'ils sont aptes et

¹⁷⁴ Doit se comprendre comme : s'ils ne peuvent pas gagner leur subsistance par un travail autre que celui d'exercer les professions de religieux, pasteur, prêtre, etc., celles-ci ne devant pas être rémunérées et constituer un « moyen d'existence ». À remarquer que beaucoup de bonzes japonais exercent une profession : professeur, etc.

décidés à entreprendre un travail agricole. »
(Article 13 – section XIII.)

Peut-être beaucoup de ceux à qui ce décret s'applique seront-ils *aptés* à entreprendre un travail agricole, mais quant aux lamaïstes, il est douteux que beaucoup y soient *décidés*.

Je me rappelle ce que me dit un jour, tout effaré, un lama bouriate de la Transbaïkalie :

« Les Rouges disent que si l'on ne travaille point, on ne doit pas manger ! »

Cela semblait à ce digne homme une proposition abominable et terrible. Il ignorait qu'un autre, qu'un Russe rouge : saint Paul, avait énoncé le même « abominable » principe¹⁷⁵.

—

¹⁷⁵ « Si quelqu'un ne veut pas travailler, il ne doit pas non plus manger. » Seconde épître aux Thessaloniens, III, 10.

Gengis Khan souhaitait faire du monde une immense steppe pour un peuple de cavaliers. On serait tenté de penser que, réserve faite pour les cités industrielles, le gouvernement de la Nouvelle Chine, reprenant les conceptions des Sages mythologiques de l'antiquité chinoise, rêve de faire de la Chine un immense champ pour un peuple de cultivateurs.

Programme auquel les Tibétains préféreraient sans nul doute la perspective du peuple de cavaliers à condition qu'il fût permis à ceux-ci de trafiquer au cours de leurs chevauchées.

Appendice III

Traité signé à Pékin le 23 mai 1951 entre les représentants de la Chine et ceux du Tibet

Le traité proprement dit est précédé d'une longue préface dans laquelle on peut surtout relever le rappel des liens séculaires qui attachent le Tibet à la Chine.

PRÉFACE

« Le peuple tibétain a une longue histoire dans le cadre des frontières de la Chine et il a eu une part glorieuse au cours de la création et du développement de notre grande patrie.

« Cependant, depuis plus d'un siècle, les forces impérialistes ont pénétré en Chine et par conséquent aussi au Tibet et y ont pratiqué toutes sortes de duperies et d'exactions.

« Ensuite, le gouvernement réactionnaire du Kuomintang a suivi les mêmes errements opprimant les différentes nationalités¹⁷⁶ semant la discorde parmi elles et la désunion parmi les Tibétains. Le gouvernement du Tibet a cédé aux manœuvres des impérialistes et a adopté une attitude anti-patriotique envers notre grande patrie. Ainsi, les Tibétains ont-ils été conduits à l'esclavage et à la souffrance.

« En 1949, une grande victoire a été remportée dans la guerre que le peuple chinois poursuivait contre les ennemis de toutes les nationalités. Le gouvernement réactionnaire

¹⁷⁶ Ce que le manifeste désigne par le terme « nationalités » sont les populations de races non chinoises établies sur le territoire de la Chine. Cette désignation est appliquée aux Tibétains, aux Mongols, aux Mandchous, aux Turcomans du Sinkiang et à nombre de petits groupes d'indigènes tels que les Lolos, les Lissos, etc.

du Kuomintang a été renversé et notre ennemi commun, l'ennemi des diverses nationalités : les forces impérialistes agressives, a été chassé. »

La préface poursuit encore longuement dans un sens analogue, puis conclut :

« Afin que l'influence des forces agressives impérialistes soit complètement éliminée, que l'unification du territoire et la souveraineté de la République populaire chinoise soient établies et la défense nationale assurée ; pour que le peuple tibétain soit libéré, qu'il retourne à la grande famille de la République populaire chinoise, qu'il y jouisse des mêmes droits d'égalité nationale que les autres nationalités et qu'il développe son œuvre politique, économique, culturelle et scolaire, le gouvernement central du peuple a requis le gouvernement local du Tibet d'envoyer des délégués aux autorités centrales pour discuter avec elles la conclusion d'un traité concernant les mesures à prendre

pour assurer la libération pacifique du Tibet. »

TRAITÉ

1° Le peuple tibétain doit s'unir et expulser du Tibet les forces impérialistes agressives. Le peuple tibétain rejoindra la grande famille de la patrie : la République populaire de Chine ;

2° Le gouvernement local du Tibet prêtera un concours actif à l'armée populaire de Libération pour lui faciliter l'entrée du Tibet et l'affermissement de la défense nationale ;

3° En conformité avec les règles énoncées dans le programme de la Conférence consultative de la République populaire de Chine, le peuple tibétain jouira de l'autonomie régionale sous la direction du gouvernement central du peuple ;

4° Les autorités centrales ne modifieront point le régime politique du Tibet. Elles ne

changeront rien à la situation, aux fonctions et aux pouvoirs du Dalai-lama. Les fonctionnaires de tous les rangs seront maintenus dans leurs fonctions ;

5° La situation, les fonctions et les pouvoirs du Panchen lama seront maintenus ;

6° Ces situations, fonctions et pouvoirs s'entendent de ceux dont jouissaient et qu'exerçaient le Dalai-lama et le Panchen lama, alors que des relations amicales existaient entre eux.

7° La liberté religieuse telle qu'elle est garantie dans la charte promulguée par la Conférence consultative du Peuple chinois sera appliquée au Tibet. Les croyances religieuses et les coutumes du peuple tibétain seront respectées ; les monastères lamaïstes seront protégés. Les autorités centrales ne changeront rien quant aux revenus des monastères ;

8° Les troupes tibétaines seront réorganisées et seront graduellement incorporées

dans les forces de la défense nationale de la République populaire chinoise ;

9° L'étude de la langue tibétaine – parlée et écrite – l'éducation scolaire au Tibet seront graduellement développées ;

10° L'agriculture, l'élevage, l'industrie et le commerce seront graduellement développés et le niveau de vie de la population sera peu à peu élevé ;

11° En toutes matières concernant les réformes à appliquer au Tibet, les autorités centrales n'useront point de contrainte. Le gouvernement local du Tibet procédera lui-même à ces réformes et lorsque le peuple réclamera des réformes, celles-ci seront effectuées après consultation avec les autorités tibétaines ;

12° Les anciens fonctionnaires pro-impérialistes ou pro-Kuomintang disposés à rompre leurs relations avec les éléments impérialistes ou Kuomintang et qui ne se livre-

ront à aucune pratique de sabotage ou d'opposition pourront, malgré leur passé, continuer à remplir leurs fonctions ;

13° L'armée de Libération entrant au Tibet se conformera aux règles énoncées ci-dessus. Elle se conduira avec une parfaite probité en tout ce qui concernera les transactions de vente et d'achat et ne prendra arbitrairement ni une seule aiguille ni un seul brin de fil appartenant au peuple ;

14° Le gouvernement central du peuple aura la conduite des affaires extérieures concernant le territoire du Tibet, sa coexistence pacifique avec les pays voisins et le développement avec eux de relations commerciales équitables sur une base d'égalité, d'avantage mutuel et de mutuel respect des territoires et de la souveraineté ;

15° Afin d'assurer la mise en vigueur du présent traité, le gouvernement central du peuple établira, au Tibet, un Comité adminis-

tratif et militaire et un quartier général militaire. En plus du personnel envoyé, à cet effet, par le gouvernement central, ces organismes admettront, comme auxiliaires, un aussi grand nombre que possible de Tibétains locaux ;

16° Le personnel tibétain enrôlé dans les comités administratifs ou militaires pourra comprendre les éléments patriotiques appartenant au gouvernement local du Tibet de divers districts et aux principaux monastères. Une liste sera établie à cet effet, après consultation entre les représentants désignés par le gouvernement central du peuple et les divers organismes intéressés. Cette liste sera ensuite remise pour approbation, au gouvernement central du peuple ;

17° Les fonds nécessaires au maintien des comités administratifs et au quartier général de l'armée de Libération seront fournis par le gouvernement central du peuple.

Le gouvernement local tibétain assistera l'armée de Libération en tout ce qui concernera les achats et les transports du ravitaillement pour les hommes et pour les bêtes et pour toutes les autres nécessités quotidiennes.

Le présent traité entrera en vigueur dès que les signatures et les sceaux y auront été apposés.